

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 4 février 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Colombe BROSSEL, Clémentine AUTAIN, Melle Charlotte NENNER et M. René DUTREY, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris le décès de plusieurs de nos anciens collègues.

Je voudrais d'abord rendre hommage à Claude Roland, décédé le 30 décembre dernier. Conseil en communication, il fut élu conseiller du 8e arrondissement en 1989, puis conseiller du 4e arrondissement, en 1995.

(Les conseillers se lèvent).

En juin 1998, il devient conseiller de Paris. Membre du groupe Rassemblement pour Paris, il participe aux travaux de la 3e Commission.

Par ailleurs, il est adjoint au maire du 8e arrondissement, de 1989 à 1995. Adjoint au maire du 4e arrondissement, de 1995 à 2001, il exercera également les fonctions de conseiller délégué auprès du Maire de Paris, de 1999 à 2001.

Claude Roland était Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur et dans l'Ordre national du Mérite.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux exprimer aux membres de sa famille les condoléances émues de notre assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Le Conseil de Paris a appris aussi avec émotion le décès, survenu le 22 janvier dernier, de Mme Adrienne Maire, ancienne conseillère générale de la Seine.

Adrienne Maire adhère au parti communiste en 1932 et manifeste lors des rassemblements antifascistes de 1934, deux ans avant la victoire du Front populaire.

(Les conseillers se lèvent).

En 1938, elle s'investit dans l'accueil des familles des combattants républicains espagnols.

Résistante de la première heure, emprisonnée, elle échappe à la déportation et participe, en 1944, à la libération de sa ville, Montreuil.

En 1947, elle devient adjointe chargée des Affaires sociales et de la santé auprès du maire de cette ville, Montreuil, Daniel Renou, compagnon de Jean Jaurès.

Elle siège au Conseil général de la Seine, de 1953 à 1967, participant aux travaux de la 2e Commission, puis au Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Vice-présidente de l'amicale des Conseillers et anciens Conseillers de Paris et de la Seine, Mme Maire était Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur et dans l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Croix du Combattant volontaire de la Résistance, de la Croix du Combattant 1939-1945 et de la Croix des Internés politiques.

Avec Adrienne Maire disparaît une femme de conviction, actrice d'un parcours véritablement hors normes.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer à son fils et à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Et puis, il y a quelques jours, le 27 janvier, nous avons appris le décès d'un homme d'une grande envergure, un homme d'honneur : M. Jean Mattéoli, ancien ministre, ancien président du Conseil économique et social, ancien adjoint au maire de Paris et ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

A 18 ans, Jean Mattéoli entre dans un réseau de résistance dirigé par le chanoine KIR. Arrêté en 1944 à 22 ans, il est déporté au camp de concentration de Neuengamm puis de Bergen-Belsen.

(Les conseillers se lèvent).

En 1948, M. Mattéoli entre aux Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais où il fera l'essentiel de sa carrière, occupant la présidence de Charbonnages de France de 1973 à 1979. A cette date, il intègre le gouvernement de M. Raymond Barre en qualité de Ministre du Travail et de la participation.

Elu conseiller de Paris en 1983 dans le 13e arrondissement, il participe aux travaux de la 7e Commission. Jusqu'en 1987, il exerce alors les fonctions d'adjoint au Maire de Paris, chargé du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. De 1983 à 1986, il siège également au Conseil régional d'Ile-de-France.

En 1987, il accède à la présidence du Conseil économique et social où il siégeait depuis 14 ans. En 1997, le Premier ministre Alain JUPPE lui confie la direction d'une importante mission d'études sur la spoliation des juifs de France. C'est le rapport Mattéoli qui entraînera la mise en place de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations et la création de la fondation pour la mémoire de la Shoah.

Jean Mattéoli était Président d'honneur de la Fondation de la Résistance et de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance. Il était Grand Croix dans l'Ordre National de la Légion d'honneur, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur des Palmes académiques, titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945 et de la Médaille de la Résistance. Il était également détenteur de nombreuses distinctions étrangères.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux exprimer à son épouse, à ses enfants et à ses petits-enfants, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, les condoléances émues de notre assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais d'abord adresser nos félicitations à deux de nos collègues qui ont été distingués. D'abord à M. Jean-Pierre BECHTER qui vient d'être nommé Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur. Vous pourriez l'applaudir.

(Applaudissements.)

Ainsi qu'à Mme Laurence DOUVIN, qui vient d'être promue Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

(Applaudissements.)

Adoption de comptes-rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte-rendu intégral de la séance des lundi 12 et mardi 13 novembre a été publié au Bulletin municipal officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 décembre a été affiché. Avez-vous des observations sur ces documents ? Vous n'en avez point.

Ils sont donc adoptés.

2008, SG 1 - Subvention à l'association "Observatoire International des Prisons" pour son action de veille informative. - Montant : 18.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour qui appelle d'abord le projet de délibération SG 1. Il s'agit d'une subvention à l'association "Observatoire international des prisons" pour son action de veille informative.

Mme Catherine GEGOUT a demandé la parole.

Mme Catherine GEGOUT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas longue.

L'Observatoire international des prisons est évidemment très bien connu. Il dénonce inlassablement les situations indignes et graves dans les prisons. Depuis 2003, il bénéficiait de 10.000 euros de subventions de l'Etat. Il recevait également une subvention de la MILDT de 40.000 euros.

Cette année, ces deux subventions ont été supprimées, ce qui est extrêmement grave. Nous ne pouvons le comprendre que comme une volonté de bâillonner cet organisme indépendant d'évaluation de la situation dans les prisons. D'ailleurs, l'actualité le montre bien, puisque l'OIP fait actuellement une campagne pour essayer de convaincre les parlementaires de ne pas laisser passer la loi dite Dati sur la rétention de sûreté, qui pose un problème éthique extrêmement grave. La décision va être prise cette semaine.

Cette loi permettrait, après l'exécution de la peine de prison, de prolonger sans limitation de durée, sans qu'il n'y ait aucune autre infraction, l'enfermement des personnes considérées comme d'une particulière dangerosité.

La mise en place d'un tel dispositif relève d'une philosophie de l'enfermement qui s'inscrit dans la culture du risque zéro et qui, sous prétexte de lutter contre la récidive, impose des législations de plus en plus répressives et attentatoires aux libertés publiques.

Evidemment il ne s'agit pas seulement de durcir les sanctions et de renforcer les moyens de contraintes mais de procéder à des enfermements préventifs sur la base d'une présomption de dangerosité. D'ailleurs, l'appréciation de la dangerosité est fondée sur une simple expertise psychiatrique et on peut se poser beaucoup de questions sur le caractère éthique de cette affaire. L'évaluation de la dangerosité n'est même pas du diagnostic mais du pronostic. Si ce texte était adopté, la France se doterait d'un dispositif sans équivalent dans les démocraties occidentales. Et rien n'existe en Europe de ce genre. Avec une telle loi, nous passons à un autre type de civilisation faisant fi de la présomption d'innocence. Evidemment, aux côtés de l'OIP, j'invite les parlementaires à rejeter ce texte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS.- Merci.

La parole est à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 1ère Commission.- Très rapidement car nous connaissons bien l'Observatoire international des prisons. Je remercie Catherine GEGOUT de ce qu'elle a dit sur cette association.

D'autres ont supprimé leurs subventions et nous l'avons augmentée puisque nous proposons une subvention de 18.000 euros contre 12.000 euros en 2007. Il est indispensable, et je vous rejoins, d'aider cette association qui fait un travail de sensibilisation, d'information sur les conditions du milieu carcéral. Et nous savons combien en France elles sont préoccupantes et dénoncées au niveau international.

Je crois savoir d'ailleurs que M. le Maire de Paris a écrit à l'Etat pour se plaindre, ou, en tous les cas, demander qu'il y ait un retour des subventions étatiques pour cette belle association.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 1).

2008, SG 7 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CINAPS, Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), afin d'aider à la création de la télévision locale associative CINAPS TV. - Montant : 65.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS.- Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 7 qui concerne une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "CINAPS Saint-Michel-Sur-Orge" afin d'aider à la création de la télévision locale associative "CINAPS TV".

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à vrai dire, je ne pensais pas intervenir lors de ce Conseil dont vous nous aviez dit, Monsieur le Maire, qu'il serait limité à des délibérations d'ordre technique afférentes à des projets que nous suivons depuis longtemps.

Mais l'inscription, semble-t-il en urgence, sur un ordre du jour complémentaire, de cette délibération, qui passe sous l'égide du secrétariat général, et qui a trait à une subvention de 65.000 euros à une association destinée à promouvoir une nouvelle télévision associative et dont le siège social est située à Saint-Michel-sur-Orge, charmante bourgade d'Essonne, m'amène à intervenir rapidement.

65.000 euros, Monsieur le Maire, ce n'est pas rien ! Ce ne sont pas quelques centaines d'euros, ce ne sont pas quelques milliers d'euros, c'est 65.000 euros. C'est une somme considérable !

Nous savons que vous aimez bien la communication et que vous aimez bien les télévisions ; cela, on le sait ! On le sait depuis déjà un certain nombre d'années, mais je suis étonné que votre passion pour la télévision vous amène, dans des conditions je dirais particulières, à aider au démarrage d'une télévision associative dont on ne voit pas totalement le rapport avec la collectivité parisienne que vous dirigez.

On vous a suffisamment entendu donner des leçons de morale, j'allais dire non seulement dans cet hémicycle mais sur la terre entière, sur les méthodes de gouvernance, de transparence et de relations, si vous voulez, qu'il doit y avoir entre des associations subventionnées par la Mairie de Paris et l'objet de ces associations, pour s'étonner de cette délibération.

J'insiste, mes chers collègues, vous n'avez peut-être pas lu... moi-même, je l'ai lue rapidement, mais la dernière phrase est intéressante : "cette somme permettra notamment à l'association de s'acquitter de l'abonnement de l'opérateur permettant la diffusion hertzienne numérique des associations". Ce qui veut dire que cette association, semble-t-il, n'a pas le moindre sequin... pardon... le moindre euro nécessaire pour s'acquitter de l'abonnement à l'opérateur !

J'ai souvenir de nombreuses délibérations, j'ai souvenir de nombreuses associations sur lesquelles le Bureau des associations fait des remarques, dit "c'est trop tôt, il faut attendre," etc. Il m'aurait semblé de bonne politique, Monsieur le Maire, même si vous êtes passionné par cette télévision, même si vous êtes passionné par cette association domiciliée dans l'Essonne, que vous attendiez, éventuellement, en tout cas que vous attendiez les prochains mois, si vous en avez la possibilité, pour que nous délibérions sur cette subvention. Cette urgence me semble étonnante !

Je ne sais pas ! Est-ce que TIC Web, est-ce que eco-SAPIENS, est-ce que CogiBebe - je ne sais pas si c'est CogiBebe ou CogiBébé - méritent d'ores et déjà, qui sont le nom de certaines émissions qui seront traitées dans cette télévision, que cette délibération soit traitée en urgence.

Vous allez, j'en suis sûr, nous éclairer, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et Nouveau Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Monsieur LECOQ voit la malice partout et ne voit pas le rapport entre cette délibération et le travail du Conseil de Paris, alors que j'entends ici et là beaucoup parler de nos relations avec les communes et les départements limitrophes.

Mais il se trouve qu'il y a désormais une possibilité d'avoir des chaînes, dans le cadre de la TNT Ile-de-France, que d'ailleurs nous avons travaillé avec le CSA, que la Ville de Paris n'a pas souhaité proposer de créer une chaîne, comme cela a pu se faire dans d'autres villes ou dans d'autres collectivités. En revanche, la Ville de Paris a souhaité s'associer, aider un certain nombre de chaînes qui travaillent sur le terrain associatif, qui vont relater la vie citoyenne, l'activité associative de Paris mais aussi des autres communes de l'Ile-de-France. Et il se trouve que nous avons souhaité faire partie d'un tour de table qu'a organisé cette association, qui a besoin effectivement de recueillir des fonds pour pouvoir produire et émettre.

Donc, nous proposons cette subvention de 65.000 euros.

Je pense que vos critiques auraient été plus fondées, si nous avions proposé aujourd'hui, par exemple, la création d'une télévision parisienne, commandée par la Mairie. Or, justement, le choix démocratique que nous avons fait n'est pas celui-là. Il a été plutôt de se mettre en porteur, en soutien à des projets existants et notamment à des projets émanant du monde associatif.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 7).

2008, DAJ 1 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAJ 1, sur lequel l'amendement technique numéroté 1 a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit tout simplement pour le Maire de Paris de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres des 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.

Madame FLAM, donnez-nous une indication sur cet amendement technique.

Mme Mireille FLAM, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'ajouter à cette liste les marchés attribués par la CAO du 28 janvier, afin qu'ils puissent être notifiés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord. C'est donc bien une délibération technique, comme me le suggérait M. LECOQ.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAJ 1).

2008, DASCO 1 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 1er arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 61.825 euros.

2008, DASCO 2 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 2e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 96.082 euros.

2008, DASCO 3 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 3e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 51.728 euros.

2008, DASCO 4 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 4e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 110.623 euros.

2008, DASCO 5 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 5e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 52.477 euros.

2008, DASCO 6 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 6e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 26.140 euros.

2008, DASCO 7 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 7e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 79.851 euros.

2008, DASCO 8 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 8e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 27.552 euros.

2008, DASCO 9 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 9e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 53.787 euros.

2008, DASCO 10 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 10e arrondissement portant

sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 190.382 euros.

2008, DASCO 11 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 11e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 427.691 euros.

2008, DASCO 12 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 12e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 164.166 euros.

2008, DASCO 13 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 13e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 224.287 euros.

2008, DASCO 14 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 14e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 180.398 euros.

2008, DASCO 15 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 15e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour la restauration scolaire. - Montant : 11.000 euros.

2008, DASCO 16 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 16e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 36.699 euros.

2008, DASCO 17 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 17e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 112.345 euros.

2008, DASCO 18 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 18e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 431.875 euros.

2008, DASCO 19 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 19e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 319.582 euros.

2008, DASCO 20 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 20e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 541.391 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen de 20 projets de délibération de DASCO 1 à DASCO 20, relatifs à des subventions pour les séjours de vacances et la restauration scolaire, sur lesquels le groupe "Les Verts" et l'Exécutif ont déposé les amendements numérotés 2, 3 et 4.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il s'agit d'un amendement visant à inciter à augmenter le nombre des repas servis dans les caisses des écoles, repas portant le label "agriculture biologique".

Vous savez que, depuis le début de la mandature, la Municipalité fait d'importants efforts pour améliorer la qualité de l'assiette et notamment pour introduire des plats sous signe officiel de qualité "agriculture biologique" dans les repas que nous servons aux enfants qui déjeunent à la cantine.

Aujourd'hui, plus personne ne conteste que l'agriculture biologique, à la fois c'est meilleur pour la santé et cela génère une agriculture respectueuse de l'environnement.

Nous avons pour objectif d'atteindre 20 % de repas issus de l'agriculture biologique en 2010.

Pour cela, il est important que cet engagement puisse être assorti d'incitations financières aux caisses des écoles. Notamment, j'avais déposé un amendement permettant aux caisses des écoles qui introduisent l'agriculture biologique, qui servent le plus de repas sous ce label, d'être mieux aidées que les autres, pour les encourager.

C'est une bonne chose.

Néanmoins, il apparaît que certains arrondissements se désintéressent de la question et notamment en 2006 les 6ème, 8ème et 15ème arrondissements n'ont servi aucun repas sous signe officiel de qualité alors que, dans le 2ème, nous sommes à 50 % de plats issus de l'agriculture biologique.

Je pense que la Ville doit inciter plus fortement les caisses des écoles qui le font déjà. Or, la délibération qui nous est proposée calcule l'augmentation sur ce qui a été servi en 2006 et ne tient pas compte de ce qui a été servi en 2007.

C'est la raison pour laquelle je propose, afin d'encourager celles qui le font déjà, d'affecter à la délibération un coefficient de calcul de 10 % afin d'inciter à la progression de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas. Ainsi, nous pourrions inciter à faire plus pour que chaque caisse des écoles puisse être au niveau attendu par la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que la délibération soit amendée de la façon suivante : à la phrase "Le nombre de repas servis en 2007 n'étant pas encore connu, le calcul a été reconduit sur la base du nombre de repas servis en 2006", il faut ajouter "augmenté de 10 % pour inciter à la progression de la part d'aliments d'agriculture biologique dans l'ensemble des repas servis."

Monsieur le Maire, les enfants qui déjeunent à l'école et les parents vous en remercient.

M. LE MAIRE DE PARIS.- Je vais donner la parole à Eric FERRAND, qui va réagir, bien sûr, et qui va parler des deux amendements techniques n° 3 et n° 4 de l'Exécutif.

M. Eric FERRAND, adjoint, au nom de la 7e Commission.
- Merci, Monsieur le Maire.

Alors tout d'abord j'indique à M. BOUTAULT que dans la subvention contractuelle, il y a une augmentation de 200.000 euros pour l'aide aux caisses qui ont recours à l'agriculture biologique puisque nous sommes passés de 285.000 euros à 485.000 euros pour 2008, d'ailleurs grâce à votre concours.

Alors attention à la rédaction de votre amendement parce que vous-même, dans le 2e arrondissement, vous avez 3.000 repas en moins en 2007 par rapport à 2006 : attention à une rédaction qui pourrait aboutir à une baisse de la subvention.

Je propose que nous modifiions l'article 4 et que nous le rédigeons ainsi. Après l'article 4, indiquer : "en fonction d'un objectif d'augmentation de 10 % du nombre de repas bio en 2008 par rapport à 2006".

Je crois que ce serait plus convenable et cela conforterait les caisses des écoles qui s'engagent dans l'agriculture biologique

Et puis, Monsieur le Maire, il y a les 2 amendements techniques qui sont purement formels. Des erreurs se sont glissées dans les délibérations, des erreurs sur le montant des subventions, d'une partie de la subvention contractuelle pour le 18e arrondissement et le 16e arrondissement. D'ailleurs, les montants sont en hausse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Monsieur BOUTAULT, êtes-vous satisfait par la proposition d'Eric FERRAND ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La proposition d'Eric FERRAND étant prospective, c'est-à-dire qu'elle va inciter à mieux faire, je suis d'accord même si ce n'était pas tout à fait sa demande initiale.

Merci, Monsieur FERRAND.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On peut toujours rapprocher les points de vue.

L'amendement n° 2 du groupe "Les Verts" est donc retiré.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 bis qui correspond à la proposition d'Eric FERRAND en réponse à Jacques BOUTAULT.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 2 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 3 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n°3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 4 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 4 est adopté.

Je dois maintenant mettre aux voix les projets de délibération de 1 à 20 de la DASCO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 1).

Je dois maintenant mettre aux voix le projet de délibération DASCO 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 18 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 19 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 20).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la suppres-

sion de la carte scolaire dans les lycées parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste qui est relatif à la suppression de la carte scolaire.

Je donne la parole au président VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous apprenons par voie de presse l'intention du Rectorat de Paris d'anticiper la suppression de la carte scolaire dans les lycées de la Capitale.

Le ministre DARCOS dit souhaiter adapter l'enseignement aux différents publics et en finir avec le collège unique, moduler les enseignements en fonction du niveau des élèves. La mixité, l'hétérogénéité sociale en faveur de laquelle nous agissons depuis 2001 à Paris va tout simplement être sabotée. Je dirais que c'est tout simplement scandaleux et il me semble donc qu'il est important que la Municipalité exprime sa réprobation de la décision du Rectorat.

C'est pourquoi le Groupe communiste propose le vœu suivant : que le Maire interpelle le Rectorat de Paris pour faire connaître sa décision quant à son intention d'anticiper la suppression de la Carte scolaire à Paris dès la rentrée scolaire prochaine.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je donne la parole à Eric FERRAND.

M. Eric FERRAND, adjoint, au nom de la 7e Commission.
- Merci, Monsieur le Maire.

Avis très favorable pour ce vœu. M. VUILLERMOZ a raison d'indiquer qu'il s'agit là d'une destruction du principe de l'Education nationale et de l'objectif de mixité sociale.

Vous savez que l'Etat a commencé à attaquer la Carte scolaire par les collèges et maintenant il souhaite terminer son travail sur les lycées, tout simplement pour s'exonérer aussi de ses propres responsabilités.

Rappelons quand même que sur toute la France 60.000 adultes ont disparu des établissements scolaires depuis 4 ans, auxquels s'ajouteront les 11.200 suppressions de postes pour la rentrée 2008.

Le comble, c'est que l'annonce qui a été faite il y a quelques jours, sans concertation avec les collectivités de la suppression de la Carte scolaire dans les lycées, renvoie l'affectation des élèves à l'ordinateur. C'est quand même incroyable !

Alors, au CDEN de la semaine prochaine que je préside, eh bien je propose de faire valoir la parole du Conseil de Paris haut et fort à cette occasion.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste et radical de gauche, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 5.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 1).

2008, DU 18 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'Etat relative au 4-8, rue Francis de Croisset (18e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération 2008, DU 18 sur lequel un amendement technique n° 6 a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'Etat relative au 4-8, rue Francis de Croisset dans le 18e.

Je donne la parole à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous venez de le dire à l'instant, effectivement il s'agit d'une convention importante puisqu'elle va permettre de réaliser enfin l'extension de l'Université Paris IV, porte de Clignancourt. Cette convention va permettre la construction du bâtiment en P.P.P., mais l'amendement en lui-même est extrêmement simple puisqu'il s'agit de mettre le texte de la délibération en accord avec le texte de la convention.

Une erreur s'était glissée.

Voilà, c'est un amendement technique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 6 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 18).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un centre commercial de Beaugrenelle respectant les engagements pris dans le Plan Climat.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au centre commercial Beaugrenelle.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un chantier de Beaugrenelle limitant au maximum les nuisances pour les riverains.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen de vœux référencés n° 7, n° 7 bis et n° 8 dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et par l'Exécutif, et qui ont tous les deux trait au centre commercial Beaugrenelle.

En l'absence de M. BLET, la parole est à Monsieur BOUTAULT.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, quand un vœu comme celui-là est présenté par des élus de l'opposition, vous ne le mettez pas en débat...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, bien sûr que si. Je donne la parole à tout le monde. On donne toujours la parole à l'auteur d'un vœu.

Monsieur BOUTAULT, sur Beaugrenelle.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais lire le vœu déposé par M. BLET en son absence.

Considérant que le 1er octobre 2007, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité le Plan Climat ; que les promoteurs du centre commercial de Beaugrenelle s'étaient engagés à respecter la haute qualité environnementale ;

- que le projet de rénovation du centre Beaugrenelle avec ses dix tours aéro-réfrigérantes énergivores ne peut être considéré comme un projet exemplaire sur le plan environnemental ;

- que le projet ne respecte pas les engagements du Conseil de Paris relatifs à la réduction drastique de consommation énergétique imposée par le Plan Climat ;

- et enfin, par ailleurs, compte tenu du risque pour les riverains qu'induisent les tours aéro-réfrigérantes concernant la propagation de la légionellose ;

- sur proposition des élus du groupe "Les Verts", il est proposé que le Conseil de Paris émette le vœu que la S.E.M Paris-Seine et les promoteurs du projet de construction du centre commercial Beaugrenelle qui, actuellement, ne respectent pas le Plan Climat proposent un nouveau projet de construction exemplaire sur le plan environnemental qui supprimera les dix tours aéro-réfrigérantes et aura pour objectif l'autosuffisance énergétique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux vœux sur le centre commercial Beaugrenelle. Le second, le n° 8, dont nous débattons dans quelques minutes, ne pose aucun problème.

Sur le vœu n° 7, je voudrais dire qu'à l'heure actuelle, les promoteurs du projet de construction du centre commercial, puisqu'il s'agit d'eux, travaillent à une certification H.Q.E. avec le C.S.T.B. Et les études se poursuivent pour examiner comment ces tours aéro-réfrigérantes pourraient être supprimées. La solution envisagée est de recourir à Climespace, la filiale de la C.P.C.U.

Les études continuent ; elles vont bon train. J'ai bon espoir que nous puissions aboutir.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer ce vœu, dans la mesure où nous avons bon espoir qu'une solution soit trouvée, de manière à ne pas installer ces tours aéro-réfrigérantes.

En tout cas, vous avez la garantie que le travail se poursuit avec, je pense, de bonnes chances de réussite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, M. Jean-Pierre CAFFET.

Ces deux vœux sont-ils maintenus ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. – Compte-tenu des propos de Jean-Pierre CAFFET qui s'engage à ce que, si l'étude est positive en matière de raccordement au réseau C.P.C.U. de Climespace, les tours aéro-réfrigérantes seront supprimées, ne seront pas construites, j'accepte la proposition de retirer le vœu n° 7 au profit du n° 7 bis de l'Exécutif.

En revanche, en ce qui concerne le vœu n° 8, je ne l'ai pas présenté et je le présente donc rapidement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y, présentez-le vite. Et M. CAFFET répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le chantier de construction du centre Beaugrenelle a débuté avec beaucoup de nuisances, noria de camions, nuages de poussière, etc., très nuisibles pour les riverains.

La communication des promoteurs du centre commercial était pourtant en partie axée sur le peu de gêne qu'occasionnerait ce chantier. Ainsi, on peut lire dans le bulletin "Nouveau Beaugrenelle" qu'ils diffusent aux riverains que le chantier aura un faible impact environnemental et qu'il s'agit de limiter la gêne des riverains en installant des murs antibruit afin de fractionner par petites surfaces les déconstructions.

Quant à l'acheminement des matériaux et à l'évacuation des déchets, ils pourraient s'effectuer par péniche, en partenariat avec le Port autonome.

Or, force est de constater que ces engagements ne sont pas respectés et que l'acheminement des matériaux et des déchets par la Seine n'est pas mis en œuvre.

C'est pourquoi, le groupe "Les Verts" propose que le Conseil de Paris vote le vœu suivant : la Mairie de Paris et la S.E.M. Paris-Seine doivent imposer aux promoteurs du projet Beaugrenelle de limiter les nuisances occasionnées par la mise en œuvre du chantier du centre commercial Beaugrenelle, notamment en acheminant les matériaux de construction et en évacuant les déchets par la Seine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La réponse de M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Comme je viens de le dire, ce vœu ne me pose aucun problème puisque les promoteurs du centre commercial ont pris un engagement qui va tout à fait dans le sens de ce vœu, c'est-à-dire un acheminement des déchets de chantier par la Seine.

Par conséquent, avis favorable.

Mme Jeanne CHABAUD. - Il faudrait qu'ils le fassent réellement car il y a toujours des saletés et du bruit.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 7 est donc retiré et le vœu n° 8 reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 2).

2008, DU 4 - Substitution de la dénomination "place Paul - Emile Victor" à celle de "place Henry Dunant" située à l'intersection de l'avenue George V et des rues Christophe Colomb, Quentin Bauchart et François 1er (8e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 4 qui concerne la dénomination de la place Paul-Emile Victor.

Je donne la parole à Alain LE GARREC.

M. Alain LE GARREC. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est proposé de substituer au nom de "place Henry Dunant" le nom de "Place Paul-Emile Victor". Le nom de Henri Dunant sera déplacé, à la demande de la Croix-Rouge, sur le site de l'hôpital Broussais.

Ces substitutions permettent ainsi de rendre hommage à un des hommes qui fit rêver plusieurs générations d'hommes et de femmes.

J'ai eu l'honneur, quand j'étais adolescent, de faire un Tour-Paris, en train, avec Paul-Emile Victor en face de moi. Assez rapidement, il se mit à parler, à raconter et je me souviens de ses yeux qui se plissaient comme ils devaient en avoir l'habitude par grand froid et vent violent. Pour le gamin que j'étais, ce fut un plongeon dans un inconnu presque surnaturel. Tout d'abord, Tour-Paris durait trois heures à l'époque, ce qui nous donnait un peu plus de temps pour cette aventure.

Groenland, Esquimaux, froid, neige, tout ceci relevait presque de l'extravagant.

Mais pourquoi aller passer des semaines dans ces pays, qui n'étaient d'ailleurs peut-être pas des pays ? La question obligatoire fut aussi posée : à quoi cela sert-il ?

Je ne me souviens pas bien de la réponse, mais je crois avoir compris qu'il n'était pas obligatoire, quand on est attiré par ces grands espaces, d'avoir une raison et que, quelquefois, ce n'est que bien des années plus tard qu'on trouve cette ou ces raisons.

Il me faudra quelques lectures de ses livres ou articles de presse pour découvrir de quoi il s'agissait plus tard. J'aurai aussi besoin de lire le livre de son ami Jean Malaurie qui nous parlait des derniers rois de Thulé pour mieux comprendre et devenir un ami, du moins un allié, de ses causes et des Inuits que je ne rencontrerai peut-être jamais.

Plusieurs années plus tard, quand j'ai eu à affronter mon premier hiver canadien, je me suis réinterrogé sur ce qui pouvait pousser ces gens normaux à passer six mois par an dans le froid et la glace. Hormis que ces personnages se refont une * tous les matins, je ne connais pas la réponse.

Je sais qu'il m'arrive d'en avoir la nostalgie, mais uniquement pendant quelques jours.

Comme beaucoup de sa génération, il n'hésita pas à prendre sa part pendant la dernière guerre.

Dès 1947, celui qui, au culot, avait convaincu Charcot de l'embarquer sur le "Pourquoi-Pas" en 1933, est à la pointe des expéditions polaires dont il prendra la direction jusqu'en 1976 et il participe aussi à la construction de la base scientifique en Terre Adélie.

Il fait partie des quelques Français qui ont un impact formidable et peut-être politique sur ma génération et la suivante. Il est de ceux avec d'autres qui nous mirent le pied dans notre environnement en nous expliquant que tout ce qui nous semblait immuable pourrait bien changer et qu'il faudrait un jour s'en préoccuper.

Il était accompagné d'Alain Bombard, Jacques-Yves Cousteau, Louis Leprince-Ringuet, Haroun Tazieff, Jacky Oriol et bien d'autres. Ils avaient vu juste et j'espère que nous serons à la hauteur de leur espérance. Bien plus tard, il s'installera à Bora-Bora où il décèdera en mars 1995.

L'objet de cette très courte intervention - il aurait 100 ans l'an dernier - n'est pas de faire un raccourci biographique qui est d'une extrême richesse : quarante publications scientifiques pour ne parler que de celles-là. D'autant que comme les gens exceptionnels, il savait tout faire allant du dessin, du conte pour enfant au cinéma, en passant par la photo, l'écriture, sans oublier ses talents de conférencier.

Il aimait aussi travailler les citations et je vous en livre une qui est un hommage : "Ce n'est pas ce que nous sommes qui nous empêche de réaliser nos rêves, c'est ce que nous croyons que nous ne sommes pas".

Bien entendu, nous voterons cette délibération et je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Très rapidement, Monsieur le Maire.

Je n'ai rien à ajouter à l'intervention de M. LE GARREC. Je voulais simplement signaler que nous avons trouvé la solution qui permette à la fois de poursuivre l'hommage à Henry Dunant et d'honorer Paul-Emile Victor.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LEBEL, je vous donne volontiers la parole très brièvement.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Je voulais dire simplement qu'il n'y avait pas d'opposition ni observation du Conseil du 8e arrondissement, mais vous rappeler un vœu très ancien du Conseil de Paris concernant la dénomination "Place Couve de Murville" qui n'a toujours pas obtenu de réalisation concrète.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci et je souhaite qu'elle trouve une solution concrète, Monsieur CAFFET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 4).

2008, DU 5 - Attribution de la dénomination "place Mireille" à une place située dans le 1er arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 5 qui concerne la dénomination de la Place Mireille.

Monsieur LE GARREC, vous avez la parole.

M. Alain LE GARREC. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du 1er arrondissement. Vous nous proposez donc de donner le nom de Mireille à une placette dans le 1er arrondissement. Beaucoup d'entre nous, enfin peut-être, connaissent Mireille et "Ce petit chemin qui sent bon la noisette".

En quelques mots, elle est née le 30 septembre 1906 et très rapidement est attirée par la musique - c'est la nièce d'ailleurs de l'inventeur des claquettes, j'ai découvert cela sur Internet : Elle étudie le piano mais ses mains sont trop petites pour couvrir un octave et elle renonce et se tourne vers le théâtre.

Après un séjour aux Etats-Unis où elle tourne avec Douglas Fairbanks Jr et Buster Keaton - excusez du peu ! - elle revient en France pour donner des chansons de sa composition à Maurice Chevalier, Charles Trenet et le jeune Jean Sablon. Effectivement, contrairement à ce que certains peuvent croire, Jean Sablon fut jeune.

Plus tard, ce furent des chansons pour Yves Montant, comme "Une demoiselle sur la balançoire". Ses origines juives la contraignent à quitter Paris pour s'installer en Corrèze. Après avoir épousé Emmanuel Berl, elle participe activement à la Résistance et est à la tête du Comité de libération d'Argenton. Revenue à Paris, elle devient aussi l'amie de Cocteau, Camus, Malraux et Guitry qui lui suggèrent d'ouvrir une école : ce sera le Petit conservatoire de la chanson.

Là, ce sont mes souvenirs de télévision et peut-être les vôtres d'Hugues AUFRAY, Françoise HARDY, Yves DUTEIL, Michel Berger, Alain SOUCHON mais aussi Pierre VASSILIU, Sylvie Joly qui passèrent dans ce conservatoire.

Accueillie par l'O.R.T.F., elle se fait proprement virer en 1975. On l'a retrouvée dans le 1er arrondissement, rue Poiret mais aussi rue Saint-Honoré, au 62 pour être précis, dans un immeuble de la Ville de Paris géré par la S.E.M. Paris-Centre et aujourd'hui par la S.E.M. Paris Seine, comme quoi il existe des S.E.M. très éclectiques.

Elle y restera jusqu'en 1978. Nous sommes très loin de la Star Ac et d'autres émissions de télé. Chez Mireille, on venait apprendre un métier et Mireille était sans concession mais on apprenait aussi la modestie et l'humilité. Elle continuera à monter régulièrement sur scène, composera plus de six cents chansons. Elle décède le 29 décembre 1996.

La place Mireille est située au 39 et 41 de la rue Molière. Je crois qu'il y a là une rencontre très heureuse. Ces deux saltimbanques se seraient bien entendus.

Nous voterons cette délibération parce que cela nous donne du courage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. CAFFET. Vous pouvez nous le chanter, s'il vous plaît !

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Non. Cela fait longtemps que je ne chante plus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La voix de M. CAFFET n'est pas aussi puissante que celle des élèves de Mireille...

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint, rapporteur. - Cela dépend des moments !

Rien à ajouter aux propos d'Alain LE GARREC sinon pour dire que cette délibération est un clin d'oeil à la jeunesse d'un certain nombre d'entre nous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 5).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'application d'un moratoire concernant les expulsions locatives.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons à la proposition de vœu référencée n° 9 dans le fascicule, déposée par le groupe communiste qui est relatif à l'application d'un moratoire concernant les expulsions locatives.

Je vais d'abord donner la parole à M. Jacques DAGUENET.

M. Jacques DAGUENET. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec la reprise des expulsions locatives dès le mois de mars prochain, les espoirs suscités par la loi instaurant un droit au logement opposable pourront s'évanouir pour beaucoup de familles.

Pour les élus communistes, ce droit ne doit pas rester incantatoire. Des mesures immédiates doivent être prises. Dans un contexte de cherté des loyers, de multiplication des congés pour vente, de manque de logements sociaux et de baisse de revenus, la première mesure à prendre lorsqu'on dit vouloir défendre le droit au logement est, et nous ne cessons de le demander, d'interdire les expulsions locatives.

En ce début du XXIe siècle, il est grand temps d'en finir avec ces pratiques inhumaines et de permettre aux gens et aux familles qui sont confrontées à des difficultés de vivre dignement. La situation est particulièrement grave. Parmi les 106.000 demandeurs de logements sociaux, plus de 40.000 ménages prioritaires répondant aux critères de la loi D.A.L.O. pourraient adresser une demande à la Commission de médiation et demander un recours contentieux devant le tribunal administratif, s'ils n'ont reçu aucune offre de logement.

Or le nombre de logements susceptibles d'être attribués est en deçà des besoins. La Commission de médiation, installée depuis le 1er janvier, est déjà confrontée à des difficultés majeures face au manque de logement et dès le 1er décembre 2008, les recours contentieux vont se multiplier sans qu'ils puissent toutefois trouver une issue favorable.

Afin d'éviter que de nouveaux ménages ne se retrouvent à la rue et pour appliquer de façon effective le droit au logement opposable, il est impératif de produire davantage de logements sociaux. Et dans l'attente que ce droit soit effectif, un moratoire sur les expulsions doit être décidé. Nous proposons donc de suspendre les procédures d'expulsion locative sans relogement.

Je rappelle que la loi vise précisément à garantir depuis le 1er janvier un logement à toute personne menacée d'expulsion. Le Premier Ministre lui-même, recevant différentes associations il y a quelques semaines, a annoncé au titre de la prévention locative qu'il n'y aura pas d'expulsion sans relogement. Nous devons donc en prendre acte.

Cela supposerait la mise en commun de tous les "réservataires" bailleurs (Ville, Préfecture, 1 %), la mobilisation aussi par la Préfecture de logements dans le parc privé et la réquisition de logements et locaux vacants.

Il faut rappeler que cette procédure exceptionnelle est applicable sans délai. Le Code de la construction et de l'habitation précise à l'article L 601 que dans les villes où il existe une grave crise du logement, des mesures exceptionnelles peuvent être prises.

Compte tenu de la situation, les conditions sont donc réunies pour que soit appliquée la procédure de réquisition de logements et locaux vacants. Ce parc est d'ailleurs sous-estimé est méconnu. Des immeubles d'habitation vides, certains depuis plus de 7 ans, qui ont été transformés en bureaux, notamment dans le centre de Paris, pourraient retrouver leur affectation d'origine.

La Ville de Paris ne dispose, je rappelle, d'aucun moyen pour inciter ou obliger ces propriétaires institutionnels à relouer leur patrimoine. Des mesures coercitives relevant donc de l'autorité du Préfet doivent être mobilisées.

C'est pourquoi nous proposons un vœu visant à ce que le Conseil de Paris demande au Préfet de Paris et au Préfet de Police, d'une part d'activer dès à présent les mesures de réquisition des logements et locaux vacants des grands bailleurs institutionnel et en même temps d'appliquer dès la fin de la trêve hivernale un moratoire concernant les expulsions locatives sans relogement dans l'attente de la mise en œuvre effective du droit au logement opposable.

Merci M. le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci Monsieur DAGUENET.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci M. le Maire.

Bien évidemment la description qui a été faite par M. DAGUENET sur la situation des gens en difficulté aujourd'hui sur Paris est partagée par l'Exécutif. Je rejoins fortement les vœux exprimés par M. Jacques DAGUENET. En effet, je pense qu'il est bon et souhaitable de suspendre les expulsions locatives, à une nuance près, qui est de préciser que cela concerne les locataires de bonne foi, bien évidemment. De là à ce que la loi "droit au logement opposable" s'applique effectivement à Paris, car cette loi existe, c'est une grande loi dont on connaît certes les difficultés d'application, mais au moins qu'elle s'applique le plus rapidement possible par rapport aux gens menacés d'expulsion pour des problèmes liés à leurs difficultés personnelles ou bien concernant les gens qui sont expulsés pour congé pour vente.

D'autre part, l'appel que vous lancez pour la réquisition rejoint l'appel lancé par M. le Maire de Paris dès le mois de janvier 2007 et qui au cours de l'année 2007 n'a pas reçu d'avis favorables de la part du Gouvernement. Cet appel a été renouvelé en présence de Mme Boutin lors des discussions importantes se déroulant sur la politique du logement en région Ile-de-France. L'Exécutif votera favorablement le vœu que vous proposez, avec la possibilité de rajouter pour le groupe communiste la notion de locataire de bonne foi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'avis de l'Exécutif est favorable avec ce rajout de bonne foi qui convient aux communistes.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole...

Très brièvement, mais faites attention, si vous êtes d'accord, on ne sera pas surpris. C'est normal.

M. René DUTREY. - Nous sommes bien sûr d'accord avec ce vœu, mais plus globalement et pour relier à l'actualité, vous savez que le DAL occupait un gymnase de la Ville de Paris. Ils en sont sortis en fin de soirée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je travaille avec eux.

M. René DUTREY. - Je sais, on travaille très bien avec le DAL, pour ceux qui acceptent de travailler avec eux...

Le DAL exprime la même demande en direction de la Ville de Paris depuis quelques années, visant à mettre fin au scandale des chambres d'hôtel. On avait lancé une expérience sur 250 logements, qui semble se réduire à peau de chagrin. Je souhaite que l'on ait des réponses ce matin sur ce point. Sur ce vœu et sur la réquisition, je me réjouis que l'on ait trouvé une majorité en 2007 en faveur de la réquisition, ce qui n'était pas le cas avant. Tant mieux, nous en sortons grandis.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sur que vous évoquez, il y a eu une action du DAL hier, faite avec le style du DAL. Dès cet après-midi, une réunion de travail aura lieu entre le DAL et mon équipe. J'ai proposé de les recevoir. Il ne faut pas dire que les choses n'ont pas avancé. 70 hôtels ont été rachetés pour faire un hébergement d'urgence de qualité. Quant au dispositif dans le parc privé, il est très difficile à mettre en place. Il est vrai que l'on n'atteint pas vite des chiffres importants, car cela est difficile objectivement, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas.

Nous allons y retravailler avec eux. Tout cela est le mouvement social et le travail sérieux de la mairie de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 4).

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres à l'OPAC. Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SEM PARIS SEINE.

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SIEMP.

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la RIVP.

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SGIM.

Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SEMIDEP.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner les vœux référencés de n° 10 à n° 15 dans le fascicule, concernant le conventionnement en logement social de logements, et déposés par M. BLET.

Je donne la parole à M. Jean-François BLET.

M. Jean-François BLET. - Merci M. le Maire.

Pourquoi conventionner les 62 000 logements non sociaux des bailleurs et les transformer en logements sociaux ?

Tout simplement parce que la grande majorité de ces logements sont loués à des loyers situés très en deçà de ceux du marché et surtout, loués à des personnes qui pourraient se loger dans le parc privé compte tenu de leurs revenus, alors que dans le même temps des catégories modestes qui eux n'ont plus les moyens de se loger dans le parc privé, sont contraints de quitter Paris.

Les demandeurs de logements sociaux sont 109 000, en augmentation de 9,1 % depuis 2001.

Les trois-quarts de ces demandeurs sont éligibles au logement social, et même très social : PLAI.

Le logement social doit retrouver une fonction pleinement sociale afin de reconstituer l'intégralité de la chaîne du logement, en commençant par le premier maillon du logement très social, sinon toute la chaîne est bloquée. Environ 30 % des sans-abri ont un emploi, mais sont contraints de vivre dans la rue ou dans des hébergements de fortune, compte tenu de l'insuffisance des PLAI. En 2006, sur les 4134 logements attribués par la Ville, 2156, soit 52 %, étaient des logements intermédiaires ou loyers libres. Pour en finir avec les privilèges, pour rendre à l'intégralité du patrimoine des bailleurs sa fonction sociale et permettre à de milliers de Parisiens des classes populaires et moyennes de rester à Paris, nous réclamons depuis 2001 le conventionnement en logement social des logements non sociaux des bailleurs, cette proposition figurant même dans le programme des Verts en 2001.

En octobre 2005, suite à notre amendement demandant que les logements à loyers libres transférés de la S.A.G.I. à l'O.P.A.C. soient transformés en logements sociaux, un vœu avait été adopté de l'exécutif. Il stipulait que la Municipalité, en 2006 et 2007, affecterait 500 logements par an, soit 1000 en deux ans, parmi les logements devenus vacants au sein du parc non conventionné, afin de les attribuer à des ménages éligibles au logement social P.L.A.I. ou plus, en leur proposant un niveau de loyer équivalent, ce dispositif devant permettre d'augmenter de 50 % les possibilités d'attribution de la Ville en faveur des foyers parisiens éligibles au logement social.

Ce vœu n'a pas été mis en œuvre, à l'exception de la S.I.E.M.P., à laquelle il convient de rendre hommage, qui a procédé au conventionnement de 249 logements. C'est une procédure simple, rapide, efficace, qui nécessite certains ajustements, on a des effets d'aubaine, des surloyers devant être mis en place, mais c'est possible, la preuve : elle l'a fait. Au 1er janvier 2007, l'O.P.A.C. gérait 115 421 logements, dont 105 141 sur Paris. 76,8 % du parc était constitué de logements sociaux plus P.L.A.I. et P.L.S. et 23,2 % de logements intermédiaires, P.L.I. ou non, ainsi que de logement à loyers libres. Le parc de l'O.P.A.C. de logements non sociaux au sens de la loi S.R.U. est ainsi de 24 000 logements environ. La R.I.V.P. et ses filiales gèrent plus de 50 000 logements, dont près de 53 000 sur Paris. Selon "Le Monde", les logements à loyers libres seraient au nombre de 12 000. il convient d'ajouter plusieurs milliers de logements intermédiaires.

Là S.G.I.M. gère 9859 logements, dont 9650 environ sur Paris.

Sur ces logements, 2670 sont des logements sociaux, 850 des P.L.I., et 6330 des logements non conventionnés, soit 7180 logements non sociaux.

La S.I.E.M.P. gère 8956 logements, dont 3555 sur Paris. 1284 sont des logements à loyer libre sans condition de ressources. La S.E.M.I.D.E.P. gère environ 4500 logements, la moitié sur Paris. 74 % seulement de son patrimoine présente un caractère social.

La S.E.M. "Paris Seine", née de la fusion de la S.E.M.E.A. 15 et de la S.E.M. "Paris centre", sur les 1800 logements qu'elle a en gestion, compte près de 600 logements à loyer libre, 270 PLI, auxquels on peut ajouter les 108 logements P.C.L. et 115 logements soumis à la loi de 1948, soit plus de 1000 logements non sociaux au total.

Monsieur le Maire, la persistance d'un parc important de logements loués à des prix très inférieurs à ceux du marché, mais destinés à des parisiens aisés est incompréhensible dans le contexte parisien de crise aiguë du logement. Une ville comme Paris n'a pas vocation à loger des gens aisés, fusse au nom de l'invocation rituelle aux classes moyennes particulièrement prisée en période électorale. Notre vœu est que vous interveniez pour que les logements intermédiaires et à loyer libre gérés par l'O.P.A.C., la R.I.V.P., la S.G.I.M., la S.I.E.M.P., la S.E.M.I.D.E.P. et la S.E.M "Paris Seine" soient très rapidement conventionnés et ainsi transformés en logements sociaux. Grâce à vous, cela est possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Merci.

M. MANO répond sur cette première série de vœux.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission.- Nous sommes en présence de vœux divers concernant le conventionnement potentiel d'un parc qualifié de L.L.I. dans le langage courant au sein de la Municipalité.

La réalité des faits.

La Ville de Paris compte aujourd'hui 172.000 logements sociaux S.R.U., 52.000 logements à loyer libre dont 12.000 logements P.L.I. attribués sous plafond de ressource et 40.000 qui, en théorie, pourraient être attribués sans plafond de ressources.

La réalité des pratiques.

Depuis 2001, tous les bailleurs attribuent ces logements sous plafond de ressources, notamment le contingent du Maire de Paris.

Je rappelle que l'ensemble des bailleurs n'ont pas de réservation propre sur l'essentiel de ce parc. Ces logements sont attribués pour l'essentiel par la Mairie de Paris, par les mairies d'arrondissement et dans le cadre du 1 % patronal.

C'est donc, dans les faits, des logements sociaux dans leur destination depuis 2001.

Nous avons, au cours de la mandature, élargi le champ des attributions possibles à des loyers de type P.L.U.S. au sein de ce parc.

Vous avez raison, Monsieur BLET, de dire que l'Exécutif a proposé pour l'exercice 2006 et 2007 d'affecter 500 logements par an sur ce contingent à des familles sous plafond de ressources P.L.U.S.

En revanche, Monsieur BLET, je ne peux pas vous suivre sur le fait que ce vœu n'ait pas été exécuté. Je peux vous dire que, semaine après semaine, l'ensemble des bailleurs et nous avons pris la précaution d'ailleurs de spécifier à chaque bailleur le nombre de logements concernés qui devaient nous être proposés, ce que l'on appelle en loyer adapté, adapté P.L.U.S., donc social.

Pourquoi l'avons-nous fait à l'époque ?

C'est que l'essentiel des logements purement sociaux, P.L.A.-I. et P.L.U.S., étant consacrés au relogement des familles issues de l'insalubrité, il nous a semblé utile d'élargir le champ des logements sociaux à des familles qui, de par leur nature de revenus, de par leur situation sociale, ne pouvaient pas payer 8 à 12 euros dans le parc L.L.I., mais bien que nous allions affecter une partie de ces logements à des loyers que nous pratiquons aujourd'hui à hauteur de 5,50 euros.

Si vous lisiez le rapport des commissions d'attribution de l'année 2006, vous trouveriez le détail des attributions et je peux vous garantir que ceci a été fait également sur l'année 2007. Le conventionnement des logements de la S.I.E.M.P. ne correspond pas à cet objectif-là, mais est complémentaire de choses que nous avons demandé à la S.I.E.M.P. à l'époque.

Il se trouve que, dans les faits, l'ensemble des bailleurs sociaux ont validé, par une décision de leur conseil d'administration, ou le feront dans les jours à venir, le fait d'attribuer ces logements de catégorie L.L.I. sous plafond de ressources P.L.S. et nous ne pouvons pas constater, nous ne contestons pas, nous, le fait que ces appartements sont extrêmement utiles aux Parisiens, qui sont capables de payer entre 8 et 12 euros le mètre carré mais pas de payer 20 à 35 euros du mètre carré dans le secteur privé.

Notre vocation, nous, Mairie de Paris, c'est d'offrir une solution de logement à l'ensemble de la diversité sociologique parisienne, notamment évidemment, et nous l'assurons, aux couches moyennes, en faveur desquelles d'ailleurs, au-delà des affectations de ces logements, nous avons contribué à développer un certain nombre de logements de catégorie P.L.S., spécifiques aux couches moyennes. C'est à ce titre-là et c'est avec ces engagements-là que nous pouvons garantir le maintien de la diversité sociologique parisienne, ce qui, je crois, est utile pour notre ville.

C'est pourquoi l'Exécutif vous propose un vœu 10 bis qui, bien évidemment, ne satisfait pas a priori M. BLET qui demandait le conventionnement, puisque nous n'acceptons pas le conventionnement dans les faits. Ce vœu demande donc aux bailleurs de préciser par une délibération, si ce n'est déjà fait, que l'ensemble de ces logements seront affectés sous plafond de ressources P.L.S., que, par ailleurs, la R.I.V.P. mène jusqu'à leur terme toutes les procédures juridiques engagées à l'encontre des personnes qui n'occuperaient pas leur logement au titre de résidence principale et que, enfin, concernant ce que j'appellerai le domaine privé de la R.I.V.P., le travail en cours aille à son terme et que les arbitrages au bout de ce travail soient faits : soit ces logements deviendront, comme nous l'avons fait pour le patrimoine privé de la Ville de Paris, des logements sociaux conventionnés ou bien ils seront vraisemblablement, pour certains d'entre eux, soumis à la vente.

Voilà la proposition de l'Exécutif qui rejette les vœux présentés par M. BLET et les "Verts" et qui demande au Conseil de Paris de voter favorablement sur le vœu proposé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

L'Exécutif propose donc de substituer le vœu n°10 bis aux vœux 1 à 15.

Les vœux n°s 10 à 15 sont-ils maintenus ?

M. Jean-François BLET. - Une précision : le vœu n° 10 bis ne répond qu'au vœu sur la R.I.V.P., expressément.

Et il parle effectivement de 325 logements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La proposition de l'Exécutif est de leur substituer le vœu n° 10 bis.

Si vous voulez maintenir vos vœux, vous les maintenez, c'est votre liberté !

M. Jean-François BLET. - Il faudrait, à ce moment-là, que, d'un commun accord, vous ajoutiez la même demande pour l'ensemble des autres S.E.M. sur lesquelles ont été déposés des vœux. Il n'y a pas que la R.I.V.P. qui est concernée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à M. MANO pour que les choses soient claires.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Pour que la réponse soit claire, Monsieur BLET, vous ne le savez peut-être pas, mais les autres bailleurs ont pris la décision en conseil d'administration d'accepter les candidatures sous plafond de ressource P.L.S. C'est déjà fait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien. Voilà une explication qui me paraît claire.

Je donne la parole à M. COMBROUZE.

M. Francis COMBROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les vœux proposés par nos amis "Les Verts" nous posent quatre problèmes.

Premièrement, la réalité des pratiques d'attribution depuis 2001 n'est pas celle d'avant 2001.

Deuxièmement, il faudrait aussi considérer que la réalité des prix dans ce qui s'appelle le libre ou le P.L.I. est extrêmement variable.

Dans les arrondissements populaires, comme le 19ème ou le 13ème, de nombreux locataires relèvent du logement social et, depuis 2001, il y a bien une condition de ressources pour l'attribution.

Je pense que, dans ce climat, il n'est peut-être pas bon de mettre, si je puis dire, tous les locataires, sous l'étiquette de privilégié. La réalité des chiffres n'est pas du tout celle-là.

Troisièmement, il y a des logements de standing ou des logements qui ne tiennent pas compte, dans les attributions des années ante-2001, des revenus et c'est bien là, pour les attributaires, qu'il faut faire le ménage.

Je pense que M. BLET, comme d'autres d'ailleurs, est au conseil d'administration de la R.I.V.P. et devrait être appelé à délibérer.

Enfin, dernier argument et je m'arrête là, nous atteindrions les 20 % immédiatement en conventionnant ce parc. Faisons attention que l'effort de production et de conventionnement porte surtout sur la création d'offres de logements supplémentaires.

Telles sont donc les quatre raisons qui font que nous nous prononcerons pour le vœu de l'Exécutif, sachant qu'une partie des problèmes est encore à résoudre, mais ne confondons pas la majorité des situations avec la minorité, car nous déstabilisons beaucoup de locataires modestes, retraités.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste et radical de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame de SARNEZ, vous m'avez demandé la parole ?

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous voterons également le vœu de l'Exécutif, pour une raison très simple.

Tout le monde sait que Paris connaît une grave crise du logement. Je pense que, de ce point de vue, il est évident qu'il faut que la Ville soit exemplaire dans la gestion de son parc et qu'il faut que l'ensemble des logements gérés par la Ville de Paris soient attribués sous condition de ressources. C'est aussi simple que cela.

Donc, nous soutenons ce vœu.

Je veux, deuxièmement, dire qu'il faut que la Ville soit exemplaire aussi en matière d'attribution de ses logements. Des choses très importantes ont été faites de ce point de vue depuis 2001, malheureusement pas dans l'ensemble des arrondissements de la Ville de Paris, et je le regrette. Mais je crois que nous devons ouvrir une réflexion de fond pour peut-être changer substantiellement cette manière d'attribuer les logements, afin que plus jamais les élus puissent être soupçonnés. Je pense qu'il faudra aller plus loin et probablement proposer que l'on mette en place une instance de régulation d'attribution des logements dans la Ville de Paris qui soit absolument neutre et insoupçonnable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame. Je précise que la transparence est faite sur toute l'attribution du contingent du Maire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour ce qui concerne les élus, Madame de SARNEZ, il y a le rapport de l'inspection générale,...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - La commission n'est pas pluraliste !

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... qui est actualisé chaque année et il faut donc mettre cela à jour. Eventuellement, je suis prêt à écouter toutes les bonnes idées.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, les vœux qui sont maintenus, semble-t-il.

D'abord, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mettrai à la fin aux voix le vœu n° 10 bis de l'Exécutif, c'est logique.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et maintenant Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 10 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 5).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au conventionnement en logement social d'un logement situé 81 boulevard de Port-Royal (14).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe maintenant à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, relatif au conventionnement en logement social d'un logement situé 81 boulevard de Port-Royal (14).

Monsieur DUTREY, brièvement.

M. René DUTREY. - Oui, brièvement.

Récemment, ce que l'on peut appeler maintenant le scandale BOLUFER éclatait dans les journaux et a particulièrement marqué l'opinion publique.

Chaque fois que ce type de scandale survient, c'est un petit peu plus de discrédit qui pèse sur le politique ; c'est un petit peu plus de confiance rompue entre citoyens et élus. Je crois que ce type d'affaire a un effet absolument dévastateur sur ce que l'on peut appeler la chose publique et l'intérêt collectif en général.

Si M. BOLUFER a pu se maintenir dans cet appartement pendant aussi longtemps, c'est bien justement que ce type de logement pose problème dans sa gestion.

La gestion par un bailleur social d'un parc à loyer libre entraîne, à notre avis, et est le creuset de ce type de situation. Pourquoi ?

Parce que si la situation de M. BOLUFER est éthiquement et moralement scandaleuse, en matière de logement, pourtant, quelque part, cette personne se trouve dans une occupation quasiment complètement légale. M. BOLUFER bénéficie, du fait du statut privé de cet appartement, de l'ensemble des droits d'un locataire privé face à son propriétaire, c'est-à-dire que l'on ne peut pas augmenter son loyer puisque les loyers sont encadrés par l'indice qui vient récemment d'être changé, que l'on ne peut pas rompre son bail car le clientélisme n'est pas une cause de rupture de bail, que l'on ne peut pas le faire partir au motif qu'il a sous-loué, la sous-location étant autorisée en bail privé, alors qu'elle ne l'est pas dans le parc social.

On se retrouve dans une situation éthiquement totalement condamnable et pourtant quasiment dans les limites de la légalité. C'est bien le problème que pose le groupe "Les Verts" par rapport à l'existence de ce parc à loyer libre.

Le fait que les règlements qui sont censés protéger les locataires puisse bénéficier à des personnes privilégiées qui ont bénéficié de l'attribution d'un logement en loyer libre de manière détournée, pour ne pas employer d'autres mots ; le fait que cette situation soit malgré tout légale est bien la preuve que ce parc de logement à loyer libre parc privé des bailleurs est une anomalie de gestion.

Nous considérons que ce n'est pas le rôle d'une collectivité, ce n'est pas le rôle d'un bailleur social de gérer un parc de logements à loyer libre, un parc de logements privés.

Certes, comme nous l'expliquait M. MANO, il y a deux secondes, on va mettre des plafonds de loyer, on va faire comme si c'était du social, mais on ne les conventionne pas en logements sociaux.

Pourquoi ? Assumons jusqu'au bout. Sortons de cette situation aujourd'hui, où la moitié des attributions faites par la Ville de Paris se font vers un logement à loyer libre ou un logement intermédiaire. C'est-à-dire que la moitié des attributions de la Ville de Paris, aujourd'hui, se fait vers des logements non sociaux.

Donc, ce vœu, spécifiquement, vise à conventionner ce logement qui a défrayé la chronique, celui de M. BOLUFER, afin que, symboliquement, le sentiment d'injustice que peuvent ressentir des milliers de demandeurs de logements sociaux en allumant leur télévision et en voyant ce type d'affaires, ce sentiment d'injustice puisse être corrigé par nos soins.

Egalement, pour qu'en termes de pratiques politiques... Et vous savez que le groupe "Les Verts" est très demandeur. Il existe des modèles dans les pays nordiques, au Canada, de ce que l'on appelle la transparence pro-active, c'est-à-dire accepter qu'en tant qu'élu, en tant que personnage public, des informations sur le logement soit communiquées, dès la candidature, dès l'élection. Il s'agit de tout mettre sur la place publique pour établir la confiance.

C'est le seul moyen, à notre avis, pour rétablir cette confiance entre citoyens et élus politiques. Inventer des systèmes de transparence qui font qu'effectivement cette nature humaine, parfois très déconcertante, ne se livre pas systématiquement à ce clientélisme qui gangrène la vie politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à M. MANO, je souhaiterais quand même rappeler que les logements intermédiaires sont des logements qui permettent de protéger aussi les classes moyennes de l'expulsion.

Chers amis, si Paris a regagné 44.000 habitants, ces six dernières années, après en avoir perdu 170.000 en vingt-cinq ans, c'est parce qu'il faut aider la totalité des Parisiens, familles populaires et classes moyennes, à rester dans Paris.

Je voudrais prendre un autre exemple. Lorsque nous avons acheté 8.000 appartements qui étaient menacés de vente à la découpe, il s'agissait souvent de classes moyennes. Ce sont 8.000 familles que nous avons maintenues à Paris.

Et nous étions récemment dans le 11^e arrondissement et j'ai bien vu quels types de Parisiens étaient là.

Ensuite, notre collègue communiste, tout à l'heure, vous a fait une remarque que je trouve excellente. Après 30.000 logements sociaux, nous voulons en financer 40.000. Si on a atteint 20 % en ramassant tout, on peut tous s'arrêter ; on ne fait plus de logement social.

Monsieur DUTREY, nous avons des intentions voisines, mais sur la manière de faire je préfère garder des logements pour les classes moyennes, continuer à racheter des appartements qui sont menacés de vente à la découpe et faire 40.000 logements sociaux qui nous permettront d'arriver à 20 % de logements sociaux dans six ans.

Je précise que c'est ce type de politique qui a permis à Paris de regagner des habitants et de rajeunir et de garder les jeunes ménages. Cette politique, même si on a des différences d'appréciation, je veux vous dire ce matin que je l'assume complètement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Nivellement par la base.

M. Jean-Yves MANO, adjoint au nom de la 8e Commission. - Concernant l'appartement de M. BOLUFER, du boulevard de Port-Royal, Monsieur DUTREY, j'ai peur que ce que vous proposez n'aille à l'encontre de votre intention.

Admettons que l'action en justice en cours, engagée par la R.I.V.P., ne donne pas satisfaction et maintienne M. BOLUFER dans les lieux. Le fait de conventionner son logement lui donne un droit au maintien dans les lieux à vie.

M. Yves CONTASSOT, adjoint. - Mais non, les règles ne sont pas les mêmes...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous n'avez pas les mêmes interprétations juridiques.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Ce n'est pas ce que vous souhaitez, je pense.

Je pense que la R.I.V.P. s'est engagée dans cette analyse et, pour cela d'ailleurs, je conseille de saisir éventuellement le Conseil du Patrimoine, dans l'arbitrage potentiel du patrimoine privé et de la R.I.V.P. qui est de 314 logements... Soit ces immeubles peuvent correspondre totalement, en fonction de leur situation, de la surface des appartements, à une cible de logement social traditionnel et, à ce moment-là, je conseillerai de les conventionner.

Soit le patrimoine ne correspond pas à ces critères-là et peut-être faudra-t-il procéder à des congés pour vente.

Voilà un peu la solution que nous proposons à la R.I.V.P. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable, avant analyse, a priori, de se précipiter sur un appartement pour rien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous suggérez donc de voter contre la proposition de vœu référencée n° 16.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 16, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" tendant à loger les sans domicile fixe Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner la proposition de vœu n° 17 déposé par le groupe "Les Verts" tendant à loger les sans domicile fixe Parisiens.

Monsieur BLET, vous avez la parole.

M. Jean-François BLET. - Monsieur le Maire.

En 2001, le contrat de mandature adressé à tous les Parisiens fixait au chapitre "Lutter contre l'exclusion" l'objectif de 500 places par an pour les sans-abri, soit 3.500 places en sept ans.

Où en sommes-nous à l'heure du bilan ?

Le bilan statistique est particulièrement embrouillé, ainsi que le rappelle un autre vœu déposé au Conseil général qui demande un éclaircissement sur le nombre des places créées par catégorie. En effet, on ne peut comptabiliser des places destinées, de façon parfaitement légitime, parfaitement justifiée, tout à l'honneur de la Municipalité, aux femmes victimes de violence, aux jeunes prostitués et à d'autres personnes en déshérence, avec l'objectif chiffré qui ne concernait que les sans abris.

Les mesures de prévention, les mesures de sauvegarde sont indispensables. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, mais d'être rigoureux aussi quand on veut faire des diagnostics et que l'on veut parvenir à des chiffres.

Mais ce bilan éclaire sur un point : nous sommes très loin du compte.

Si on en croit le Bleu budgétaire de novembre 2007, 508 places pérennes ont été créées pendant la mandature, 1.000 selon certains documents de campagne. Mais nous avons constaté que sur ces 508 places pérennes, par exemple, seulement 346 ont été ouvertes. Les autres le seront bien sûr, mais dans la prochaine mandature.

Bref, que l'on se fie à la rigueur des chiffres budgétaires ou à la multiplication des pains électoraux, l'entreprise n'est pas un succès. C'est même un échec. Il manque plus de 3.000 places d'hébergement d'urgence pour les sans abris.

Pour quelle raison ?

Cet objectif de 500 places par an était-il trop ambitieux ? Sans ambages, la réponse est non. Réaliser 500 places d'hébergement par an quand on arrive à financer, c'est un succès, pour la seule année 2007, 6.165 logements dont 1.416 pour classes moyennes, quand on entreprend la réhabilitation de 1.000 immeubles insalubres ce qui nécessite le relogement de 19.000 personnes, c'est tout à fait possible.

Le problème est tout simplement que la sortie des sans abris de la rue n'a pas été manifestement la priorité de l'Exécutif municipal.

Il y aurait trop de places d'urgence à Paris : 6.800 sur le bleu budgétaire en CHU et CHRS. Cela représente à peine 2,9 % du parc géré par les bailleurs, en d'autres termes près de 9 fois moins que le parc de logements en loyers libres et intermédiaires gérés par ces mêmes bailleurs.

Bref, ce n'est pas grand-chose, surtout si l'on considère qu'il est impossible pour les catégories populaires de se loger à Paris et que 75 % des 109.000 demandeurs de logements sont, vous le savez, éligibles au P.L.A.-I.

Or, la difficulté de se loger n'a pas été le critère retenu pour évaluer l'effort à entreprendre en matière de logements d'urgence et de logements très sociaux. Non, le critère retenu fut le nombre de places disponibles chez les collectivités voisines. Et c'est vrai, Paris représente 60 % des places d'hébergement d'urgence en Ile-de-France.

Et alors ? A vos yeux, Monsieur le Maire, cela constitue-t-il une raison valable pour laisser des gens massivement dans la rue à Paris ?

Pourtant, en 2001 - nous vous avons communiqué la liste de 1.000 immeubles insalubres - vous ne vous êtes pas interrogé sur le nombre d'immeubles insalubres chez vos voisins pour vous décider à agir. Et Dieu sait s'il y en a, notamment en Seine Saint-Denis. Il aurait dû en être de même pour les sans abris.

Depuis 2001, Paris peut se targuer d'avoir mis en œuvre un plan d'éradication de l'insalubrité qui a pris plus de 3 ans de retard. Mais Paris ne peut se prévaloir d'en avoir fait plus pour l'hébergement d'urgence. Paris a juste hérité d'un nombre élevé de places.

Paris a également hérité d'un nombre nettement moins élevé de logements sociaux : 15 % aujourd'hui contre 35,73 en Seine Saint-Denis, 30 % environ dans le Val-de-Marne et 25 % dans les Hauts-de-Seine.

Vous voyez, Monsieur le Maire, même M. DEVEDJIAN pourrait vous tacler sur cette question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais c'est scandaleux ce que vous dites. C'est honteux car aucune association de soutien aux sans abris ne pense comme vous. Et c'est honteux que vous disiez cela et que vous défendiez les Hauts-de-Seine, alors que même Mme BOUTIN dans nos réunions communes met en cause les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Venant de votre groupe, j'entends que votre groupe démente vos propos. C'est une honte absolue !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Jean-François BLET. - Vous faites une diversion.

Je viens uniquement de parler sur cette question. J'ai donné les chiffres en ce qui concernait les autres domaines. J'ai parlé du nombre de logements sociaux. Les chiffres sont les chiffres, les autres départements ont un pourcentage supérieur à celui de Paris.

Cela vous blesse peut-être mais c'est la réalité des chiffres...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas blessé mais j'aime la démocratie et la vérité avec tout le monde.

M. Jean-François BLET. - Et moi, j'aime la réalité des chiffres.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sur l'hébergement d'urgence et sur le logement social, venir à partir du groupe "Vert" défendre ce que font certaines communes des Hauts-de-Seine comme Neuilly, cela il fallait vraiment attendre la dernière séance pour oser.

M. Jean-François BLET. - Enfin, on n'est pas dans un meeting électoral, maintenant !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Concluez maintenant cette excellente intervention, brillante. Allez, Monsieur BLET.

M. Jean-François BLET. - Si vous déformez mes propos, effectivement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, je vous écoute.

M. Jean-François BLET. - Je disais simplement qu'il n'y avait que 15 % de logements sociaux à Paris contre 25 % à 35 % dans les autres départements franciliens. C'est contraire à la réalité, nous dit-on, à la vérité. Soit, on est en période électorale, tout est possible.

Monsieur le Maire, vous avez considéré, je cite, que "les 250 millions d'euros annoncés par le Gouvernement pour répondre à l'enjeu essentiel de la situation des sans abris sont totalement insuffisants et traduisent une réponse inacceptable".

Mais à Paris, depuis 2001, les dépenses pour l'hébergement d'urgence peuvent être évaluées à 37 millions d'euros : 20 millions pour la création de nouvelles places d'hébergement et 17 millions pour l'humanisation des centres existants. Cela correspond à environ 5,3 millions d'euros par an, soit 0,07 % du budget municipal. C'est peu, c'est même assez dérisoire.

Monsieur le Maire, face au plan du Gouvernement, les associations de mal logés estiment que l'enveloppe nécessaire était de 1,5 milliards de francs.

Compte tenu du nombre très élevé de SDF dormant dans les rues à Paris, nous demandons dans notre vœu une enveloppe de 120 millions dédiée à l'hébergement d'urgence afin de réaliser les 3.000 places manquantes promises en 2001. A ces 120 millions, nous demandons également que soient ajoutés 4.000 logements P.L.A-I., soit 200 millions d'euros, destinés aux sans abris pouvant réintégrer rapidement un logement classique sans recourir à l'accompagnement social. Ils sont plus d'un tiers, nous dit-on. Le problème des sans abris ayant déjà un emploi, déjà intégrés dans le tissu social, serait ainsi le plus facile à régler si on acceptait, comme pour les relogements de l'habitat insalubre, de traiter ce problème d'une manière rapide.

Je terminerais sur ce point. De même que sur l'insalubrité, nous avons vu mettre sur pied un plan d'éradication, de même un plan de logement pour les SDF s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la loi DALO devrait pouvoir être mise en œuvre, fut-ce en fin de mandature. Vous pourriez au moins nous l'annoncer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission - Monsieur le Maire, de temps en temps je crois me tromper en écoutant M. BLET. Je croyais par moment avoir en face de moi non pas un élu Vert soutenant la majorité mais bien un élu U.M.P. Ce qui est fort dommage.

Sur le fond, M. BLET reprend ici les mêmes arguments que lors du débat budgétaire, bien évidemment avec les mêmes chiffres, les mêmes critiques. Et néanmoins, vous savez bien que la Ville de Paris a engagé au cours de ces années un fort développement de la politique de logements d'urgence, que certes nous avons une histoire mais que nous continuons bien évidemment à développer ce parc.

Et d'ailleurs, dans la convention que nous avons signée avec Mme BOUTIN, avec l'Etat, nous prenons, à Paris, un engagement portant sur 1.500 places complémentaires et je ne vois aucun engagement similaire des communes et des départements de l'Ile-de-France.

Donc je pense qu'il n'est pas souhaitable de voter le vœu de M. BLET qui minimise de façon systématique l'action de la Municipalité qui est pourtant exemplaire en la matière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, j'ajoute que l'analyse objective et qui ne vient pas de nous, qui est faite sur la situation du logement et ce qui se passe depuis des années à Paris et dans les départements voisins, figure dans les rapports annuels de la Fondation de l'Abbé Pierre qui ne disent absolument pas la même chose que M. BLET.

Je propose donc de repousser cette proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'insalubrité et la suroccupation des foyers de travailleurs migrants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne de nouveau la parole à M. BLET pour la proposition de vœu référencée n° 18 dans le fascicule, déposée par le groupe "Les Verts".

M. Jean-François BLET. - Monsieur le Maire, les foyers de travailleurs migrants sont-ils insalubres ? Hélas oui, mille fois oui.

L'objectif du contrat de mandature était d'achever l'éradication de l'insalubrité dans le cadre de la mandature. Il en reste 13 ou 14 à traiter sur les 24 qui figuraient dans le plan de traitement défini avec l'Etat. Et encore, certains foyers non intégrés dans ce plan mériteraient vraisemblablement d'être eux aussi réhabilités.

Ces foyers sont dégradés, suroccupés. Leurs habitants sont à la merci d'une étincelle funeste. Les foyers de travailleurs migrants, au même titre que les hôtels meublés, sont les catégories qui ont été délaissées de la lutte contre l'insalubrité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien sûr, on n'a rien fait ! Vive la droite !

M. Jean-François BLET. - Depuis mai 2005, nous avons fait régulièrement des propositions au Conseil de Paris pour accélérer le traitement de leur insalubrité.

En septembre 2005, nous fîmes même voter un vœu, qui a été adopté par ce Conseil, afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs immigrés des foyers sur-occupés. Doivent être mis en œuvre :

- un plan de réhabilitation de l'ensemble des foyers de travailleurs migrants ;

- un plan de résorption de la sur-occupation qui refusera la sur-densification du bâti existant et sera axé sur la création de foyers à dimensions humaines, dans les arrondissements qui sont actuellement dépourvus de foyer ;

- la mise en place d'un contingent réservé aux résidents des foyers sur-occupés sur Paris, qui souhaitent intégrer l'habitat social de droit commun.

Ce vœu a donc été adopté par le Conseil de Paris.

Depuis lors, d'autres vœux et amendements furent adoptés d'une part pour mettre les maires d'arrondissement devant leurs responsabilités, seuls les maires du 2e et du 12e ayant proposé des sites de desserrement, d'autre part, pour programmer également des foyers sur plusieurs opérations d'aménagement, ce qui a été accordé dans le cadre du P.L.U.

Ainsi, nous vous avons demandé à maintes reprises que la Mairie de Paris se donne les moyens de financer et de budgétiser la mise en œuvre de ce plan de traitement afin d'en accélérer la mise en œuvre. Mais, sur ce point-là, nous n'avons essuyé que des refus !

Ce qui ne veut pas dire que vous n'avez rien fait. Je connais vos réponses ! Que vous avez fait un effort important, il y a trois foyers traités par an ! Je vais éviter à M. MANO de me répéter cela chaque fois ; nous vous en donnons acte !

Mais, tout de même, le prix d'une réhabilitation est de 10 millions d'euros. La Ville y participe à hauteur moyenne de 5,7 millions d'euros. Pour traiter les foyers restants, la Ville devrait débloquer une enveloppe d'environ 74 millions d'euros, sur un total de 130.

A ce coût, doivent être ajoutées les sommes nécessaires à la réalisation de nouvelles résidences sociales pour le relogement des sur-occupants, ce qui coûte un peu plus.

Le nombre de logements nécessaires pour mettre en œuvre un plan de réhabilitation et de desserrement des foyers de travailleurs migrants parisiens est estimé à 4.500, 5.000 logements environ. Le nombre de sur-occupants à reloger est en effet estimé en moyenne à 80 par foyer. Pour 46 foyers, le nombre de sur-occupants serait ainsi de l'ordre de 4.000 à peu près. S'y ajoutent les places à créer pour compenser les pertes de capacité liées à la réhabilitation. Nous ne critiquons pas qu'il y ait des pertes de capacité, c'est ce qui permet d'avoir enfin des logements décentes pour ces travailleurs migrants. Elles sont évaluées à 1.200 places, liées donc à la réhabilitation des foyers existants.

La saturation du parc social classique rend malheureusement illusoire le relogement d'une fraction significative de ces travailleurs migrants par ce seul biais. 10 % d'entre eux le souhaiteraient, pourtant.

Le coût moyen d'un logement en résidence sociale étant estimé pour la Ville à 45.000 euros, une enveloppe de 200.000 millions d'euros environ est nécessaire pour réaliser les logements destinés aux sur-occupants.

Au total, ce sont donc 270, 275 millions d'euros qui seraient nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de traitement qui réglerait définitivement la question des foyers de travailleurs migrants.

Rapportés aux 50 milliards qui ont été budgétisés durant cette mandature, cela ne paraît pas excessif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - 50 milliards ?

M. Jean-François BLET. - Oui, à raison de 7 milliards d'euros par budget.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Où voulez-vous que je prenne 50 milliards ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. - 7 fois 7.

M. Jean-François BLET. - Oui, c'est l'ensemble du budget, mais c'est pour donner une idée de la proportion des chiffres.

Notre vœu demande donc, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, que 275 millions d'euros soient dédiés spécifiquement à l'acquisition de terrains, d'immeubles et de logements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan, que cette dépense soit financée par le recours à un emprunt, ce qui éviterait de bouleverser les décisions budgétaires, et ce qui avait été prévu pour un certain nombre de problématiques de ce type.

Monsieur le Maire, vous venez de vous engager à réhabiliter trois foyers de travailleurs migrants par an durant la deuxième mandature, mais il faudrait ainsi au total, depuis 2001, 13 ans pour éradiquer l'insalubrité de ces foyers. C'est difficilement compréhensible, c'est difficilement acceptable. Je pense qu'il est possible d'aller plus vite et que les sommes à mobiliser ne sont pas excessives. Il faut agir vite. Les travailleurs migrants ne doivent pas être traités comme des citoyens de seconde zone et ils ne doivent surtout pas être les délaissés de l'insalubrité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MANO. Brièvement, car ce que l'on vient d'entendre, c'était un peu excessif !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Débat récurrent et qui a déjà eu lieu lors de notre séance budgétaire du 17 au 19 décembre dernier.

Je rappellerai à M. BLET simplement que la Ville de Paris s'est vue confier la responsabilité du traitement des foyers de travailleurs migrants lors de la signature de la délégation de compétence. Dès lors, enfin, les foyers parisiens ont pu engager une politique très volontariste de remise en état et de recherche de patrimoine complémentaire, pour arriver à desserrer ce qui existe, ce que nous faisons, me semble-t-il, avec ardeur.

Je pense qu'il serait souhaitable de rejeter le vœu de M. BLET.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je partage vraiment votre sentiment !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu du groupe "Les Verts".

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu du groupe "Les Verts" est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'achat par la Ville du fond de commerce du Café de la Gare, dans le 14e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la proposition de vœu du groupe "Les Verts", référencée n° 19 dans le fascicule, et je donne la parole à Mme ATALLAH.

Mme Marie-Thérèse ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de demander à la Ville de Paris d'acheter les fonds de commerce du Café de la Gare situé dans le 14e arrondissement.

En fait, il s'agit d'un café qui se trouve au 4 avenue René Coty, à proximité d'un espace solidarité insertion géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Ce Café-restaurant de la Gare constitue un lieu privilégié pour les personnes sans domicile fixe.

En fait, c'est un café qui est mis en vente par sa gérante en raison de son souhait de partir à la retraite après plus de 40 ans de gestion de ce lieu. Etant donné la fréquentation quotidienne par les usagers et les personnes sans domicile de cet Espace solidarité insertion, nous pensons que l'achat de ce café-restaurant par la Ville serait une opportunité intéressante pour faire émerger un projet d'insertion sociale et professionnelle en faveur des sans domicile fixe qui fréquentent l'Espace solidarité insertion.

D'autant que cette proposition d'acquérir le Café de la Gare par la Ville est soutenue par les responsables de l'Espace solidarité insertion, à qui j'ai pu la proposer. Elle est surtout soutenue aussi par l'ensemble des acteurs sociaux qui agissent en direction des sans domicile fixe sur le 14e, qui sont regroupés en réseau et qui sont tout à fait favorables à l'idée de faire émerger un projet d'insertion sociale et professionnelle parce que nous pensons que les besoins de sans domicile fixe à Paris ne se posaient pas uniquement en termes de lieu d'hébergement ; il faut faire émerger des structures d'insertion sociale et professionnelle. Ce café, par sa localisation près de la gare RER de Denfert-Rochereau et de l'Espace solidarité insertion, est un lieu vraiment privilégié pour faire émerger ce type de structure.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faudrait que la Ville agisse vite, parce que le café est mis en vente depuis un certain temps, et prenne contact avec la gérante de ce café pour essayer d'étudier la possibilité d'acquérir ce lieu et envisage très vite de travailler avec les acteurs locaux, afin de pouvoir faire émerger un projet pour les publics sans domicile fixe qui fréquentent l'Espace solidarité insertion.

Je vous remercie.

(*Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence.*)

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Mme STIEVENARD a la parole pour vous répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Madame ATALLAH, je tiens à mentionner le fait que récemment s'est ouvert le bric-à-brac Emmaüs dans le 14e arrondissement qui vise aussi à l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile fixe.

Comme vous le savez, nous avons effectivement 15 lieux d'accueil de jour qui fonctionnent actuellement à Paris pour accueillir de façon inconditionnelle des personnes en grande difficulté, en proposant le suivi social, sanitaire et une aide à la vie quotidienne.

Nous avons d'ailleurs investi fortement dans ce domaine, puisque la dépense était de 2 millions d'euros en 2001 et nous sommes passés à 3,5 millions d'euros environ en 2007.

Nous souhaitons encore renforcer ce maillage parisien.

A ce titre, le projet de café d'insertion que vous présentez est intéressant, surtout s'il pouvait prendre la forme d'une entreprise d'insertion.

Cependant, je ne crois pas que le Conseil de Paris puisse s'engager immédiatement sur cette opération, dans la mesure où ce projet nécessite au préalable une expertise pour voir quel est le coût d'acquisition et quel serait le projet social réalisable à cet endroit. Et comme il s'agit d'un local commercial, il peut y avoir des obstacles juridiques.

C'est pourquoi je vous proposerai de modifier votre vœu suivant la formulation suivante, si vous l'acceptez : "que la Ville mette à l'étude la faisabilité d'implanter un café d'insertion avenue René Coty, en articulation avec l'espace insertion du 14e arrondissement et les acteurs associatifs concernés".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame ATALLAH, acceptez-vous la proposition de modification de votre vœu ?

Mme Marie-Thérèse ATALLAH. - Absolument puisque c'est exactement le sens de mon vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu ainsi modifiée par Mme Gisèle STIEVENARD avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu ainsi amendée est adoptée. (2008, V. 6).

2008, DAC 63 - Subvention à l'association "Ciné 13" (13e). - Montant : 1.500 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 63 sur lequel l'amendement n° 20 a été déposé par le groupe socialiste et radical de gauche. Il s'agit de la subvention à l'association "Ciné 13" pour un montant de 1.500 euros.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Je serais extrêmement bref représentant ici Jérôme COUMET, le Conseil du 13e arrondissement unanime. C'est une demande d'augmentation de subvention de 1.500 euros à 2.500 euros pour l'association "Ciné 13".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je vous confirme notre accord, sachant que les 1.000 euros supplémentaire seront extraits de l'enveloppe locale d'animations culturelles. M. le Maire de Paris a mis en place en 2001 une contribution d'un euro par habitant pour la culture dans chaque arrondissement. Je me réjouis que ce fonds permette de réagir aussi vite à ce type de demandes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe socialiste et radical de gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 20 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 63 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 63).

2008, DPA 14 - Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de travaux de relogement du collectif "La Générale Nord-Est" (11e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPA 14 sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 20 bis. Il s'agit d'une autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de travaux de relogement du collectif "La Général Nord-Est" dans le 11e arrondissement.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Conformément au vœu de l'Exécutif n°59 bis voté lors de la séance des 17, 18 et 19 décembre derniers, les surfaces mises à disposition de "La Générale Nord-Est" seront inférieures à 500 mètres carrés sur un total de 1.700 mètres carrés.

De même la concertation engagée avec les conseils de quartier Léon Blum, Folie-Régnault et Nation Alexandre Dumas, relative à la création d'activités culturelles et sociales dans ce même local, se poursuit et l'étude de faisabilité, concernant l'implantation de l'activité culturelle et sociale dans les locaux du 14, avenue Parmentier sur les 1.200 mètres carrés restant disponibles, sera engagée en 2008.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 20 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

La parole est à M. Georges SARRE pour une explication de vote.

M. Georges SARRE, maire du 11e arrondissement. - C'est un dossier que nous finissons par bien connaître. En ce qui nous concerne, nous refusons de participer au vote.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. Patrick BLOCHE voulait aussi faire une explication de vote.

M. Patrick BLOCHE. - Un amendement a été déposé par l'Exécutif, que Christophe GIRARD vient de présenter, qui modifie effectivement l'exposé des motifs du projet de délibération, pour y intégrer la préoccupation émanant des conseils de quartier du 11e arrondissement.

Nous avons déjà eu ce débat. Je ne souhaiterais pas le reprendre aujourd'hui mais dire mon espoir, mon souhait, que l'on inscrive le 14, avenue Parmentier dans une réelle volonté commune de tous les acteurs, de partage d'un espace qui, étant un espace de 1.700 mètres carrés, devrait être utilisé par plusieurs acteurs.

En l'occurrence, je souhaiterais que d'ores et déjà soit lancées les études qui permettent d'examiner attentivement et très rapidement les moyens de partager cet espace, en fonction du volume et des dispositions actuelles de cet immeuble industriel.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. – La parole est à Madame BOURCART, pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

Mme Khédija BOURCART, adjointe. - Pour le groupe "Les Verts", effectivement cet amendement répond au débat que nous avons eu et aux propositions que nous avons faites au niveau du Conseil d'arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. – Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 20 bis présenté par l'Exécutif avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 20 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 14 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 14).

2008, DDEE 24 - Subvention à l'Association des commerçants "Le Village Saint Charles" (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. – Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 24 sur lequel un amendement n° 21 a été déposé par le groupe socialiste et radical de gauche. Il s'agit d'une subvention à l'association des commerçants "Le village Saint Charles" pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007 dans le cadre de "Paris Illumine Paris" pour un montant de 10.000 euros. En fait, il s'agit de compléter la subvention initiale.

Je donne la parole à Madame Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire, je donne un avis favorable à cet amendement pour ne pas allonger les débats.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix la proposition d'amendement n° 21 déposé par le groupe socialiste et radical de gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 21 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 24 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 24).

2008, DDEE 32 - Autorisation à M. le Maire de Paris d'engager une étude préalable de faisabilité concourant à la mise en place d'une opération de redynamisation du tissu commercial et artisanal de la rue Dejean située à Château Rouge (18e) dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. – Nous examinons le projet de délibération DDEE 32 concernant une autorisation à M. le Maire de Paris d'engager une étude préalable de faisabilité concourant à la mise en place d'une opération de redynamisation du tissu commercial et artisanal de la rue Dejean situé à Château Rouge dans le 18e arrondissement dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, président du groupe du Mouvement républicain et citoyen, maire du 11e arrondissement. - Merci, Madame.

Chers collègues, le commerce de proximité est un aspect fondamental de la vie quotidienne de nos concitoyens. A l'heure où le grossiste Métro obtient une dérogation de l'Etat pour s'implanter sur 3.000 mètres carrés rue des Poissonniers, je souhaite souligner l'implication de la Ville de Paris dans ce projet de redynamisation commerciale.

S'impliquer pour assurer la survie du commerce de proximité, ainsi qu'une qualité de vie convenable à nos concitoyens, est devenu l'expression d'un véritable positionnement politique, une posture de résistance face à la suprématie du supermarché et aux monoactivités.

Les services de la Ville ont travaillé à la mise en œuvre d'un partenariat Etat - SEMAVIP - Ville de Paris satisfaisant, à la fois pour la mairie du 18e arrondissement, les commerçants et les riverains. Pour la première fois, une opération parisienne sera conduite avec l'aide du FISAC, permettant la création d'un poste d'animateur et la mise en œuvre d'un programme d'action pour la promotion de l'activité commerciale. Autant d'opérations nécessaires rue Dejean, bien entendu, mais également dans de nombreuses rues parisiennes.

L'animation commerciale, en tant que secteur spécialisé, présente un intérêt important dans les quartiers où le choix est fait de défendre l'activité commerciale de proximité. Or, aux associations de commerçants désireuses d'agir, comme c'est le cas rue Dejean, grâce aux mesures d'incitation, il manque souvent de nouveaux canaux d'expression, de nouveaux moyens d'organisation et même de formation.

Ces manques pourraient être davantage étudiés, tout comme devraient l'être les chiffres. Par exemple, dans les cinq années à venir, combien de commerçants partiront à la retraite ? Combien s'installeront ? Quels moyens d'action pourrions nous mettre en place pour aider les jeunes à s'installer ? Il y a ici un terrain de réflexion à défricher rapidement.

Le premier pas qui est fait rue Dejean permettra d'apprendre à utiliser l'outil FISAC nécessaire à une Ville à la recherche de solutions innovantes de financement. Je formule le vœu que ce système soit utilisé de plus en plus à Paris et qu'il s'ajuste aux problèmes actuels, notamment en matière de traitement des monoactivités.

A ce titre, nous espérons que l'Etat renforcera la capacité de subventionnement du FISAC, actuellement 80 millions d'euros en 2006, sans que cela donne lieu à l'abrogation des lois Galland et Royer-Raffarin. La déréglementation ne fera pas baisser les prix, loin s'en faut, et il est de notre devoir d'alerter nos concitoyens.

Mes chers collègues, je pense qu'il est temps de se poser une question simple : quelle société voulons-nous ? Alors, nous reprendrons, je l'espère bientôt, avec beaucoup de rigueur. Merci aux présidents de groupes de m'applaudir chaleureusement ! A tous, merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Georges SARRE.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire.

M. Georges SARRE vient, très nettement et très clairement, d'expliquer en quoi consiste cette délibération et en quoi effectivement l'attribution de crédits FISAC pourrait aider dans le 18e arrondissement, les commerces de proximité, dans le quartier Château-Rouge en particulier.

Il a aussi naturellement avancé des perspectives sur l'avenir du commerce en général et du commerce de proximité en particulier. Je ne pourrai pas, naturellement, entreprendre avec lui cette discussion de fond qui est très intéressante, mais peut-être n'est-elle pas tout à fait à sa place, ici, nous en reparlerons une autre fois.

Je vous demande en tout cas de bien vouloir approuver ce projet de délibération DDEE 32 qui nous permettra d'avancer pour le quartier Dejean.

Merci, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 32).

2008, DDEE 35 - Subvention à l'association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 46.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 35 sur lequel un amendement n° 22 a été déposé par le groupe socialiste et radical de gauche. Il s'agit d'une subvention à l'association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour un montant de 46.000 euros.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je donne, là aussi, un avis favorable et je demande de bien vouloir voter cet amendement et la subvention afférente évidemment.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 déposé par le groupe socialiste et radical de gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 35 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 35).

Vœu déposé par M. Roger MADEC et adopté à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement relatif à l'annonce de fermeture du BHV Flandre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons en 2e Commission le vœu référencé n° 23 dans le fascicule. Ce vœu est relatif à la fermeture du B.H.V. Flandres. Il a été déposé par Roger MADEC, avec l'ensemble des groupes de la majorité du 19e arrondissement.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL. - C'est un vœu présenté par Roger MADEC et adopté à l'unanimité de notre conseil d'arrondissement.

La direction du Groupe GALERIES LAFAYETTE a annoncé, il y a quelques jours, la fermeture de deux magasins de la chaîne B.H.V., au mois de juin, dont celui avenue de Flandres, situé dans le 19e arrondissement, suscitant une certaine émotion dans le quartier, mais également, évidemment, auprès des salariés et auprès des élus.

Ce quartier est emblématique du renouvellement urbain du Nord-est parisien et de cet arrondissement. En témoignent, bien sûr, le recul du chômage, mais également l'ouverture d'un certain nombre d'enseignes commerciales prestigieuses, la création d'une nouvelle offre commerciale au 104 rue d'Aubervilliers et la requalification urbaine en cours sur les territoires de Paris Nord-est.

Cette annonce de la fermeture de B.H.V. Flandres nous semble contradictoire avec l'existence de ces potentialités économiques et de développement commercial et c'est pourquoi nous avons souhaité qu'elle puisse être reconsidérée.

Si cette fermeture devait être confirmée, ce choix exigerait qu'une solution d'emploi pour l'ensemble des personnes travaillant sur le site soit apportée par l'employeur, évidemment.

Un comité de site, composé de représentants de l'entreprise, dirigeants et salariés, des élus d'arrondissement et des services concernés de la Ville et de l'Etat, pourrait être chargé, c'est en tout cas la proposition que nous faisons, de faire le point sur la situation de ce magasin, des potentialités de maintien ou, à défaut, d'accompagner la reconversion commerciale du site qui se situe sur une avenue comportant une protection renforcée du commerce et de l'artisanat.

Voilà les trois propositions que nous faisons dans ce vœu qui, je le rappelle, a été adopté à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Je donne la parole à M. SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - L'Exécutif partage pleinement la préoccupation que Mme BROSSEL a exprimée au nom du conseil du 19e arrondissement qui a proposé ce vœu à l'unanimité.

Mme BROSSEL a rappelé que, le 18 janvier dernier, la Direction de l'enseigne B.H.V. avait informé le Comité d'Entreprise de son projet de fermer le magasin de l'avenue de Flandres, 5.200 mètres carrés de surface dans le 19e arrondissement, ainsi d'ailleurs que celui du centre commercial Créteil Soleil, 15.000 mètres carrés, dans le Val-de-Marne.

Ces fermetures succèdent à celles de Strasbourg et de Caen, en 2006.

Avenue de Flandres, 90 salariés seraient concernés par la fermeture du magasin, dont 82 en contrat à durée indéterminée et 8, en contrat à durée déterminée.

Le vœu qui est présenté et qui appelle, au nom du Conseil de Paris, à reconsidérer la décision de fermeture, qui appelle la Direction du B.H.V. à participer à un comité de site qui, en cas de confirmation de la fermeture, préparerait la reconversion commerciale et qui, en tout état de cause, garantirait à chaque personne travaillant sur le site, une solution d'emploi, reçoit le plein soutien de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ. - Je vais être rapide puisque notre question d'actualité portera sur la situation d'ensemble des grands magasins dans notre ville.

J'ai écouté la réponse de M. SAUTTER qui est très bonne et, évidemment, nous allons voter ce vœu.

Je souhaite dire qu'il y a vraiment un très grand émoi dans le 19e arrondissement et dans cette partie du 19e arrondissement. Il faut tout faire. Je crois que la Ville peut encore intervenir pour empêcher la fermeture de ce magasin. Je souhaite vraiment que la Ville s'engage, avec tout le pouvoir qu'elle a, pour essayer de faire en sorte que ce magasin ne ferme pas.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 23 déposé par M. Roger MADEC, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 7).

Vœu déposé par Mmes Véronique DUBARRY, Pénélope KOMITES, M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe "Les Verts" relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 5e commission le vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par les membres du groupe "Les Verts", et qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Ce vœu est relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Je donne la parole à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Nous souhaitons revenir un peu sur cette décision, en tout cas le principe de l'installation de 1.000 caméras supplémentaires pour le réseau de vidéosurveillance parisien qui a été acté par notre Conseil, en juillet dernier.

Depuis, comme nous l'avions appris au mois de décembre, les services de la Préfecture de police se sont effectivement penchés sur les localisations de ces futures caméras et ce, comme cela nous avait été annoncé par Christophe CARESCHE, lors du dernier Conseil, dans le plus grand secret et sans aucune concertation ni avec les élus d'arrondissement ni avec les associations.

Les commissariats d'arrondissement repèrent les sites sensibles et, comme cela a pu arriver dans le 12e arrondissement ou dans le 14e arrondissement, les élus apprennent, un, que le parvis de la mairie d'arrondissement sera sous surveillance et, deux, dans le 12e arrondissement, que la place d'Aligre sera bientôt surveillée.

Nous avons déjà dit à quel point cette multiplication de la vidéosurveillance nous inquiétait. Nous avons également rappelé que de nombreuses études réalisées sur les installations de caméras démontrent bien que cela ne résout en rien les problèmes posés.

Nous savons que les caméras permettent surtout de contrôler les faits et gestes de nos concitoyens et ce, je tiens à ce que ce soit rappelé, au détriment des libertés individuelles.

On a vu une enquête récente de l'I.A.U.R.I.F. qui visait à étudier le dispositif de vidéosurveillance dans les lycées et qui souligne, une fois encore, l'inefficacité dans la lutte à la fois contre les intrusions, les vols et les agressions.

En Angleterre, puisque c'est l'exemple qui nous est cité, un organisme l'a qualifiée de suicide social, dans un rapport très récent.

La délinquance et l'insécurité ne seront jamais réglées par de la technologie. Il s'agit de problèmes humains qui doivent être abordés d'une façon humaine.

C'est la raison pour laquelle, à de nombreuses reprises, ici également, nous avons demandé que soient renforcées les équipes de prévention, que soient augmenté le nombre d'équipes de médiateurs de nuit, que soit créé, et cela a été acté lors d'un conseil récent, un corps de médiateurs de jour. C'est pourquoi nous revenons à la charge sur cette question importante et que nous proposons un vœu visant à ce que le plan d'installation de caméras de vidéosurveillance à Paris soit stoppé sans délai et que, conformément au vœu que je rappelais à l'instant, adopté en décembre dernier, un service de médiation sociale suffisamment doté en personnel soit mis en place rapidement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur CARESCHE ?

M. Christophe CARESCHE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Plusieurs points. Tout d'abord, il s'agit d'une initiative de la préfecture de la police, c'est-à-dire de l'Etat. C'est dans ce cadre que ces caméras vidéo doivent être mises en place à Paris.

Pour ce qui concerne la Ville, je redis la position, que nous avons exprimée à plusieurs reprises, qui est de considérer que nous n'avons pas d'hostilité de principe à ce plan, que nous sommes même prêts à y contribuer. Pour le moment, ce que je crois comprendre, c'est que le Préfet de police fait le travail qui concerne ses services, c'est-à-dire qu'il envisage un certain nombre de lieux d'implantation, que tout cela donnera lieu à un moment ou à un autre à une concertation avec la Ville de Paris, et que dans ce cadre-là, nous pourrions, et les maires d'arrondissement notamment, faire valoir un certain nombre de demandes ou de réserves sur ce qui sera proposé.

Voilà le cadre dans lequel nous sommes.

J'ai demandé au Préfet de police, nous nous sommes rencontrés il y a un mois pour parler de cela, toutes les garanties sur le plan des libertés individuelles de façon à ce que ce plan n'y porte pas atteinte ; je pense qu'il faut laisser, pour le moment, le préfet de police travailler et nous présenter les éléments de son travail lorsqu'il sera prêt.

Mme Anne HIDALGO, adjointe, présidente. - Votre avis sur le vœu, s'il vous plaît ?

M. Christophe CARESCHE, adjoint, rapporteur. - Défavorable, puisque le vœu demande de stopper sans délai le plan en cours d'élaboration et nous ne sommes pas d'accord. L'exécutif n'est pas d'accord avec cela.

Mme Anne HIDALGO, adjointe, présidente. - Merci. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Anne HIDALGO, adjointe, présidente. - Je mets donc un terme au Conseil municipal.

(La séance, suspendue à onze heures dix minutes, est reprise à onze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË.)

Dépôt des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux questions d'actualité du Conseil municipal.

I - Question d'actualité du groupe communiste à M. le Maire de Paris relatif aux évolutions stratégiques des grands magasins et leurs répercussions sur l'identité urbaine des territoires parisiens concernés.

La parole est d'abord à Mme Catherine GEGOUT.

Mme Catherine GEGOUT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question d'actualité sur les évolutions stratégiques des grands magasins et leurs répercussions sur l'identité urbaine des territoires parisiens concernés.

Avec l'annonce récente de la fermeture du B.H.V. Flandres dont a parlé Jean VUILLERMOZ tout à l'heure, nous sommes encore interpellés sur les stratégies des grands magasins et sur leurs conséquences sur l'attractivité et l'identité des territoires concernés dans la Capitale.

En quelques années, les stratégies brutales d'implantation et de conquête de parts de marché de grandes enseignes étrangères spécialisées ont eu une double conséquence : une tendance forte à l'uniformisation de l'offre commerciale de l'hyper centre parisien et des restructurations successives des grands magasins généralistes cherchant à se spécialiser dans le haut de gamme.

En 2001, Mark & Spencer fermait son magasin du boulevard Haussmann.

En 2005, le magasin populaire des quais de Seine, la Samaritaine, ferme et une réouverture en 2011 est prévue par L.V.M.H., mais il semblerait que le concept du grand magasin soit abandonné au profit d'un choix alternatif que nous ne connaissons toujours pas.

En juin 2006, c'était le Printemps qui était vendu à plus d'un milliard d'euros à l'enseigne italienne Rinascente avec un resserrement de ses activités sur le haut de gamme.

Ces évolutions ne touchent pas que l'hyper centre parisien comme en témoigne la fermeture du B.H.V. Flandres. Nous assistons à une modification sensible mais réelle des activités commerciales situées sur les principaux itinéraires commerciaux à vocation métropolitaine, en ciblant des clientèles de plus en plus fortunées.

Récemment, Unibail laissait entendre par voie de presse que les travaux du centre commercial seraient l'occasion de revoir l'offre commerciale des Halles en mettant l'accent sur le haut de gamme, ce qui de fait écarterait une grande partie de la clientèle francilienne et transformerait profondément la nature de ce quartier.

Ces transformations ont des conséquences sur la conception même de l'usage de l'hyper centre parisien, caractérisé par la diversité des populations qui y vivent et qui le fréquentent. Singularité exemplaire que n'ont pas la plupart des grandes métropoles européennes et mondiales, et singularité à laquelle nous tenons fortement.

C'est en raison de ces évolutions que nous avons souhaité que notre collectivité suive de près les évolutions stratégiques des grands magasins notamment. Un voeu avait été adopté en ce sens en juillet 2006 sur proposition de notre groupe. A ce jour, les conditions n'ont pas été réunies pour travailler sur cette question vraiment importante.

Aussi, nous demandons à M. le Maire de Paris de s'engager à mettre en place les outils ou structures nécessaires pour que la collectivité parisienne se donne les moyens de suivre les stratégies commerciales qui se développent dans l'hyper centre pour préserver les emplois commerciaux et maintenir une offre commerciale diversifiée conforme aux besoins des populations et à sa vocation de coeur de métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. – Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à Mme Catherine GEGOUT et au Groupe communiste sur cette question d'actualité tout à fait importante sur la disparition annoncée du B.H.V. de la rue de Flandres dans le 19e arrondissement, je dois dire d'abord que, Madame GEGOUT, contrairement à ce que vous laissez entendre dans votre texte, la Ville de Paris est en contact permanent avec les groupes des grands magasins et entretient avec eux un dialogue afin de comprendre leur stratégie et de discuter avec eux de la façon dont la Ville de Paris est concernée par leur stratégie. Et bien entendu, les emplois commerciaux dans Paris sont concernés par cette stratégie. Mais à aucun moment évidemment, la Ville de Paris ne peut se substituer aux patrons des grands magasins pour leur dire ce qu'il y a à faire. Reconnaissons qu'aujourd'hui le concept de grands magasins généralistes, issu du 19e siècle, est en crise lourde, en crise grave. Nous assistons à un changement de concept et nous devons faire en sorte de préserver à la fois l'offre commerciale diversifiée dans Paris et bien entendu le nombre d'emplois commerciaux que Paris détient.

Ce nombre d'emplois commerciaux est plutôt en augmentation. Ce ne sont pas les mêmes employeurs, mais le nombre d'emplois commerciaux est en augmentation.

Pour revenir au B.H.V. de l'avenue de Flandres, naturellement, nous sommes en contact avec le groupe Galeries Lafayette qui est propriétaire du B.H.V. et qui a annoncé, sans nous prévenir, la fermeture prochaine de ce magasin tout à fait important pour le quartier.

Nous avons pris contact avec eux pour savoir s'il était possible de revenir sur cette décision et de voir en tout cas dans quelles dispositions ils étaient vis-à-vis des salariés.

Nous avons enregistré le fait que ce magasin, selon eux, générerait des pertes de plus de 10 % du chiffre d'affaires et que des propositions étaient faites pour que 82 des 88 salariés soient reclassés, car on leur proposerait des emplois en région parisienne.

Mais, cela ne suffit pas. Nous devons savoir exactement pourquoi et comment ce B.H.V. va être peut-être supprimé, mais au moins remplacé, parce que des activités commerciales ne manqueront pas de venir s'installer sur ce site. Nous voulons savoir lesquelles, comment et avec combien d'employés. Nous suivons ce dossier pas à pas.

Comme vous le savez, nous avons, de la même façon, suivi le dossier de Marks & Spencer et de La Samaritaine. Et nous sommes en train de suivre le dossier du Printemps.

Chaque fois et sur chaque site, nous avons mis en place une concertation avec les propriétaires. Il n'est pas possible, il faut être réaliste, que la Ville de Paris discute avec l'ensemble des grands magasins dans une même structure puisqu'ils sont en concurrence les uns et les autres et qu'ils refusent de dévoiler leur stratégie.

Nous entretenons des relations de face à face avec eux et nous sommes en train, comme pour La Samaritaine, de mettre en place, avec le Printemps et les Galeries Lafayette pour le B.H.V., des lieux de concertation et de soutien aux emplois commerciaux qui dépendent de ce magasin.

La Ville de Paris, non seulement s'en occupe, se préoccupe de l'avenir des grands magasins et de la diversité commerciale dans le centre de Paris, mais en plus soutient et soutiendra les salariés qui se trouvent fragilisés par ces stratégies commerciales.

Je voulais vous donner tous les engagements sur ce sujet comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un mot de Mme Catherine GÉGOUT.

Mme Catherine GÉGOUT. - L'avenir des salariés est important, certes, et nous nous en soucions. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point et je pense que la Ville fait tout ce qu'il faut pour cela.

Mais le problème est beaucoup plus vaste : que va devenir cette ville avec cette stratégie ? Il faut mettre en place non seulement les rapports de l'adjoint au Maire concerné avec les grands magasins, ce qui est tout à fait dans votre rôle, mais aussi des structures de concertation beaucoup plus larges pour parvenir... Effectivement, on n'a pas d'autorité sur ces gens-là, mais il y a de multiples façons d'influencer ces politiques-là.

Je crois que c'est vraiment le devenir de la Ville elle-même, et de la conception de la ville que nous avons, qui est en cause.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous le faisons et je précise que le P.L.U. que nous avons voté est un instrument pour cela.

II - Question d'actualité déposée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la situation des centres de

santé de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au groupe M.R.C. pour sa question. Mme CAPELLE a la parole.

Mme Liliane CAPELLE. - Nous l'avons évoqué tout à l'heure, le centre de Belleville "Enfance et Famille" est menacé de fermeture.

Notre groupe va aujourd'hui voter la subvention de 150.000 euros qui est proposée par la Ville de Paris, mais s'interroge sur l'avenir de tous ces centres de santé parisiens.

Ces centres permettent à de nombreux Parisiens d'être soignés par des médecins généralistes, d'effectuer des analyses, de consulter dentistes ou cancérologues, autant de consultations nécessaires qu'il convient de maintenir.

En matière de santé, la possibilité d'offrir à ceux de nos concitoyens qui vivent dans des conditions précaires une médecine de proximité, déconnectée de logiques financières, ainsi que des actions de prévention et d'éducation sanitaires est un effort de service public en même temps qu'un signe de solidarité qu'il faut sauvegarder et mettre en valeur.

A l'heure où le personnel des urgences hospitalières multiplie grèves et manifestations, à juste titre, pour protester contre l'engorgement des services, pour demander des aides supplémentaires et pour appeler l'attention des dirigeants nationaux sur leurs conditions de travail, nous devons redoubler d'efforts.

En conséquence, notre groupe souhaite connaître les dispositions qui ont été prises et qui peuvent être encore prises par la Ville concernant ces centres afin que leur avenir cesse d'être menacé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS, adjoint. - Nous avons évoqué notre politique, à l'instant, à propos du centre de santé "Enfance et Famille" et de la subvention de fonctionnement annuelle que nous venons d'accorder.

Il est vrai que Paris apparaît, à l'extérieur, avec une offre de soins extrêmement importante, extrêmement généreuse, avec les hôpitaux de l'A.P.-H.P., les hôpitaux privés et les nombreux médecins libéraux, mais la question que vous soulevez, et qui est réelle, c'est que dans l'est parisien, l'offre de médecins généralistes et spécialistes est inférieure à la moyenne nationale, et la pratique du dépassement d'honoraires fréquente.

Et vous l'avez souligné, beaucoup de gens utilisent les urgences hospitalières comme un lieu de proximité - on a pu le constater avec le Maire de Paris, dans le 12e arrondissement, à Saint-Antoine.

Depuis 2001, nous avons, en rupture avec les politiques précédentes, décidé d'aider les centres de santé. Nous l'avons fait au niveau des investissements avec beaucoup de centres de santé parisiens, de l'est parisien, mais pas seulement. Depuis l'an dernier, nous avons décidé d'aider ces centres avec des subventions de fonctionnement.

Evidemment, cela ne règle pas le problème du passif accumulé dans ces centres par des activités qui sont, par essence, déficitaires si elles ne sont pas aidées. Tous les centres de santé qui subsistent, sont structurellement déficitaires, qu'ils soient municipaux mutualistes ou associatifs. La Ville apporte un concours extrêmement significatif pour mettre en équilibre ces centres de santé, il en est de même pour les mutuelles ou encore pour la Caisse centrale d'Action sociale E.D.F. dans le 10e arrondissement pour son centre de santé de l'avenue Richerand.

Il n'y a aucune aide des caisses primaires d'assurance maladie pour l'aide à la gestion des dossiers administratifs qui sont complètement traités par les centres et qui font qu'une partie des créances sont irrécouvrables. Je rappelle qu'à l'A.P.-H.P., chaque année, nous abandonnons 50 millions d'euros de créances impayées qui sont reprises dans le budget global donc financés par l'assurance maladie... Ce n'est pas le cas pour les centres de santé. Quand nous ne retrouvons pas les personnes, même si les actes sont faits, ils ne sont pas remboursés, ni dans les centres de santé municipaux ni dans les centres de santé associatifs.

La Ville a donc pris des engagements pour les centres de santé associatifs en difficulté afin de leur permettre de passer les prochaines semaines et les prochains mois.

Si nous voulons continuer à avoir une offre de santé de proximité, de secteur 1, accessible, il faudra que nous examinions, en relation avec la caisse primaire d'assurance maladie, comment aider au maintien de ces centres. On parle de favoriser le regroupement des libéraux à des conditions favorables. Je rappelle que les centres de santé associatifs, ce sont des centres de santé dans lesquels exercent le plus souvent des libéraux.

On n'a donc pas besoin de réinventer quelque chose, ces lieux existent. Il faut les aider à être mieux gérés. En particulier, toute une dimension de prévention doit être accompagnée. Au fond, ce sont de véritables maisons de santé. Nous nous sommes engagés dans cette démarche.

On voit bien que les difficultés actuelles qui sont faites à l'assurance maladie renforcent les difficultés de ces activités. Je pense que la Municipalité parisienne n'a pas à rougir d'avoir engagé une rupture fondamentale dans le soutien à ce type d'activité dans la Capitale depuis 7 ans.

III - Question d'actualité déposé par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au Conseil scientifique de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. DUTREY pour la question de son groupe.

M. René DUTREY. - En 2002, vous avez créé le Conseil scientifique de la Ville de Paris, décrit comme une instance d'expertise et d'évaluation destinée à éclairer les décisions municipales. Ses membres ont été nommés sans délibération du Conseil de Paris.

A la tête de ce comité scientifique, vous avez choisi l'actuel directeur de l'Institut de Physique du Globe, successeur et proche de M. Claude ALLÈGRE, ancien ministre du Gouvernement de M. JOSPIN, qui considérait entre autres choses le scandale de l'amiante à Jussieu comme l'effet d'une psychose collective et comme un problème mineur.

Comme l'ont relaté plusieurs articles de presse, le Président du Conseil scientifique de la Ville fait aujourd'hui l'objet de critiques sévères de la part de plusieurs confrères qui lui reprochent d'arranger certaines données pour mieux remettre en cause la responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique.

Ces études viennent contredire celles du groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, récemment primé Prix Nobel de la paix.

Sous sa présidence, le Conseil scientifique de la Ville a remis des avis, des rapports, sur un certain nombre de sujets, par exemple sur les effets de la téléphonie mobile sur la santé, pour conclure que le principe de précaution ne justifiait pas une diminution drastique des normes d'exposition.

Il ne nous appartient pas de dénier le caractère scientifique de ces avis et il est totalement légitime que le décideur politique prenne des avis auprès de scientifiques.

Mais nous savons aussi, d'une part, que le milieu scientifique n'est pas un bloc monolithique, qu'il est souvent animé de controverses, d'hypothèses diverses, d'approches plurielles et d'autre part, que dans l'histoire la science a pu être convoquée pour conférer un caractère irréfutable à une politique qui ne l'était pas. En matière d'écologie, les exemples sont nombreux. C'est pourquoi nous devons porter une attention particulière aux conditions dans lesquelles les avis scientifiques participant au débat public sont élaborés et énoncés.

Les conditions nécessaires à l'indépendance des avis sont-elles réunies si c'est le maire et lui seul qui sélectionne des scientifiques pour siéger au sein de ce Conseil ? Ce mode de désignation peut-il garantir la diversité des disciplines représentées - par exemple, il n'y a pas de climatologues actuellement dans le Conseil - et la diversité des approches, notamment sur des sujets faisant l'objet de polémiques scientifiques et citoyennes ?

Si c'est le président du Conseil, un scientifique qui en est le garant, alors celui-ci peut-il se permettre d'être l'objet comme aujourd'hui de mise en cause par une partie non négligeable de la communauté scientifique pour manque de rigueur et parti pris, en l'occurrence contester l'incidence de l'activité humaine sur le réchauffement climatique ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, comme l'a dit M. DUTREY, le Conseil scientifique a été créé en 2002 par votre décision et a été installé par vous au mois de septembre. Il est composé de 33 personnalités, chercheurs, enseignants-chercheurs, spécialistes du domaine de l'industrie, dans de nombreuses disciplines. C'est le Conseil de Paris qui a agréé la composition de ce Conseil.

Ce Conseil a beaucoup travaillé. Il s'est réuni deux fois par an en séance plénière depuis sa création. Il a formé des groupes de travail et émis de nombreux avis sur des dossiers qui lui étaient soumis en cours d'année. Le Conseil scientifique est une instance d'expertise et d'évaluation destinée à éclairer les décisions municipales dans les domaines qui relèvent de ses champs de compétence : recherche, enseignement supérieur, technologie, culture scientifique et technique.

Il intervient également en formulant auprès du maire des propositions présentant un intérêt au regard de la politique municipale. Je dois dire que Danièle AUFRAY, moi-même et d'autres adjoints, avons suivis avec beaucoup d'attention et avons beaucoup apprécié les travaux de ce Conseil scientifique.

Il a présenté au Maire de Paris, en toute indépendance, plusieurs rapports, tels que des expertises sur les laboratoires gérés par la Ville de Paris, des avis sur des grands projets tels que l'Institut du cerveau et de la moelle, l'Institut européen de technologie, le projet "Imagine", un rapport sur la culture scientifique, un rapport sur les antennes relais, un rapport sur la mobilité et les transports parisiens, la création d'une chaire de la Ville. Bref, il a parfaitement rempli sa mission en toute transparence.

Les avis du Conseil scientifique sont des avis qui ne lient pas le Maire de Paris et chaque Parisien peut les consulter sur le site Internet. Vous avez mis en cause une personne, Vincent COURTILLOT, dont je dois dire que c'est un grand savant qui est, vous l'avez dit, engagé dans une controverse scientifique, et je dirai même une controverse médiatique, sur le réchauffement climatique. De telles controverses sont fréquentes dans le domaine de la science et le débat fait progresser la vérité, à condition que tous soient de bonne foi.

Vous faites un amalgame entre la science et la politique. Je considère que la science est la science, que la politique est la politique. Et je trouve très malsain que le Conseil de Paris soit appelé, indirectement, à trancher une querelle de scientifiques. Les exemples dans d'autres pays, dans le passé, ont montré que l'interférence entre la science et la politique ne donnait pas toujours de très bons résultats.

Vous avez même diffamé M. COURTILLOT en disant qu'il avait considéré avec désinvolture la question de l'amiante à Jussieu, ce qui est à ma connaissance rigoureusement inexact. Je crois qu'il mériterait sur ce point des excuses.

Je veux dire que Vincent COURTILLOT est un grand savant, qu'il a toute notre estime et je crois que plutôt que ces controverses stériles, et je dirai même nuisibles, notre responsabilité comme élus Parisiens, qui avons voté à l'unanimité le Plan climat, est de le mettre en œuvre avec ambition, obstination, sans se laisser distraire par des querelles subalternes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rajoutez un mot, si vous voulez, et moi aussi j'aurai un mot à rajouter.

M. René DUTREY. - Premièrement, sur la soi-disante diffamation, les propos que vous mettez dans la bouche de M. COURTILLOT, je les ai mis dans la bouche de M. ALLEGRE. C'était très clair dans mon intervention. Les propos que vous avez entendus dans la bouche de M. COURTILLOT, concernant Jussieu, étaient dans la bouche de M. ALLEGRE dans mon intervention et je peux vous confirmer qu'il les a bien prononcés.

L'objet de cette question visait à poser la question du pluralisme d'un Comité scientifique et comment organiser la contradiction dans un comité scientifique sur des sujets qui ne sont pas tranchés scientifiquement. Ce n'était pas de porter le débat sur lequel M. COURTILLOT est attaqué aujourd'hui, entre autres, le réchauffement climatique.

Vous me répondez sur cette partie-là, je ne m'y attendais pas. J'aimerais un jour que l'on ait le débat de comment créer un Conseil scientifique qui puisse permettre la contradiction, qui ne soit pas monolithique sur certains sujets, afin de mieux éclairer les élus que nous sommes.

Je suis étonné de la violence de votre réponse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais vous donner mon sentiment, Monsieur DUTREY.

Le Conseil scientifique achève sa tâche puisque le mandat s'achève. Il est composé de femmes et d'hommes - d'ailleurs à parité, ce qui est très rare dans les instances de ce type - bénévoles, libres, tous de très haut niveau et d'opinions politiques et scientifiques extrêmement différentes. Je l'ai voulu comme cela, car ce n'est pas aux politiques de déterminer la vérité scientifique.

Je suis allé souvent travailler avec eux. Ils n'ont pas tous le même avis et telle est la vie, cher Monsieur. Il se trouve que des scientifiques, dans toutes les disciplines d'ailleurs, regardez bien, dans ce Conseil scientifique, se sont affrontés. Je trouve que c'est un progrès immense pour la Ville de Paris que d'avoir créé ce Conseil scientifique, libre, pluraliste, y compris sur le plan scientifique.

Ce Conseil scientifique n'existait pas avant. Je tiens ici publiquement à remercier chacune et chacun de ses membres en respectant la diversité de leurs opinions, y compris scientifiques, car c'est comme cela que l'on peut se faire aider et prendre nos responsabilités, comme je l'ai fait quand je vous ai soumis le Plan climat. Il se trouve que je suis parfois d'accord avec les uns, parfois d'accord avec les autres. Peu importe, nous devons être éclairés.

Je voudrais dire un dernier mot : Vincent COURTILLOT est non seulement un grand savant, mais c'est aussi un parfait honnête homme, d'une moralité totalement irréprochable. Ces thèses peuvent être combattues et il m'arrive d'ailleurs dans des échanges avec lui d'avoir des désaccords. Son honorabilité, sa morale – et je le dis - ne peuvent être mises en cause. Et je tenais publiquement ici, lors de cette dernière séance du Conseil de Paris, à rendre hommage à tous les membres du Conseil scientifique, en particulier à leur président Vincent COURTILLOT.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris relative à la loi de décentralisation du 18 décembre 2003.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est au groupe socialiste et radical de gauche, à son président M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi de décentralisation du 18 décembre 2003, mise en œuvre par le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN aurait pu être un progrès pour la démocratie locale. Hélas, depuis cinq ans, elle n'est que l'alibi des désengagements toujours plus nombreux de l'Etat qui, comme on le sait, n'a pour souci que de décentraliser ses déficits budgétaires.

Alors qu'il y est contraint par la Constitution, l'Etat refuse toujours d'assumer la compensation intégrale de la charge financière correspondante. La dette cumulée de l'Etat envers la collectivité parisienne s'élève ainsi aujourd'hui à plus de 200 millions d'euros. Les membres de notre groupe n'ont d'ailleurs eu de cesse de le rappeler de séance budgétaire en séance budgétaire.

Plus récemment, l'actualité électorale vous a donné à nouveau, Monsieur le Maire, l'occasion de remémorer au Gouvernement le montant de son ardoise envers les contribuables Parisiens. La candidature de Mme la Ministre des Finances et de l'Industrie dans la capitale fait en effet naître chez bon nombre de Parisiennes et de Parisiens l'espoir de voir l'Etat enfin honorer ses obligations. Aussi, avez-vous pris l'initiative des le 27 novembre dernier de rappeler à la Ministre le détail de l'addition :

- 106 millions d'euros au titre du R.M.I. pour la période 2004-2007 ;

- 53 millions d'euros cumulés pour défaut de compensation suite à une réforme de la taxe professionnelle de France Télécom ;

- 42 millions d'euros au titre de la couverture du périphérique porte de Vanves, à laquelle l'Etat s'était pourtant engagé ;

- 12 millions d'euros enfin, pour l'allocation personnalisée à l'autonomie.

Je ne peux conclure cet inventaire à la Prévert sans mentionner qu'à l'heure du Grenelle de l'environnement, le gouvernement n'a toujours pas prévu de verser un seul centime pour le prolongement du tramway T3 qui, soit dit en passant, passera par le 12^e arrondissement.

Depuis, la ministre a bien voulu vous faire une réponse partielle et partielle qui visait avec un certain culot à exonérer l'Etat de sa responsabilité financière à l'égard de Paris.

Aussi, Monsieur le Maire, au regard de ces derniers échanges épistolaires, pouvez-vous nous éclairer et éclairer notre Assemblée, et à travers elle, les Parisiens et les Parisiennes, sur une question simple et à cet égard, la seule qui vaille : quand le gouvernement va-t-il verser à notre collectivité les 200 millions d'euros qu'il lui doit ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sur la formulation de la question, je ne suis pas en mesure de répondre au nom de Mme LAGARDE.

Christian, qu'en pensez-vous ? Quand allons-nous être remboursés ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE, président du groupe socialiste, a posé une question qui, hélas, est encore d'actualité : celle de la dette de l'Etat à l'égard de Paris. C'est un très mauvais feuilleton qui dure maintenant depuis trop longtemps et sur lequel, malheureusement, il n'y a aucune rupture.

Je rappellerai, comme Patrick BLOCHE l'a fait, que vous avez écrit le 29 novembre 2007 à la ministre de l'Economie et des finances qui venait de manifester un intérêt nouveau pour un arrondissement de l'est parisien.

Le montant porte sur 200 millions d'euros. Cette somme ne dit pas grand-chose, cela fait 100 euros par habitant de Paris, donc ce n'est pas rien.

Nous avons appris, vous avez appris, Monsieur le Maire, jeudi, par voix de presse, que la ministre vous aurait répondu par écrit, mais cette lettre, si elle existe, ne vous est pas encore parvenue, ce que les conseillers de Paris pourront peut-être trouver désinvolte à l'égard du premier magistrat de notre capitale.

Je sais qu'à Bercy, par expérience, il n'y a aucun motard pour porter les courriers, vous avez tout à fait raison !!

Sur le fond, Patrick BLOCHE l'a rappelé, 106 millions d'euros au titre du R.M.I. L'argument de la ministre est que Paris n'est pas seule dans cette situation. Le fait que Paris soit logée à la même enseigne que les autres départements, dont certains sont dans une situation financière difficile et ont un nombre de R.M.istes tout à fait considérable, ne me semble être ni une excuse, ni une consolation.

De même, sur la taxe professionnelle de France Télécom, je ne rentrerai pas dans le détail technique de cette dette, mais là encore je peux dire que Paris n'est pas la seule ville en cause ; toutes les grandes villes de France ont subi le même préjudice et je pourrais d'ailleurs glisser à la Ministre le conseil de s'adresser au Ministre ou au Secrétaire d'Etat à la francophonie qui, lorsqu'il était président de l'association des grandes villes de France, protestait vigoureusement contre ce préjudice à l'égard des municipalités en cause.

Sur la couverture du périphérique, 42 millions d'euros, nous avons cru comprendre, mais pour l'instant c'est une rumeur de presse, que la Ministre prendrait un engagement par écrit pour financer la partie qui va de la porte des Ternes à la porte de Champerret. Si cela était vrai, ce serait une bonne nouvelle. Nous attendons d'avoir cette lettre. Peut-être est-ce une raison pour laquelle cette lettre prend un cheminement aussi compliqué.

Concernant le tramway, Patrick BLOCHE en a fort bien parlé, l'Etat n'a pris aucun engagement financier sur le tronçon qui va de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ni, a fortiori, sur le tronçon qui va de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Candidate dans le 12e arrondissement, la ministre devrait apprécier que cette infrastructure utile pour les habitants de Paris, mais aussi des communes limitrophes, est aussi un facteur d'embellissement, de réhabilitation des boulevards des maréchaux qui, dans cette portion du 12e arrondissement, méritent quelque amélioration.

Je voudrais terminer par les compliments qui ont été, paraît-il, adressés par Mme LAGARDE à la bonne santé financière de la Ville. Il est vrai, le Maire le dit souvent, que les dépenses de solidarité on crû de façon considérable, que l'effort pour le logement social, lui aussi, a beaucoup augmenté, que les investissements d'équipements collectifs au service des Parisiens ont doublé au cours de la mandature, tout ceci en maintenant stables les taux des impôts directs locaux.

Je suis sûr que le Maire de Paris est très sensible à cet hommage, mais n'y voit, me semble-t-il, aucun motif pour que l'Etat ne satisfasse pas à ses obligations juridiques et financières à l'égard de Paris et des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

V - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P. rela-

tive à la communication du Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est au groupe UMP, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, au début du mois de septembre dernier, mettant un terme à un suspense insoutenable, vous avez annoncé votre candidature aux élections municipales à Paris.

Dès ce jour-là, en application de la loi et dans le respect de la déontologie la plus élémentaire, vous auriez dû prendre des dispositions pour qu'aucun mélange des genres ne puisse laisser le moindre doute sur l'utilisation par le candidat Bertrand DELANOË de moyens mis à sa disposition par le Maire de Paris. Or, ce n'est pas le cas. Ainsi, vous avez attendu près de trois mois pour ouvrir une permanence. D'où faisiez-vous campagne pendant cette période ?

L'agence de communication qui fait la promotion de votre campagne, l'agence "Anatome" est curieusement le parfait homonyme de celle qui faisait la communication de votre campagne en 2001 et de celle qui a bénéficié de plusieurs marchés de communication de la Ville de Paris ou de ses satellites.

Je passe sur la diffusion tardive de documents vantant, après le 1er janvier, les prouesses de la municipalité. On a tous trouvé en arrivant ce matin, Monsieur le Maire, diffusé dans la salle d'à côté, ce très beau document : "Enjeux et démarches pour le développement durable, Paris s'engage".

Cela est daté du mois de novembre 2007, mais comme par hasard, cela est distribué aujourd'hui.

Faut-il rappeler que le budget annuel de le D.G.I.C., Direction générale de la Communication, est passé de 3,87 millions d'euros en 2001 à 10,2 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 263 %.

Or, à quoi ces moyens considérables sont ils consacrés ? À des opérations de pure propagande qui s'apparentent, sans excès de langage, à de la publicité mensongère.

Avec l'apparition, cela est original, dans le domaine pourtant déjà fertile des gadgets électoraux, d'une innovation remarquable, les inaugurations virtuelles.

C'est ainsi que l'on vous a vu, entouré d'une nombreuse cohorte d'invités, inaugurer successivement le 104, rue d'Aubervilliers, l'espace musical Fleury Goutte d'Or, la médiathèque Marguerite Yourcenar, tous équipements importants qui ne seront ouverts au public qu'après les élections municipales, voire dans des années.

Je me demande pourquoi, surmontant votre modestie naturelle, Monsieur le Maire, vous n'avez pas inauguré la Gaieté Lyrique, la piscine Molitor, les Bains Deligny, les Halles, la Samaritaine et les Jeux Olympiques.

Dans le même ordre d'idées, comment ne pas s'étonner du fait que le directeur de votre cabinet puisse être candidat à Paris en dépit des dispositions légales et tout en continuant à exercer ses fonctions.

Monsieur le candidat Bertrand DELANOË, vous êtes un candidat comme un autre, cela c'est la démocratie. En tant que candidat, vous avez le devoir d'arrêter, au moins jusqu'au jour des élections, à tromper les Parisiens aux frais des contribuables.

Sur tous ces points, qu'avez-vous à répondre ?

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Anne HIDALGO va vous répondre, mais, apparemment, vous ne connaissez pas la loi ! Comme à l'époque où vous étiez adjoint aux finances et où pas mal de choses se passaient en contravention avec la loi, ce qui ne se produit pas actuellement.

Par exemple, vous dites que le directeur de cabinet n'a pas le droit d'être candidat. Mais si ! Il y a même des arrêts du Conseil d'Etat, très clairs. Je les tiens à votre disposition.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas la loi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah ! Monsieur LEGARET ! Voilà !

Des arrêts publics. Allez !

Mme Anne HIDALGO, pour ce dialogue particulièrement intéressant avec M. LEGARET !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Tout à fait ! Merci.

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pourriez... ?

Vous n'avez pas encore compris !

Monsieur LEGARET, il y a une autre rupture...

Monsieur LEGARET, vous êtes lourd !

Oui, je me suis même adressé à vous hier sur le marché du 1er arrondissement, donc rassurez-vous !

Il y a une autre rupture qui a eu lieu ici : c'est que les élus travaillent collectivement en équipe et ma première adjointe est particulièrement qualifiée pour répondre à l'ancien adjoint aux finances que vous êtes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LEGARET, qui visiblement veut terminer en beauté, continue à faire de mauvais procès, je dirais pas toujours très bien instruits, et avec une coutume qui maintenant est la sienne ; en tous les cas, je l'ai découverte en 2001, d'autres l'avaient déjà éprouvée ; c'est un certain goût pour les excès de langage.

D'abord, Monsieur LEGARET,...

Monsieur GOUJON, vous n'avez pas la parole !

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Monsieur LEGARET, vous parlez en vrac de communication, de campagne. Je vous donne quelques petites informations, avant d'en venir aux éléments fondamentaux, c'est-à-dire ce qui est vérifiable par des faits, par des chiffres, parce que je vous invite quand même, les uns et les autres, même si la campagne électorale peut amener à des débordements, à revenir à la raison et à du rationnel. C'est relativement facile à faire au pays de Descartes.

Quand même, quelques petites précisions.

La campagne, avant que nous ayons le siège de campagne, c'était le siège du Parti socialiste, et ceci est vérifiable : lieu de la campagne parisienne que nous avons menée jusqu'à présent.

Deuxièmement, vous avez évoqué un certain nombre d'inaugurations. Mais nous avons eu le plaisir, mais le plaisir de voir toute la représentation politique municipale et même certains qui ne sont pas encore élus municipaux et qui le seront peut-être - en tous les cas, ils aspirent à l'être, mais même...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardonnez-moi ! Il n'y avait pas M. LAMOUR à l'inauguration de la médiathèque Marguerite Yourcenar ? Je suis sympa, moi, j'accueille tout le monde !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Exactement, mais il est vrai que, comme le maire du 15ème vous l'a dit, Monsieur le Maire, à quel point il était satisfait de cette...

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Là, il ne vous écoute pas, c'est dommage !

Elle est en train de vous dire qu'à cette occasion, le maire du 15ème arrondissement avait dit que j'avais réalisé ce qu'il avait demandé depuis des années mais que c'était cette mandature qui avait permis de le réaliser dans le 15ème !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Cela prouve quand même que je ne suis pas sectaire et que je vois tous les maires d'arrondissement !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Exactement. Une population très large !

Je continue, parce que, visiblement, ils ont posé une question pour ne pas avoir de réponse, mais malheureusement ils auront quand même la réponse !

Voilà, les faits sont très clairs et sont vérifiables.

Les dépenses de communication de la Ville et du Département sont retracées sur le compte 623 qui est intitulé "publicité, publications, relations publiques".

En 2000, ces dépenses s'élevaient à 28,38 millions d'euros. Au compte administratif 2006, ces dépenses s'établissent à 19,79 millions d'euros, soit une baisse de 30,2 %.

Donc, à cette rumeur, à ce sentiment infondé d'explosion des dépenses de communication, nous vous répondons par des faits, par des chiffres.

Au contraire, la critique que vous faites s'applique en fait plutôt à la période avant 2001 et je viens d'en faire la démonstration en vous prouvant que nous avons réduit ces frais.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel de la délégation générale à l'information et à la communication, elles figurent, elles, à la fonction 023 du compte administratif. Là aussi, tout est clair : de 2000 à 2006, on a observé une hausse de 4,6 millions d'euros, mais celle-ci est liée exclusivement à la réorganisation des services, notamment 110 agents du standard. J'espère que vous ne commettrez quand même pas l'im-pair à leur égard de dire qu'ils sont là pour faire de la propa-gande ! Ils sont là pour faire de l'information municipale, 110 agents du standard. Et, d'autre part, les agents en charge de la communication dans les directions ont été logiquement ratta-chés à la DGIC.

Je crois que ces comparaisons vérifiables, exigeantes, devraient quand même plutôt vous inspirer un peu de calme, un peu de tenue et de retenue.

Bien entendu, ce sera ma conclusion, ces données sont à la disposition de chacun et de chacune, elles sont incontestables puisqu'elles sont validées par le comptable public. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité munici-pale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rajoutez un mot, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondisse-ment. - Je suis déçu parce que les batailles de chiffres, c'est tou-jours le degré zéro du débat politique.

(Rires dans l'hémicycle).

J'attendais, Monsieur le maire, que vous nous fassiez une réponse dans laquelle vous vous engagiez sur une question qui est importante, parce que c'est vraiment de déontologie qu'il s'agit.

Je m'adressais à vous.

C'est Mme HIDALGO qui me répond. Est-ce que le scoop du jour est qu'elle répond par anticipation ? Etes-vous toujours candidat à la Mairie aux prochaines élections municipales ?

(Mouvement de protestation sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, je sais qu'une stratégie consiste à salir pour qu'il en reste quelque chose.

Je voudrais vous dire quelque chose, puisque vous parlez des marchés, etc. Ils ont été pendant ces sept ans exemplai-res... Et je vous fais confiance, s'ils n'avaient pas été déontolo-giquement, selon votre expression, convenables, vous n'auriez pas manqué de saisir les juridictions.

Deuxièmement, je vais vous parler un instant de communi-cation.

En ce qui concerne les dépenses de communication, Anne vous l'a prouvé, elles ont baissé, mais on a regroupé des servi-ces et bien sûr que l'on a modernisé.

Mais je suis habitant du 6ème arrondissement. Je reçois des publications luxueuses. C'est le droit du maire du 6ème arrondissement.

D'ailleurs, Monsieur LEGARET, vous avez oublié de dire quelque chose ! Nous avons créé, j'ai créé des crédits pour les 20 mairies d'arrondissement qui n'existaient pas avant, pour que les maires d'arrondissement, les vingt, puissent communiquer d'une manière très large. Dans l'arrondissement où j'habite, j'en constate les effets sur ce qu'il m'a envoyé personnellement.

En revanche, ce qui n'est pas, puisque vous voulez abso-lument parler des élections municipales, dans les comptes de la Ville de Paris ou des arrondissements, c'est ce que font les can-didats. Je remarque aussi que, dans le 6ème arrondissement, le maire sortant fait campagne, mais je ne sais plus à quel parti il appartient, ni même quel candidat à la Mairie de Paris il soutient car il le cache, comme vous dans le 1er arrondissement, Monsieur LEGARET !

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Puisque vous vouliez parler campagne, voilà ma réponse, y compris sur la campagne !

Dans le 1er arrondissement, j'ai vu votre dernier matériel, je ne sais pas à quel parti vous appartenez et je ne sais pas quel est votre candidat à la mairie de Paris.

Donc, je le dis aux habitants du 1er arrondissement...

(Applaudissements sur les bancs de la majorité munici-pale).

Attendez deux secondes !

Je le dis aux habitants du 1er arrondissement qui ne le sauraient pas : M. LEGARET, c'est très honorable, appartient à l'U.M.P. et est sur la liste de Mme de PANAFIEU, et c'est très honorable aussi ! Je les en informe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La question maintenant du groupe Nouveau Centre...

Oui, Madame de PANAFIEU, je vous en prie. Si vous vou-lez, j'irai dans le 6ème et dans le 1er dire que c'est vous la can-didate à la Mairie de Paris.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondisse-ment. - Ayant été mise en cause, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, je ne vous ai pas mise en cause.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondisse-ment. - Je souhaiterais vous apporter une précision.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez de bonnes lectures. Faites la publicité, il y a les caméras.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondisse-ment. - Depuis le début de cette campagne, j'ai dit que, contrai-rement à ce qui s'était passé depuis 7 ans, je souhaitais avoir autour de moi une équipe de femmes et d'hommes que je res-pecterais et qui seraient totalement responsables.

Je dois dire que comme maire d'arrondissement, j'ai vraiment souffert depuis 7 ans d'être considérée comme responsable de la propreté, par exemple, dans mon arrondissement quand je n'avais aucun moyen en la matière et que Paris est devenue si sale. J'ai souffert d'être dépourvue, comme l'ensemble des collègues, de moyens sur le terrain alors que pour les habitants, nous sommes évidemment celles et ceux qui devons agir pour eux.

Je constate également que si vous vous répandez, dès qu'il y a un journaliste, pour dire qu'un jour vous m'avez embrassée pour mon anniversaire, ce que je considère comme un honneur épatant, nous rappelons, nous les maires d'arrondissement de droite, qu'en 7 ans jamais nous n'avons été reçus une demi-heure dans votre bureau en tête-à-tête, simplement pour savoir un peu comment...

(Mouvement de protestation sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous savez pertinemment, Madame de PANAFIEU, que ce n'est pas exact.

Mme Françoise de PANAFIEU, maire du 17e arrondissement.- Alors écoutez, un aparté un jour d'anniversaire ne remplace jamais une demi-heure d'entretien.

Enfin, je demande à mes amis de continuer à faire campagne comme ils le font, car c'est vous les têtes de liste qui vous présentez sur les arrondissements, c'est vous que la population veut voir. Et je vous rappelle que je suis toujours là quand vous le souhaitez mais que c'est à vous de mener vos listes.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour ce qui concerne les relations avec les maires d'arrondissement...

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Attendez, c'est la dernière séance, j'ai compris. Il ne faut pas s'énerver, il n'y a pas de quoi.

Les maires d'arrondissement ont eu souvent beaucoup de rapports de travail avec moi, chaque fois qu'ils le voulaient.

Je me souviens, par exemple, quand le maire du 7e arrondissement était venu me voir pour me demander de faire un peu moins de logements sociaux à Laennec.

Je me souviens que plusieurs maires U.M.P. sont venus souvent me voir, on a bien travaillé ensemble. Je ne veux pas les dénoncer.

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous ne m'avez jamais reçu ! Je vous ai écrit. Vous êtes un menteur.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Arrêtez, Monsieur LEGARET. Il y a un truc qui est rigolo avec vous, Monsieur LEGARET.

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Taisez-vous.

Pourquoi chaque fois que je vous vois dans le 1er arrondissement, vous êtes extrêmement aimable et chaque fois qu'au Conseil de Paris, vous vous adressez à moi, c'est très désagréable ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 17e arrondissement. - Vous ne m'avez jamais reçu. Vous avez menti !

M. LE MAIRE DE PARIS. – Il y a la télé. Je vais lui amener la télé dans le 1er arrondissement parce que là-bas il est très aimable avec moi.

M. Jean-François LEGARET, maire du 17e arrondissement. - Dites "je suis un menteur", au moins ce sera clair !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Plusieurs maires d'arrondissement U.M.P. que je ne veux pas dénoncer me donnent acte des dossiers qui ont bien avancé grâce à nous et qui n'avançaient pas avant.

Enfin, chère Madame, chacun fait campagne comme il veut. Simplement, je trouverais plus honnête que dans tous les arrondissements, en votant pour les listes, on sache pour quel candidat à la Mairie de Paris on vote. Ce serait plus honnête mais chacun fait ce qu'il veut et si cela vous convient, tant mieux pour vous. Voilà !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

VI - Question d'actualité du groupe Nouveau Centre et Indépendants concernant la présidence de la France à l'Union Européenne au cours du 2e trimestre 2008.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question du Nouveau Centre. Je donne la parole à Mme BERTRAND.

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Laissez parler Mme BERTRAND.

Allez ! Je vous ai répondu sur les marchés, Monsieur LEKIEFFRE.

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale.)

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, pour la 12e fois...

(Mouvement de protestation sur les bancs de l'opposition municipale.)

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tous les élus ont droit à la même considération, Monsieur DESTREM !

La parole est à...

Monsieur DESTREM, je vous trouve extrêmement irrévérencieux vis-à-vis de Mme BERTRAND et je vous demande d'arrêter cette agitation, une de vos collègues du Nouveau Centre a la parole !

Vous avez la parole, Madame BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. – Merci, Monsieur le Maire.

Pour la 12e fois depuis les débuts de la construction européenne, la France exercera la présidence tournante de l'Union européenne pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 2008.

Il s'agit de la dernière opportunité, si le traité de Lisbonne est ratifié par les 27 Etats-membres, pour notre pays de donner, par sa présidence, une impulsion supplémentaire dans les grands domaines de l'énergie, de la recherche, de l'emploi, de l'environnement, de la défense notamment.

Il s'agit aussi, par l'association de la société civile aux événements et activités de la présidence française, de briser l'inertie et le scepticisme dont nous connaissons les dangers et les méfaits par l'affaiblissement de la France qu'ils entraînent, alors que la mobilisation de pans entiers de notre économie est plus que jamais une question de survie quand les grands blocs économiques plus puissants, plus véloces et plus innovants émergent et menacent nos nations et nos emplois.

Il s'agit, au-delà des manifestations symboliques et culturelles, de faire progresser de manière décisive et concrète l'appropriation des politiques européennes par les Français et donc les Parisiens, comme la stratégie de Lisbonne, les programmes de recherche et de développement, mais aussi leur inflexion. Nous avons une part dans l'inflexion possible de ces programmes.

A ce stade, et quel que soit l'exécutif municipal qui sortira des élections des 9 et 16 mars prochains, le groupe Nouveau Centre vous demande, Monsieur le Maire, quels sont les dispositions et programmes envisagés pour susciter l'adhésion et la participation des Parisiens en amont et tout au long de cet événement majeur qu'est la présidence française de l'Union européenne du deuxième semestre 2008.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Merci, Madame.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. – Merci, Madame BERTRAND de parler de ce point extrêmement important qu'est la présidence française.

Alors évidemment, nous ne sommes que des élus locaux et nous ferons à Paris ce que nous devons faire, le gouvernement ayant évidemment les manettes là-dessus.

Je voulais simplement vous dire que les directions de la Ville ont déjà travaillé sur des sujets importants. Une réunion de travail s'est tenue avec 14 capitales sur les échanges en matière de mobilité et en matière de transport. Les villes ont ainsi travaillé sur des échanges tels que « senior compétence » et aussi sur toutes les bonnes pratiques avec des capitales européennes ainsi que sur la bonne gouvernance.

J'ajoute surtout qu'avec la direction générale des relations internationales, avec la DAC, nous avons mis en place une saison culturelle.

Nous avons travaillé évidemment avec le commissaire chargé de ces questions-là, M. BURIN DES ROZIERS concernant une saison culturelle européenne avec le Petit Palais, le Théâtre du Châtelet, la Maison européenne de la Photographie, le 104 rue d'Aubervilliers, le Musée d'Art Moderne, Paris Quartiers d'été, Paris Cinéma, le Festival d'automne et le réseau des bibliothèques.

Paris s'associe à la Saison culturelle européenne dans le cadre évidemment de son partenariat avec Culture France.

Et à ce titre, seront organisées l'exposition "La nuit espagnole" au Petit Palais à partir du 4 juillet, le bal européen le 13 juillet à la place de la Bastille, le Mois de la Photo consacré à la photographie européenne réunissant Berlin, Bratislava, Luxembourg, Paris, Rome, Vienne. Et "Nuit blanche" en 2008 mettra en avant son réseau "Nuit blanche Europe", avec Bruxelles, Budapest, Madrid, Riga et Rome.

Le Préfet de région nous a invités à une réunion le 6 février pour faire le point de nos initiatives en lien avec le gouvernement.

Par ailleurs je rencontre, l'ambassadeur, M. BLANCHE-MAISON, cette semaine, pour lui expliquer ce que nous allons faire et qu'il nous dise ce qu'il attend un peu de nous.

Et puis le 9 mai sera installé, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, comme on le fait depuis 2 ans, un village européen en partenariat avec la Maison de l'Europe qui travaille beaucoup sur ces questions.

Je ne vais pas être plus long. Mais sachez, chers collègues, que la Ville de Paris sera présente, a toujours été présente, mais le sera plus encore pour la présidence française qui débutera le 1er juillet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rien à rajouter, Madame BERTRAND ?

Je me permets juste d'ajouter que je m'en suis entretenu avec Jean-Pierre JOUYET et que je ne peux pas anticiper sur les élections du 16 mars mais si je suis en situation, j'ai bien l'intention, comme la dit Pierre SCHAPIRA, de donner le maximum de sens, de force, de citoyenneté à ce moment. Je vous invite, Madame BERTRAND, à me faire passer vos suggestions, qui sont souvent extrêmement pertinentes en la matière.

VII - Question d'actualité de M. Eric AZIERE relatif à la pénurie de taxis parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. AZIERE.

M. Eric AZIERE. - En ce début d'année, les taxis parisiens sont inquiets, car ils ont été désignés brutalement, au détour d'un rapport fort de 316 décisions à prendre ou à laisser, comme le principal verrou à la libération de la croissance française, associés dans cet opprobre public aux pharmaciens, aux notaires, et aux coiffeurs.

Les perspectives évoquées dans ce rapport sont une pure et simple déréglementation de la profession des taxis, élaborée et annoncée sur tous les médias, sans préalable, sans aucune concertation avec la profession et les syndicats. Cette proposition vise entre autres à délivrer une licence gratuite à tous ceux qui en feront la demande, ce qui entraînerait de fait la ruine immédiate de propriétaires de licence achetées.

Cette solution brutale et ultra libérale risque, à notre sens, de précariser la situation des chauffeurs de taxis qui travaillent déjà plus de 10 heures par jour pour un salaire néanmoins modeste.

Première conséquence, l'augmentation à l'infini du nombre de courses avec des conditions de travail encore plus précaires.

Deuxième conséquence, la sécurité des passagers et des piétons, dans cette frénésie nouvelle, et au bout du compte, sans pour autant régler la question du nombre de taxis dans la capitale puisque la pénurie, plusieurs analyses le démontrent, provient très largement des difficultés de circulation.

Monsieur le Maire, au-delà des propositions qui ont déjà été faites par vous-même, par Marielle de SARNEZ et par d'autres pour optimiser l'offre de taxis à Paris, ne serait-il pas juste, équitable et solidaire que les élus de la capitale rassurent les taxis parisiens sur notre conception d'une évolution sans doute nécessaire de la profession, et les conditions d'une réforme profonde.

Dans cette perspective, le rôle de la Mairie apparaît clairement plus pertinent et plus naturel dans la gestion et l'organisation de ce type de transports que celui de la Préfecture de police, mode de gestion qui relève d'un système à revoir.

Pour améliorer le service aux Parisiens et mieux répondre à leurs attentes, est-il besoin de saper la profession pour en améliorer le service aux Parisiens ?

Marielle de SARNEZ a présenté à la profession ses propositions de transférer au Maire de Paris la gestion des licences et l'organisation de la profession, en attendant de réfléchir à une instance ajustée au grand Paris. Nous proposons également d'augmenter de 600 le nombre de places dans les stations de taxis, réparties sur les sites où la demande est forte. Nous proposons la modernisation du mobilier urbain, la visibilité des lumineux, l'incitation à des taxis propres. Et bien sûr, comme vous l'avez fait vous-mêmes, nous proposons l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A4 afin de fluidifier le trafic entre Paris et Roissy. Toutes ces mesures sont évidemment nécessaires.

Pour conclure par ma question, Monsieur le Maire, si nous sommes d'accord pour penser qu'il faut améliorer l'offre de taxis et l'organisation de la profession, pouvons-nous prendre l'engagement qu'il n'y aura pas de réforme des taxis à Paris sans concertation tripartite rassemblant les professionnels, la Mairie et l'Etat ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Modem.)

M. LE MAIRE DE PARIS. – Merci.

Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. – Monsieur le Maire, le fait qu'il ne soit pas toujours très facile de trouver un taxi est un problème que l'on connaît depuis longtemps. Nous savons que cela fâche les touristes et que cela dissuade les Parisiens d'utiliser ce mode de transport en commun, aussi fréquemment que c'est le cas dans de nombreuses métropoles.

Est-ce que les taxis sont trop peu nombreux ou est-ce qu'ils ne sont pas au bon endroit au bon moment ? C'est un sujet qui est débattu depuis longtemps. A ce problème qui est réel, et pour lequel vous avez suggéré des propositions progressives et négocié, dont je vais dire un mot dans un instant, le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française apporte une réponse brutale : c'est la décision n° 211 que M. AZIERE a rappelée. Elle consiste à augmenter le nombre de taxis en accordant une licence gratuite aux milliers de candidats à l'exercice de cette belle profession.

La conséquence est évidemment que cela dévaloriserait les licences existantes. Et cela confine à la spoliation car la licence pour un chauffeur de taxi artisan est un patrimoine indispensable pour sa retraite.

Votre démarche a été tout à fait différente. Vous vous êtes très tôt préoccupé du sujet. Le CODEV, le Comité du développement économique durable, sous l'impulsion de Lionel STOLERU, vous avez fait des suggestions concrètes qui ont conduit à réviser la tarification pour qu'elle soit plus incitative, à modifier les conditions de stationnement sur les aéroports d'Orly et de Roissy.

Vous avez convoqué une table ronde qui s'ajoutait à des contacts bilatéraux permanents pour rechercher des solutions consensuelles sur ces sujets. Vous avez mis en place un numéro d'appel unique que je rappelle : 01.45.30.30.30. Vous avez, avec M. le Préfet de Police, fait en sorte qu'il y ait davantage de licences mais à un rythme mesuré de 300 par an.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Je précise : 900 depuis 2001 et maintenant, sous l'autorité de M. le Préfet de Police, nous sommes à un rythme de 300 par an supplémentaires.

M. Christian SAUTTER. – Donc, vous avez clairement adopté une démarche qui est fondée sur la responsabilité, la négociation - et la négociation tripartite comme le souhaite M. AZIERE avec les taxis et avec l'Etat, avec la profession et avec l'Etat, et ceci dans une parfaite transparence.

Je crois vraiment que c'est la bonne méthode. Ces oukas tombés du ciel ne sont pas la meilleure façon de régler un problème qui est réel mais dont la solution passera par l'accord de tous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La séance des questions d'actualité est terminée.

Un mot simplement.

Il se trouve qu'un certain nombre de nos collègues, qu'ils appartiennent aux groupes d'opposition ou à ceux de la majorité, ne seront pas à nouveau candidats aux élections municipales. J'ai donc une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui savent déjà aujourd'hui, par leur décision, qu'ils ne seront pas Conseillers de Paris dans la prochaine mandature et je voulais saluer particulièrement celles et ceux qui achevaient leur mandat aujourd'hui par leur décision et les remercier au nom de Paris, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, de l'oeuvre accomplie au service de Paris.

Pour ceux qui seront élus ou pas, rendez-vous dans quelques semaines.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et radical de gauche, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans un organisme.

M. LE MAIRE DE PARIS – Je vous propose maintenant de procéder à la désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans l'organisme suivant :

Université Paris V "René Descartes" (R.1) :

Conseil d'administration :

- Mme Danièle POURTAUD.

Conseil des études et de la vie universitaire :

- M. Alain MORELL.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 1).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous propose de nous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexé au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

(La séance est levée à douze heures trente cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mmes Gisèle STIEVENARD, Colombe BROSSEL, Marie-France GOURIOU, M. François FLORES, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Mme Liliane CAPELLE, M. Jean-François LEGARET et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DFPE 6 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de mandat de maîtrise d'oeuvre passé avec la Société de Gérance d'Immeubles Municipaux pour la réalisation d'une halte-garderie de 20 places (11e).

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Danièle POURTAUD, M. René DUTREY, Mmes Liliane CAPELLE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Marie-Pierre MARTINET, M. Alain LE GARREC, Mme Dominique BERTINOTTI, MM. Pierre SCHAPIRA, Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Jean-François LEGARET et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2007, DJS 526 - Autorisation à la SEMP ParisSeine, mandataire de la Ville de Paris, de signer le marché en vue de réaliser les travaux de remplacement de tableaux généraux basse tension du Forum des Halles (1er).

2008, DAC 90 - Autorisation à M. le Maire de Paris et à la SEM "PariSeine", mandataire de la Ville de Paris, de signer un protocole d'accord avec le maître d'oeuvre et son assureur, dans le cadre de la construction de la médiathèque Yourcenar (15e).

MM. Christophe GIRARD, Alain MORELL, Mme Karen TAIEB, M. Jean-Pierre LECOQ et Mme Hélène MACE de LEPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 46 - Signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'établissement public local "Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain" en vue de la mise à disposition de l'équipement culturel situé 4, rue Félibien (6e).

M. Claude DARGENT, Mme Anne HIDALGO, MM. Denis BAUPIN, Daniel MARCOVITCH, Mmes Elisabeth de FRESQUET et Marinette BACHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DVD 5 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant n° 7 à la convention signée avec la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour proroger d'un an la concession du parc de stationnement "Lagrange-Maubert" (5e).

Mmes Myriam CONSTANTIN, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mme Catherine GEGOUT, MM. Pierre MANSAT, Yves CONTASSOT, Jean-Didier BERTHAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Claude-Annick TISSOT et M. Jack-Yves BOHBOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DPE 3 - Approbation du principe et des modalités des travaux de modernisation et de protection contre les crues exceptionnelles de la Seine pour l'usine Alma (7e). - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec la SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

2008, DPE 5 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt par le SIAAP d'un permis de démolir d'anciens bâtiments dépendant désaffectés dépendant de la "Ferme des Grésillons" sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine (Yvelines).

2008, DPE 8 - Signature d'un marché de travaux pour la réhabilitation des galeries Gide et de Neuilly à Levallois-Perret et Clichy (Hauts-de-Seine) et d'une convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

2008, DPE 13 - Convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement de l'étude du projet de réhabilitation du collecteur d'Asnières tronçons amont et centre (8e et 17e).

Mme Olga TROSTIANSKY, M. Pierre SCHAPIRA, Mmes Myriam CONSTANTIN, Elisabeth LARRIEU, Anne LE STRAT, Brigitte KUSTER, M. Eric HELARD et Mme Nicole AZZARO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DPE 1 - Dépôt par la SAGEP-Eau de Paris de permis de démolir et de construire pour les pavillons sis 60, boulevard Paul Vaillant Couturier et 12, avenue du général de Gaulle à l'Hajj les Roses (Val-de-Marne) pour le pavillon 73, rue de la Vanne à Cachan (Val-de-Marne).

Mmes Geneviève BERTRAND, Khédiya BOURCART, Danièle GIAZZI, MM. Pierre SCHAPIRA et Jean VUILLERMOZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SGRI 11 - Signature d'une convention avec la Maison de l'Europe de Paris (4e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 330.846 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DJS 169 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2007-2009 avec l'association "MAG JEUNES GAIS" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 13.000 euros.

2008, DJS 171 - Signature d'une convention annuelle avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (18e) au titre de 2008 dans le cadre de la politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2008, DJS 172 - Subvention à l'association "Cirque et Percussions" (18e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DPA 29 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la création d'un espace-jeunes et d'un local club-house 48, rue Charles Hermite (18e). - Signature dudit marché.

2008, DPA 35 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux avec la société Colas Ile de France Normandie et d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec la société C.R. Architecture, relatifs à la construction d'un centre musical, 1-3, rue Fleury (18e).

Mme Clémentine AUTAIN, rapporteure.

2008, DJS 170 - Subvention à l'association "Paris Est Mouv" (11e) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 9.000 euros.

2008, DJS 195 - Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Clémentine AUTAIN et M. Pascal CHERKI, rapporteurs.

2008, DVD 2 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de reconnaissance de sols dans le cadre de l'extension du tramway T3 à Paris. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer ledit marché.

2008, DVD 5 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant n° 7 à la convention signée avec la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour proroger d'un an la concession du parc de stationnement "Lagrange-Maubert" (5e).

2008, DVD 7 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention d'assistance au maître d'ouvrage avec le Ministère de la Culture pour le comblement d'anciennes carrières sous la grande terrasse du Château de Saint Germain en Laye.

2008, DVD 8 - Approbation du principe et des modalités de réalisation de la mise en conformité des quatre passages souterrains situés au droit de la Porte de Pantin (19e).

2008, DVD 18 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant n° 1 au marché conclu avec les entreprises groupées solidaires JB Conseils et Sodit relatif à une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du système "SURF 2000".

2008, DVD 24 - Approbation du principe et des modalités de la réparation et de la rénovation des joints de dilatation des ouvrages d'art des chaussées du boulevard périphérique et des voies sur berges. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les marchés de travaux correspondant.

2008, DVD 54 - Autorisation à M. le Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, et de signer un protocole transactionnel visant à réparer un dommage de travaux publics.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2008, DPVI 4 - Signature d'une convention avec le Musée du quai de Branly et la Fédération des centres sociaux pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en place d'un partenariat visant à élargir l'offre culturelle proposée aux publics des centres sociaux.

Mme Khédija BOURCART, rapporteure.

2008, DDEE 15 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec l'association "Ca se visite !" prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de 2008. - Montant : 25.000 euros.

2008, DDEE 16 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec l'association "Parisiens d'un jour, parisiens toujours" prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 76 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention de partenariat avec Hachette pour l'édition d'un guide des chambres d'hôtes à Paris.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008, DU 2 - Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de l'emprise de la rue Nicole Chouraqui (19e).

2008, DU 6 - Attribution de la dénomination "allée du Professeur Jean Bernard" à l'allée du Canal (10e).

2008, DU 14 - Attribution de la dénomination "place Cécile Brunschvicg" à la voie CF/18 (18e).

M. Jean-Pierre CAFFET, rapporteur.

2008, DAJ 2 - Contribution de la Ville de Paris au programme annuel d'actions pour 2008 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris au titre du financement des deux permanences hebdomadaires supplémentaires créées en 2007 dans les Points d'accès au droit des 18e, 19e et 20e arrondissements. - Montant : 47.000 euros.

Mmes Frédérique CALANDRA et Mylène STAMBOULI, rapporteures.

2008, DPP 1 - Signature avec l'association S.O.S. attentats, S.O.S. terrorisme d'une convention annuelle d'objectifs. - Attribution de la subvention correspondante. - Montant : 17.000 euros.

2008, PP 1 - Fixation de la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques de la Préfecture de police.

2008, PP 2 - Modification de la délibération 2000 PP 58-1° du 29 mai 2000 portant dispositions statutaires applicables au corps des démineurs de la Préfecture de police.

2008, PP 3 - Modification de la délibération 1996 D. 912-1° du 22 juillet 1996 portant dispositions statutaires applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2008, PP 4 - Modification de la délibération 2007 PP 81-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris.

2008, PP 5 - Modification de la délibération 2002 PP 9-1° du 21 janvier 2002 portant dispositions statutaires applicables aux emplois d'adjoint de contrôle de la Préfecture de police.

2008, PP 6 - Dispositions statutaires, classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des agents de maîtrise de la Préfecture de police.

2008, PP 7 - Dispositions statutaires applicables au corps des personnels infirmiers de la Préfecture de police.

2008, PP 8 - Dispositions statutaires, classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des aides-soignants et des agents hospitaliers qualifiés de la Préfecture de police.

2008, PP 9 - Attribution d'une prime de risques aux fonctionnaires du laboratoire central de la Préfecture de police chargés d'assurer la permanence générale et l'astreinte chimique.

2008, PP 10 - Modification de la délibération 2002 PP 86 des 28 et 29 octobre 2002 portant attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants à certains agents de la Préfecture de police.

2008, PP 11 - Modification de la délibération 2002 PP 109-1° des 9, 10 et 11 décembre 2002 et fixation des grilles de rémunération applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la Préfecture de police.

2008, PP 12 - Autorisation à M. le Préfet de police de lancer un appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments administratifs de la Préfecture de police.

2008, PP 13 - Autorisation à M. le Préfet de police de souscrire un avenant n° 1 au marché signé avec l'entreprise Chanin relatif à l'opération de confortement des dalles en sous-face des balcons et des chambrées de l'immeuble de logements de la caserne Masséna (13e). - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 51.000 euros TTC pour financer cette opération.

2008, PP 14 - Autorisation au mandataire de la Préfecture de police, la société "Icade G3A" de signer l'avenant n° 1 au marché de contrôle technique relatif à la construction d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie avec 35 logements pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

2008, PP 15 - Approbation du principe de location-maintenance de matériels d'impression numérique connectés à la publication assistée par ordinateur (PAO) pour l'imprimerie de la Préfecture de police.

2008, PP 16 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2008, PP 17 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le contrat de transaction à conclure avec la société "TBA Environnement" au marché relatif à l'entretien du bac de traitement des effluents et de ses équipements à l'Institut Médico-Légal.

2008, PP 18 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer une convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police pour l'acquisition de matériels de restauration collective, ainsi que leurs pièces détachées.

2008, PP 19 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux à la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France pour la restructuration du poste de commandement de compagnie Montmartre de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (18e).

2008, PP 20 - Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la Préfecture de police.

2008, PP 21 - Dispositions modifiant la délibération 2005 PP 3 des 7 et 8 février 2005 fixant la nature, les modalités et les règles générales d'organisation des concours et de l'examen professionnel pour l'accès à l'emploi de technicien(ne) supérieur(e) et du concours pour l'obtention du grade de technicien(ne) supérieur(e) principal(e).

2008, PP 22 - Section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police. - Individualisation d'une autorisation de programme de 273.050 euros TTC relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration des façades et le remplacement des menuiseries extérieures du poste de commandement de compagnie "Blanche" (9e).

2008, PP 23 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer un avenant n° 1 au marché de fourniture de matières premières et accessoires utilisés pour la réparation ou la confection d'articles de sellerie automobile, de sellerie industrielle, de garnissage et pour la réparation ou la confection de bâches de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, conclu avec la société ROBY.

2008, SGCP 1 - Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant au marché relatif à la prise des débats du Conseil de Paris et un avenant aux marchés relatifs, d'une part, à l'établissement de comptes-rendus de réunions organisées par l'exécutif municipal et, d'autre part, à l'établissement de comptes-rendus de réunions organisées par des directions de la Mairie de Paris.

M. Christophe CARESCHE, rapporteur.

2008, DLH 34 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt par la Préfecture de Police d'une demande de permis de construire et d'une demande de permis de démolir pour l'immeuble situé sur la parcelle communale 19-21, rue Truffaut (17e).

M. Christophe CARESCHE, **M. Jean-Yves MANO**, rapporteurs.

2008, DAJ 3 - Approbation et signature de la convention portant acceptation de cession au profit de la Ville de Paris des marques "MARATHON DE PARIS", "SEMI MARATHON DE PARIS" et "LE MARATHON DE PARIS".

2008, DJS 161 - Lancement d'un marché négocié pour la rénovation du gymnase de l'Ingénieur Keller (15e).

2008, DJS 163 - Lancement d'un marché négocié pour la rénovation des salles de sport Guillemot (14e).

2008, DJS 164 - Lancement de la procédure de marché négocié pour la mise en conformité des postes de transformation de 7 centres sportifs dans les 11e, 14e, 15e, 19e et 20e arrondissements.

2008, DJS 165 - Lancement de la procédure de marché négocié pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale au Centre sportif Louis Lumière (20e).

2008, DJS 239 - Lancement de la procédure de marché négocié pour les travaux de remise en état suite au contentieux dans le cadre de la garantie décennale : traitement du sous-sol, changement du sol sportif et rénovation des vestiaires au gymnase Le Vau (20e).

2007, DJS 526 - Autorisation à la SEMP ParisSeine, mandataire de la Ville de Paris, de signer le marché en vue de réaliser les travaux de remplacement de tableaux généraux basse tension du Forum des Halles (1er).

2008, DPA 4 - Approbation du principe de réalisation des travaux de déplacement de la chaufferie dans le stade Jules Ladoumègue (19e). - Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir.

2008, DPA 10 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la création de la Maison des Ensembles (12e).

2008, DPA 50 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'un centre sportif ZAC Beaujon, 208-210 rue du Faubourg Saint Honoré et 55 rue de Courcelles (8e). - Signature dudit marché.

2008, DPA 54 - Approbation des modalités de passation de trois marchés de prestations intellectuelles relatifs à la réhabilitation du Carreau du temple (3e).

2008, DPA 86 - Approbation du principe de réalisation des travaux de réparation de désordres au stade Sébastien Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DPA 18 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le Cabinet d'architecture LAIR et ROYNETTE, relatif à la restructuration des locaux sportifs et à l'amélioration de l'accès handicapés au centre sportif 155, avenue Parmentier (10e).

M. Pascal CHERKI, Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs.

2008, DASES 2 - Subvention à l'Union Nationale des Anciens Chasseurs d'Afrique.- Montant : 700 euros.

2008, DASES 4 - Subvention à l'Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance - A.N.C.V.R. - Fédération de Paris. - Montant : 700 euros.

2008, DASES 5 - Subvention au Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants, Déportés, Résistants, Veuves de Guerre du 3e arrondissement de Paris. - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 6 - Subvention l'association "Les Parents des Tués-Familles des Disparus et des Morts pour la France". - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 7 - Subvention à la Fédération Nationale des Combattants Volontaires (1914-1918, 1939-1945, Résistance, T.O.E, A.F.N, et Missions Extérieures) - Section de Paris. - Montant : 400 euros.

2008, DASES 8 - Subvention à l'Amicale du Camp de Concentration de Dachau. - Montant : 2.300 euros.

2008, DASES 9 - Subvention à l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus - U.N.A.D.I.F. - Montant : 800 euros.

2008, DASES 10 - Subvention à l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord - U.N.A.C.I.T.A. - Montant : 700 euros.

2008, DASES 11 - Subvention à l'Association régionale des Anciens Résistants de Paris Ile-de-France - A.R.A.R. - Montant : 2.500 euros.

2008, DASES 13 - Subvention à l'Association Nationale des Anciens et Amis d'Indochine et du Souvenir Indochinois. A.N.A.I. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 10 - Subvention à l'association "Les Témoins de l'Histoire à la RATP", 18 rue de Vézelay (8e). - Montant : 760 euros.

2008, DAC 12 - Subvention à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e (18e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 68 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Germaine Arnault-Barjon, 8, rue Thorel (2e).

Mme Odette CHRISTIENNE, rapporteure.

2008, DDEE 1 - Subvention à l'association des commerçants du "Haut Montmartre" (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.

2008, DDEE 2 - Subvention à l'association "Village Mouffetard" (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 20.000 euros.

2008, DDEE 4 - Subvention à l'association des commerçants "Rambuteau Marais" (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 5 - Subvention à l'association "Union Interprofessionnelle de la rue Cler" (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 17.000 euros.

2008, DDEE 6 - Subvention à l'association du Commerce du Quartier Informatique (12e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 7 - Subvention au Comité d'Initiatives de Passy (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.

2008, DDEE 8 - Subvention à l'association des "Commerçants et Habitants de la rue Damrémont et de ses environs" (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 9 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec l'association "Arts, Mode Créativité, Spectacles" une convention prévoyant l'attribution d'une subvention à cette association. - Montant : 15.000 euros.

2008, DDEE 10 - Subvention à l'association "Cinq sur Cinq" (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 23.000 euros.

2008, DDEE 11 - Subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DDEE 12 - Subvention à l'association "A Charonne il était une fois un bronzier" (20e). - Montant : 3.100 euros.

2008, DDEE 14 - Subvention à l'association Fédération Française des Dentelles et Broderies (9e) au titre de soutien à son activité. - Montant : 4.000 euros.

2008, DDEE 17 - Subvention de fonctionnement à l'association de commerçants, d'artisans et de riverains "A TOUT ATOUT" (14e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 18 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec l'association "Agence pour la promotion de la création industrielle" une convention prévoyant l'attribution d'une subvention à ladite association pour 2008. - Montant : 45.000 euros.

2008, DDEE 19 - Indemnisation amiable d'une entreprise "Cabinet Pédicure BARDONNEX MOLINA", en réparation de préjudices subis du fait de la réalisation des travaux du tramway.

2008, DDEE 22 - Subvention à l'association des commerçants Jumin Jaurès Petit (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 23 - Subvention à l'association des commerçants de la rue d'Alésia et de la rue des Plantes (14e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 25 - Subvention à l'association des commerçants "Le Village Laumière" (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 26 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 27 - Subvention à l'association "Union des Commerçants de la rue de Courcelles" (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 25.000 euros.

2008, DDEE 28 - Subvention à l'association "Prestige des Gobelins" pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 45.000 euros.

2008, DDEE 29 - Subvention à l'association "Union des Commerçants, Artisans et Prestataires de Service du 7ème arrondissement" (U.C.I.A.P.7) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 30 - Subvention au "Groupement de l'avenue de Versailles, Auteuil - Point du Jour" (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". - Montant : 15.000 euros.

2008, DDEE 33 - Subvention à la Fédération Nationale des Syndicats d'Architectes d'Intérieur (FNSA) (9e) à titre de soutien pour la réalisation du parcours Prescripteurs, dédié aux innovations des produits industriels intitulé "Présentation privée 2008". - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 34 - Subvention à l'association des "Commerçants Lepic Abbesses (18e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 30.000 euros.

2008, DDEE 36 - Subvention à l'association "Comité Saint Germain des Prés" (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 23.000 euros.

2008, DDEE 37 - Subvention à l'association "Batignolles en fête" (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 13.000 euros.

2008, DDEE 39 - Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 15e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 4.700 euros.

2008, DDEE 40 - Subvention à l'Association "Carré de la Porte Montmartre" (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 7.000 euros.

2008, DDEE 44 - Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 2e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 3.800 euros.

2008, DDEE 47 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL May Massage Center pour l'exploitation d'un institut de massage et de relaxation situé 50, rue Dutot (15e).

2008, DDEE 50 - Subvention à l'Association de Paris pour la promotion du 24e concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 55 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "Teinturerie Tour Eiffel", 11-17 rue de l'Amiral Roussin (15e).

2008, DDEE 57 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL Fragonard Opéra, 9, rue Scribe (9e) pour l'exploitation d'une boutique à l'enseigne "Fragonard Parfumeur" 51, rue des Francs-Bourgeois (4e).

2008, DDEE 58 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS The Disney Store pour l'exploitation de son magasin 44, avenue des Champs-Élysées (8e).

2008, DDEE 59 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA Brunel Démolition domiciliée 2, avenue Marcel Dassault, 93370 Montfermeil pour une intervention pour le compte de la SNCF sur un chantier situé rue de l'Évangile (18e).

2008, DDEE 60 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL Lounge Paradise pour son établissement 23, rue de la Roquette (11e).

2008, DDEE 62 - Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 11e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 7.785 euros.

2008, DDEE 75 - Recours à une procédure de négociation directe pour attribuer la délégation de service public des marchés aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e) et signature d'un avenant prolongeant jusqu'au 25 juillet 2008 la convention actuelle.

2008, DDEE 103 - Subvention à l'Associations des Commerçants de la rue du Commerce et rues adjacentes" pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.

2008, DDEE 104 - Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 12e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008, DPE 1 - Dépôt par la SAGEP-Eau de Paris de permis de démolir et de construire pour les pavillons sis 60, boulevard Paul Vaillant Couturier et 12, avenue du général de Gaulle à l'Haÿ les Roses (Val-de-Marne) pour le pavillon 73, rue de la Vanne à Cachan (Val-de-Marne).

2008, DPE 3 - Approbation du principe et des modalités des travaux de modernisation et de protection contre les crues exceptionnelles de la Seine pour l'usine Alma (7e). - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec la SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

2008, DPE 5 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt par le SIAAP d'un permis de démolir d'anciens bâtiments dépendant désaffectés dépendant de la "Ferme des Grésillons" sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine (Yvelines).

2008, DPE 8 - Signature d'un marché de travaux pour la réhabilitation des galeries Gide et de Neuilly à Levallois-Perret et Clichy (Hauts-de-Seine) et d'une convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

2008, DPE 13 - Convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement de l'étude du projet de réhabilitation du collecteur d'Asnières tronçons amont et centre (8e et 17e).

Mme Myriam CONSTANTIN, rapporteure.

2008, DVD 9 - DAC 69 - Signature d'une convention d'occupation de locaux situés sur le domaine public fluvial, au Bassin Louis Blanc (canal Saint-Martin) (10e) avec l'association "La Caserne Ephémère".

Mme Myriam CONSTANTIN, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2008, DU - DF 28 - Signature d'un avenant au protocole de cession d'emprises du domaine public fluvial du canal de l'Ourcq à Bondy (Seine-Saint-Denis).

Mme Myriam CONSTANTIN et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2008, DEVE 3 - Communication de M. le Maire de Paris relative à l'arrêté ministériel du 7 mai 2007 autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'une installation de production de froid implantée sur le site de l'Hôpital d'instruction des armées Bégin, 69, avenue de Paris à Saint-Mandé (Val-de-Marne).

2008, DEVE 5 - Communication de M. le Maire de Paris relative à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2007 autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation par la Régie Autonome des Transports Parisiens, d'une installation de production de froid implantée sur le site de la station Auber RER A, face au n° 8 de la rue des Mathurins (9e).

2008, DEVE 10 - Avis du Conseil de Paris sur une demande d'autorisation pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) formulée par la Fondation Hôpital Saint Joseph, en vue de régulariser et d'exploiter des équipements au sein du groupe hospitalier Paris Saint Joseph, 185 rue Raymond Losserand (14e).

2008, DEVE 11 - Avis du Conseil de Paris sur une demande d'autorisation pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement formulée par le Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon en vue d'exploiter des équipements au sein de l'hôpital Croix Saint-Simon, 125, rue d'Avron (20e).

2008, DEVE 12 - Avis du Conseil de Paris sur une demande d'autorisation pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement formulée par la société BNP Paribas - Imex en vue d'exploiter des installations de production de froid et de combustion au sein de son immeuble, 20-22, boulevard des Italiens (9e).

2008, DEVE 22 - Subvention à l'association "Groupement de diffusion d'informations sur l'environnement". - Montant : 2.000 euros.

2008, DPA 43 - Approbation du principe et des modalités de réalisation des travaux de création de locaux "lieux d'appel d'engins et nettoyage" par construction d'un bâtiment en fond de parcelle et réaménagement des accès sur rue 75-77, rue de Réaumur (2e). - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer les demandes de permis de démolir et de construire.

2008, DPE 2 - Approbation du principe et des modalités de la restructuration complète du lieu d'appel "Saint Honoré" sis 47, place du Marché Saint Honoré (1er).

2008, DPE 6 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la mise à disposition d'engins avec chauffeurs pour assurer le nettoyage mécanique des chaussées des 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e, 18e et 19e arrondissements de Paris.

2008, DPE 7 - Indemnisation amiable suite aux dommages subis par un véhicule en raison d'infiltrations d'eaux usées dans le parking "Général Beuret".

2008, DPE 10 - Signature d'un marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour engins de nettoyage de marque APPLIED.

2008, DU 32 - Déclassement du terrain d'assiette de l'ancienne usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux et autorisation du dépôt par la SEM 92, ou tout autre ayant cause, des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

M. Yves CONTASSOT, rapporteur.

2008, DALIAT 1 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de fourniture de timbres et dateurs destinés à l'ensemble des services de la Mairie de Paris en appel d'offres ouvert.

2008, DALIAT 2 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer l'avenant n° 1 de transfert au marché relatif à la fourniture d'imprimés recommandés (lot 12) et au marché relatif à la fourniture d'un service de stockage, manutention et livraison de diverses fournitures, majoritairement des imprimés et des documents administratifs, destinés aux différents services administratifs de la Ville de Paris (lot n° 1) souscrits avec la SAS Paragon Lithotech Services.

2008, DALIAT 3 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer l'avenant n° 1 de transfert au marché relatif à la fourniture des prestations d'impression destinés à couvrir les besoins de l'ensemble des services de la Ville de Paris en 15 lots séparés - lot n° 9 registres - travail à façon souscrit avec la SAS IN CONTINU ET SERVICES et la SA IMPRIMERIE NATIONALE.

2008, DALIAT 7 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location avec entretien compris, sur une durée de trois ans, de 20 véhicules berlines hybrides électricité-essence, de gamme M1-M2, destinés au parc des services municipaux.

2008, DALIAT 8 - DF 2 - Décision modificative n° 2 du budget annexe du service des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2007.

2008, DALIAT 9 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer l'avenant n° 1 de transfert au marché relatif à la fourniture et la livraison, en 3 lots séparés, de divers mobiliers de bureau destinés aux différents services de la Ville de Paris - lot n° 1 Mobilier modulaire "gamme standard" souscrit avec la SAS OPTIMESPACE et la SAS TETRIS.

2008, DDATC 45 - Indemnisation amiable de M. Michel GALLE.

2008, DPA 53 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux en vue de la relocalisation des services centraux de la DPE et de la DEVE 103-105, avenue de France (13e).

2008, DRH 2 - Modification des délibérations relatives aux primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2008, DRH 4 - Modification des délibérations DRH. 85 et DRH.87 des 28 et 29 octobre 2002 et de la délibération D. 430 du 21 mars 1988 relatives aux indemnités horaires et forfaitaire pour travaux supplémentaires des agents de la Commune de Paris.

2008, DRH 5 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne et du 3e concours d'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris (1ère classe) dans la spécialité "activités sportives".

2008, DRH 6 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres d'accès au corps des auxiliaires de soins et de puériculture de la commune de Paris, spécialité auxiliaire de soins.

2008, DRH 10 - Abrogation des délibérations D 402 du 21 mars 1988 et 1998 DRH 16 du 20 octobre 1998 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de médecin chef, médecin chef adjoint et médecin du service médical contractuels.

2008, DSTI 4 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris préalable au lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un marché concernant l'acquisition d'un service de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DPVI 1 - Subventions à des associations créatrices d'emplois d'adultes relais en complément de celles versées par l'Etat. - Montant total : 95.196 euros.

2008, DPVI 2 - Subvention à la Société coopérative à responsabilité limitée "Croissance Commune" sur le quartier de la Goutte d'Or (18e). - Montant : 40.000 euros.

Mme Martine DURLACH, rapporteure.

2008, DASCO 27 - Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DASCO dans le cadre du projet informatique Compte famille.

2008, DASCO 35 - Signature d'un avenant de transfert au marché passé avec la société Paul BEUSCHER.

2008, DASCO 36 - Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2007, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris et des diverses majorations qui y sont rattachées.

2008, DPA 2 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement du bâtiment sur cour et de la façade sur rue au lycée professionnel Théophile Gautier (4e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 3 - Approbation du principe de réalisation de divers travaux d'aménagement au lycée professionnel Théophile Gautier (4e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 17 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement de la façade sur rue du groupe scolaire, 52 et 54, rue de Turenne (3e) et des modalités de passation du marché de travaux. - Dépôt d'une demande de permis de construire.

2008, DPA 25 - Approbation du principe de transaction entre la Ville de Paris et le Cabinet Josiane GAUDE relatif au traitement du mur séparant l'école élémentaire, 41 bis, rue de La Fontaine de la copropriété du 10, rue du Père Brottier et 38-40, avenue Théophile Gautier (16e). - Signature du contrat de transaction.

2008, DPA 26 - Approbation de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la création d'une école élémentaire dans l'hôtel Wendel, 10 rue de Clichy (9e). - Signature dudit marché.

2008, DPA 30 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration du centre cuiseur 17, rue Christine de Pisan (17e) et des modalités de passation du marché de travaux. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2008, DPA 33 - Approbation du principe d'indemnisation de la société COLAS Ile de France Normandie, en raison des préjudices subis par elle lors de prestations supplémentaires réalisées dans le cadre des travaux de restructuration de l'école élémentaire, 51, rue Ramponeau (20e). - Signature du contrat de transaction.

2008, DPA 44 - Approbation du principe d'indemnisation de la Ville de Paris par les sociétés E.M.B.I. et Architecture Studio, suite à l'incendie survenu lors des travaux de création de l'école maternelle 32, rue Sarrette (14e). - Signature des contrats de transaction.

2008, DPA 46 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la restructuration du service de restauration du groupe scolaire 16, rue du Colonel Moll (17e).

2008, DPA 48 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise Eiffage Constructions Paris Patrimoine (enseigne SOPAC) (SNC) et d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement conjoint composé de la SARL Agence GRIFO Architectes Urbanistes, mandataire, représentée par M. Ignac GRIFO en qualité de gérant et du BET SIBAT représenté par M. Bernard JAUBOURG en qualité de gérant, relatifs à la restructuration de l'immeuble 67, rue Archereau en vue de l'extension du groupe scolaire 61-65, rue Archereau (19e).

2008, DPA 49 - Signature d'un avenant de substitution au marché de travaux signé avec la société RENE CLERC SA et la société RCA RENE CLERC ASSOCIES SAS, dans le cadre de l'opération de modernisation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire 15, rue Neuve Saint-Pierre (4e).

2008, DPA 57 - Signature d'un avenant de transfert au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement conjoint constitué de M. Pierre IRANMEHR, Mme Béatrice LARROQUE et la SARL FI INGENIERIE relatif à la restructuration du groupe scolaire 3, impasse des Belles Feuilles (16e) en école polyvalente de 14 classes.

M. Eric FERRAND, rapporteur.

2008, DASCO 22 - Signature d'une convention avec l'association "Institut Regain" relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 97 bis, rue Balard (15e).

M. Eric FERRAND et Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs.

2008, DPA 8 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2008, DPA 11 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des installations électriques de la Mairie du 19e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 15 - Approbation du principe de passation d'un appel d'offres ouvert européen pour l'exploitation d'installations de génie climatique d'équipements municipaux en 3 lots.

2008, DPA 28 - Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société PierreNoël SAS dans le cadre de l'opération de restauration des façades place Baudoyer et rue de Rivoli à la mairie du 4e arrondissement.

2008, DPA 31 - Approbation du principe de réalisation des travaux relatif à la restructuration d'une deuxième salle de réunion en sous-sol à la mairie du 11e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 40 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des centres thermiques 2008 dans 23 équipements de la Ville de Paris et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

2008, DPA 47 - Approbation du principe de la passation de marchés à bons de commande pour des diagnostics, sondages, études techniques portant sur les structures métalliques, en béton, verticales et les planchers à solives pour des études ou opérations relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris. - Approbation des modalités de passation des marchés correspondants. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer lesdits marchés.

2008, DPA 59 - Approbation du principe de passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de fournitures, pose et entretien de stores et volets roulants dans les équipements publics et les locaux relevant du budget municipal. - Approbation des modalités de passation dudit marché.

2008, DPA 62 - Approbation du principe de la passation de marchés à bons de commande pour des sondages et études de sol pour des études ou opérations relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris. - Approbation des modalités de passation des marchés correspondants. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer lesdits marchés.

2008, DPA 70 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de l'ascenseur C de la mairie du 16e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 83 - Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant de transfert substituant la société FORCLIM ILE DE FRANCE à la Société PILLIOT S.A pour le marché de travaux relatif à la maintenance et la modernisation des installations de génie climatique dans les équipements publics et les locaux municipaux.

2007, DPA 350 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant au marché de travaux relatif à la mise en conformité des marches du parvis de la mairie du 14e arrondissement prenant en compte la substitution de la SNC PRADEAU et MORIN par la SNC EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE Etablissement Secondaire PRADEAU et MORIN.

Mme Mireille FLAM, rapporteure.

2008, DAC 21 - Approbation des modalités d'attribution de marchés pour la fourniture de livres non scolaires destinés au réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris.

2008, DAC 30 - Subvention à la société "Le Coach" (9e). - Montant : 12.000 euros.

2008, DAC 31 - Subvention de fonctionnement à la société à la SARL "El Alamein" au titre de son projet culturel 2008. - Montant : 12.000 euros.

2008, DAC 34 - Subvention à la SARL "Le bateau feu" au titre de son projet culturel 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 41 - Signature avec la SCIC SARL de Rue et de Cirque d'un bail emphytéotique administratif pour l'occupation de l'immeuble situé 1-3, rue Régnauld (13e) et d'un avenant à la convention signée avec cette société.

2008, DAC 42 - Subvention à l'association "Compagnie Pandora" (5e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 43 - Subvention à l'association "Les Compagnons de la Chimère" (7e). Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 46 - Signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'établissement public local "Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain" en vue de la mise à disposition de l'équipement culturel situé 4, rue Félibien (6e).

2008, DAC 49 - Subvention à l'association "Petits Oiseaux Production" (20e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 67 - Subvention à l'association "Bétonsalon" (18e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 80 - Signature d'une convention l'association Le SO.C.L.E. (12e) pour la mise en place d'un projet expérimental d'insertion professionnelle à l'attention d'artistes en situation d'exclusion dénommée "Pôle Solidaire Culture".

2008, DAC 90 - Autorisation à M. le Maire de Paris et à la SEM "PariSeine", mandataire de la Ville de Paris, de signer un protocole d'accord avec le maître d'oeuvre et son assureur, dans le cadre de la construction de la médiathèque Yourcenar (15e).

2008, DGIC 1 - Signature de 2 conventions de partenariat pour l'exposition "Paris en couleurs" avec les sociétés Suez et Honoré James.

2008, DPA 58 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatifs à la modernisation de l'auditorium au conservatoire Georges Bizet (20e).

2008, SG 5 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Unifrance" afin d'encourager l'exportation des premiers court-métrages financés par la Ville de Paris et d'organiser les rendez-vous avec le cinéma français. - Montant : 60.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DAC 29 - DJS 177 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Le Temps des Rues". - Montant : 67.500 euros.

2008, DAC 35 - DJS 167 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Progéniture" (13e). - Montant : 36.000 euros.

2008, DAC 36 - DJS 179 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "11ème Evènements" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 68.000 euros.

2008, DAC 64 - DJS 190 - Subvention à l'association "Silhouette" (1er). - Montant : 7.500 euros.

M. Christophe GIRARD et Mme Clémentine AUTAIN, rapporteurs.

2008, DAC 57 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Cemaforre" (Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche) à Orléans (Loiret) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2008, SG 6 - Approbation du principe et des modalités d'un contrat de transaction avec la société "Kuiv Productions" relatif au règlement de la production de dvd pédagogiques sur la libération de camps de concentration dans une version sous-titrée pour les lycéens malentendants.

M. Christophe GIRARD et Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs.

2008, DAC 26 - Signature d'un avenant au marché relatif à la restauration de la tour nord de l'église Saint-Sulpice (6e) - lot n° 3 "charpente-menuiserie" - passé avec les ateliers Perrault Frères.

2008, DAC 27 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à la restauration des couvertures de l'église Saint-Joseph des Nations (11e) passé avec la société "Union Technique du Bâtiment".

2008, DAC 28 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à la restauration des couvertures de l'église Notre-Dame de la Croix (20e).

2008, DAC 38 - Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

2008, DAC 44 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'entretien et de maintenance dans les édifices culturels et certains édifices civils situés dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et 20e arrondissements et sur le site d'Ivry.

2008, DAC 45 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Institut Protestant de théologie (14e). - Montant : 500.000 euros.

2008, DAC 54 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

2008, DAC 86 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Art Zones pour la gestion de la librairie du musée Carnavalet.

2008, DAC 87 - Signature d'une convention avec Art Zones pour la gestion de la librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris" (4e).

Mme Moïra GUILMART, rapporteure.

2008, DASCO 38 - Subvention à l'Association des Parents Gays et Lesbiens (APGL). - Montant : 4.000 euros.

Mme Anne HIDALGO et Mme Danièle AUFFRAY, rapporteures.

2008, DDATC 2 - Subvention - Fonds du Maire - à l'Association Familiale Catholique Saint Honoré d'Eylau (16e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DDATC 3 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Accueil Social, Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e". - Montant : 1.000 euros.

2008, DDATC 4 - Subvention "Fonds du Maire" à l'association "Royal Rouvier Chess Club" (14e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DDATC 8 - Subvention "Fonds du Maire" à l'Association Sportive du Lycée d'Enseignement Commercial Théophile Gautier du 4e arrondissement. - Montant : 620 euros.

2008, DDATC 10 - Subvention - Fonds du Maire - à l'Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Paris (ADIRP Paris) (4e). - Montant : 750 euros.

2008, DDATC 12 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention à l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e). - Attribution de la subvention - fonds du Maire - correspondante. - Montant : 1.000 euros.

2008, DDATC 15 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement". - Montant : 3.977 euros.

2008, DDATC 18 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Carrefour 14" du 14e arrondissement. - Montant : 4.900 euros.

2008, DDATC 25 - Subvention - fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. - Montant : 6.000 euros.

2008, DDATC 26 - Subvention - Fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. - Montant : 9.149 euros.

2008, DDATC 33 - Subvention - fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. - Montant : 5.251 euros.

2008, DDATC 34 - Subvention à l'association "Différences" (13e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 35 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse rencontres du 6e arrondissement. - Subvention - Fonds du Maire - correspondante. - Montant : 7.000 euros.

2008, DDATC 36 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec à l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse rencontres du 14e arrondissement. - Subvention - Fonds du Maire - correspondante. - Montant : 4.000 euros.

2008, DDATC 37 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Club Accueil Saint-Vincent" du 17e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2008, DDATC 38 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Class 17" du 17e arrondissement. - Montant : 18.000 euros.

2008, DDATC 39 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Le Pont" du 17e arrondissement. - Montant : 1.500 euros.

2008, DDATC 40 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "UNAFAM" (17e). - Montant : 3.767 euros.

2008, DDATC 41 - Subvention à l'association "Centre inter-associatif de conseils et de services (CICOS)". - Montant : 10.000 euros.

2008, DDATC 42 - Subvention à l'association "Ciné-Vacances dans le 13e arrondissement". - Montant : 4.500 euros.

2008, DDATC 44 - Subvention - fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. - Montant : 17.022 euros.

2008, DDATC 51 - Subvention à l'association "Centre d'Accueil et d'Assistance aux Associations et Petites Entreprises" (CAAPE). - Montant : 3.500 euros.

Mme Marie-Pierre DE LA GONTRIE, rapporteure.

2008, DLH 21 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer deux demandes de permis de démolir et deux demandes de permis de construire visant 2 lots de copropriété dans l'immeuble, 25, avenue du Maréchal Lyautey et 2, square Alfred Capus (16e).

2008, DLH 23 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Mise en oeuvre d'une offre pour vendre dans l'immeuble en copropriété, 1, square Tolstoï (16e).

2008, DLH 32 - Modification de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier loué à la Cité Internationale des Arts (4e). - Signature d'un avenant au bail des 24 juin et 7 juillet 1950 avec la Cité Internationale des Arts portant réduction de l'emprise du bail.

2008, DU 20 - Autorisation à l'association "Foncière Logement" de déposer les demandes de permis de construire nécessaires à la mise en oeuvre du programme de logements sociaux sur la parcelle, 51, rue des Poissonniers (18e).

2008, DU 31 - Cession du terrain d'assiette d'un mur communal, 2-4, rue Varet, et levée de servitude sur un terrain, 6-8, rue Varet (15e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, DASCO 25 - Subvention à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (6e) pour l'organisation d'un colloque intitulé "1937-1938 : paroxysme de la Grande Terreur Stalinienne". - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 31 - Subvention à l'Université "Paris 1 Panthéon-Sorbonne" (5e) pour l'organisation du colloque intitulé "Républiques en miroir. Le Directoire devant la Révolution atlantique". - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 39 - Subvention à l'Université "Paris-Diderot - Paris 7" (13e) destinée à financer "La journée de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes à l'université". - Montant : 2.500 euros.

2008, DPA 16 - Approbation du principe de réalisation d'une étude d'impact en phase "avant projet définitif" relative aux travaux de restructuration et de mise aux normes de la bibliothèque inter universitaire de la Sorbonne (5e) et des modalités de passation du marché complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2008, DPA 38 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la restauration des extérieurs de la Chapelle de la Sorbonne (5e).

2008, DPA 51 - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration et la mise aux normes de la bibliothèque de la Sorbonne (5e).

2008, DPA 52 - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre technique relatif à la mise en sécurité des niveaux des sous-sols et des logements de fonction à la Sorbonne (5e). - Approbation des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles correspondants à la seconde opération : maîtrise d'oeuvre technique, sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier, contrôle technique et système de sécurité incendie.

2008, DPA 66 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur pour l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e).

2008, DPA 67 - Approbation du principe d'indemnisation de la société "Estèves Frères" en raison des préjudices subis par elle lors du décalage de la tranche V3 de l'opération de mise en sécurité de la Sorbonne (5e). - Signature du contrat de transaction.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2008, DPVI 6 - DDEE 78 - Subvention à l'association "les Faubourgs Numériques" pour la création et l'animation d'un "système productif local - musiques du monde" à Paris. - Montant : 50.000 euros.

M. Christian SAUTTER et Mme Martine DURLACH, rapporteurs.

2008, SGRI 8 - Approbation de la reconduction du "Label Paris - Europe de la Ville de Paris".

2008, SGRI 10 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention au collectif Argos pour l'ensemble du projet "Réfugiés Climatiques". - Montant : 50.000 euros.

2008, SGRI 11 - Signature d'une convention avec la Maison de l'Europe de Paris (4e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 330.846 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2008, SGRI 9 - DPVI 5 - Reconduction en 2007 et 2008 du "Label Paris Co-développement Sud".

M. Pierre SCHAPIRA et Mme Khédija BOURCART, rapporteurs.

2008, DPA 42 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de deux ascenseurs de l'immeuble communal Saint-Eloi (12e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2008, DASES 16 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Tout P'tits" à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de colis alimentaires aux enfants en bas âge des familles parisiennes démunies. - Montant : 97.000 euros.

Mmes Gisèle STIEVENARD et Mylène STAMBOULI, rapporteures.

2008, DFPE 1 - Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" pour l'attribution d'une subvention en vue de la restructuration d'un établissement d'accueil collectif non permanent de 16 places (15e). - Montant : 66.820 euros.

2008, DFPE 2 - Signature d'un avenant au marché relatif aux prestations de nettoyage de la vitrerie, des luminaires et des grilles d'aération dans les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2008, DFPE 3 - Signature d'un avenant au marché relatif aux prestations de nettoyage régulières et de décapage et de mise en cire des sols de certains établissements municipaux de Petite enfance de la Ville de Paris.

2008, DFPE 5 - Approbation des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une crèche collective, 3-5, rue Neuve (18e). - Signature et attribution dudit marché. - Autorisation au représentant de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, mandataire de la Ville de Paris pour la réalisation de ce programme, de la demande de permis de construire correspondante.

2008, DFPE 6 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de mandat de maîtrise d'oeuvre passé avec la Société de Gérance d'Immeubles Municipaux pour la réalisation d'une halte-garderie de 20 places (11e).

2008, DFPE 9 - Signature d'un avenant n° 1 au marché portant sur l'exploitation d'un l'établissement d'accueil collectif de petite enfance de type crèche collective (18e).

2008, DPA 5 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration de la halte-garderie, 2, rue des Arquebusiers (3e).

2008, DPA 24 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des menuiseries extérieures de la crèche collective 85, rue Curial (19e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 41 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration du plateau technique de la crèche collective, 6, rue Eugénie Eboué (12e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DPA 39 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une crèche collective, d'une halte-garderie et de locaux administratifs pour le théâtre de la Colline (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

Liste des membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, David ASSOULINE, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFRAY, Clémentine AUTAIN, M. Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, M. Edouard BALLADUR, Mme Violette BARANDA, M. Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, MM. Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, M. René DUTREY, MM. José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mmes Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Pénélope KOMITÉS, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHOSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Cécile RENSON, Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Jacques TOUBON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, Jean VUILLERMOZ.

Excusés : M. Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, Jean-Yves AUTEXIER, Mme Marie-Chantal BACH, MM. Jean-Charles BARDON, Serge BLISKO, Xavier CHINAUD, Jérôme COUMET, René GALY-DEJEAN, Pierre GATIGNON, Claude GOASGUEN, Philippe LAFAY, Roger MADEC, Mme Sophie MEYNAUD, MM. Bernard PONS, Gérard REY, Mme Martine WEILL-RAYNAL.

Annexe n° 1 – Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.

QOC 2008-6 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris relative au remplacement des titres de transport R.A.T.P. pour les personnes âgées, en cas de perte ou de vol.

Libellé de la question :

“La R.A.T.P. a mis en place de manière efficace l’informatisation des tickets de transport.

Le Centre d’action sociale de la Ville de Paris délivre des coupons de transport annuels pour les personnes âgées aux revenus modestes. Or, ces coupons pour leur part, ne sont pas informatisés et ne peuvent donc pas être remplacés en cas de vol.

MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS souhaitent savoir dans quels délais seront mis en place ces titres de transport afin de procéder à leur remplacement en cas de perte ou de vol.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-7 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l’occupation illégale d’un immeuble, 24, rue de la Banque (2e).

Libellé de la question :

“Depuis le 26 décembre 2006, un groupe d’individus encadrés par les représentants des associations “Jeudi Noir”, “MACAQ” et “DAL” ont investi l’immeuble sis 24 rue de la Banque à Paris 2e, propriété de la Lyonnaise de Banque, filiale du groupe CIC.

Cet immeuble a été occupé sur la totalité de ses étages pour du logement, mais surtout pour des bureaux associatifs et des salles de réunion.

Au regard d’un certain nombre de témoignages, il apparaît que cette installation, contraire au droit constitutionnel de la propriété privée, aurait été organisée avec le soutien moral d’élus de la majorité municipale mais surtout logistique, puisque des véhicules portant le sigle de la Mairie de Paris auraient servi au transport et à la livraison de bureaux, moquette et autres matériaux nécessaires à cette installation.

En juin, on apprenait par la presse que la Ville et l’O.P.A.C. rachetaient cet immeuble et que les squatters seraient tous relégués.

M. Christophe LEKIEFFRE, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P. demandent à M. le Maire de Paris :

- le prix d’achat de cet immeuble ainsi que le budget des travaux envisagés ;

- une réponse quant aux moyens consentis par la Ville pour l’installation des squatters ;

- des informations sur le nombre de logements créés (surface, type etc.) ;

- et quelles sont les raisons pour lesquelles une priorité de relogement serait consentie aux squatters plutôt qu’aux 110.000 demandeurs de logements inscrits sur liste d’attente.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-8 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le devenir de l’immeuble 24, rue de la Banque (2e).

Libellé de la question :

“Après une étude technique de la Ville, il apparaîtrait que cet immeuble pourrait être transformé en logements sociaux, aussi M. Christophe LEKIEFFRE et les élus du groupe U.M.P. demandent à M. le Maire de Paris :

- quand la Ville a pris contact avec la banque propriétaire en vue de son acquisition ?

- s’il est nécessaire de déposer une déclaration d’intention d’aliéner afin que la Ville exerce son droit de préemption ?

- quel est le calendrier prévu par la Ville pour le nouvel aménagement de cet immeuble ?

- qu’en sera-t-il de l’occupation de cet immeuble par le “ministère de la crise du logement” et quand cessera son occupation illégale ?

- peut-on savoir si la Ville a établi, en ce sens, une convention d’occupation avec les associations présentes ?”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-9 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur d’éventuelles irrégularités évoquées lors du dernier comité de gestion de la caisse des écoles du 2e arrondissement concernant la collecte de paiements à l’école Beauregard (2e).

Libellé de la question :

“La dernière séance du comité de gestion de la Caisse des écoles du 2e fait état d’un arriéré de paiements d’environ 30.000 euros sur la seule école de la rue Beauregard.

Pourtant, il semble que nombre de parents relancés par le Trésor public affirment avoir déjà réglé, dans les temps, leurs factures de cantine et/ou de centre de loisirs.

De fait, la première adjointe au maire du 2e qui s’est rendue sur place s’est vue remettre par le directeur, au mépris des procédures habituelles qui interdisent la manipulation d’argent directement par les élus, une pochette contenant un grand nombre de règlements visiblement accumulés depuis plusieurs semaines.

M. Christophe LEKIEFFRE et les élus du groupe U.M.P. n'ayant aucun élu pour les représenter au comité de gestion de la caisse des écoles du 2e souhaiteraient obtenir un état précis des sommes en souffrance à l'école Beaugard, mois par mois, pour les deux dernières années, et connaître les démarches accomplies pour les récupérer.

Enfin, M. Christophe LEKIEFFRE et les élus du groupe U.M.P. souhaitent savoir s'il est juridiquement autorisé qu'un directeur conserve durablement les paiements qu'il a la charge de récupérer auprès des parents et si un élu municipal était habilité, de son propre chef, à aller récupérer ces versements en souffrance auprès du responsable visiblement défaillant."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-10 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'éclairage du square Louvois et des rues adjacentes.

Libellé de la question :

"Les riverains du square Louvois s'étonnent que l'éclairage de la fontaine, ne puisse plus fonctionner la nuit après l'arrêt de la fontaine (alors que de nombreuses fontaines sont éclairées au moins jusqu'à 23 heures).

Cette situation est fort dommageable puisque l'éclairage de ce lieu et des rues adjacentes reste très faible (6 appliques et 3 candélabres dans le jardin). Et cette obscurité rend les alentours insécurisés alors que nous sommes sur un axe de circulation très fréquenté. Par contre, la rue Chabonais, rue qui accueille de nombreux restaurants et une station vélib', a vu son éclairage fortement augmenté...

M. Christophe LEKIEFFRE et les élus du groupe U.M.P. demandent à M. le Maire de Paris que les horaires d'éclairage de la fontaine soient prolongés et qu'un renforcement de la lumière soit mis en place dans ce périmètre."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-11 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur les délais d'attente pour l'obtention du permis de conduire.

Libellé de la question :

"En octobre dernier, vous nous informiez que l'organisation des services préfectoraux devait permettre de raccourcir les délais d'attente à l'examen pour l'obtention du permis de conduire et que 11 stagiaires devaient être affectés dans les prochains mois pour renforcer l'équipe en place. De plus, vous indiquiez que la procédure de répartition par auto-école serait modifiée.

M. Christophe LEKIEFFRE et les élus du groupe U.M.P. vous demandent si cette organisation et cette nouvelle procédure ont été mises en place et si cette réforme bénéficiera à tous les établissements et non pas uniquement, à ceux qui présentent les meilleurs taux de réussite ?

D'ailleurs, ces établissements sont-ils identifiables par "un symbole ou un classement" connus des futurs élèves ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Depuis 1984, la répartition des places d'examen était réalisée selon la méthode de la "première demande", fondée sur une péréquation entre le nombre d'inspecteurs du permis de conduire disponibles et le nombre de dossiers de première inscription à l'examen présentés par chaque auto-école, tant pour l'épreuve théorique que pour l'examen pratique.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables a souhaité expérimenter une nouvelle méthode intégrant, parmi d'autres, un critère de qualité de la formation dans l'attribution des places. La prise en compte des performances pédagogiques des auto-écoles constitue donc en quelque sorte une "prime" au bénéfice de celles qui présentent des candidats bien préparés.

Elle distingue l'attribution des places théoriques et des places pratiques, et a vocation à régler les difficultés liées aux transferts de dossiers.

La mise en place de cette nouvelle méthode dans 33 départements, depuis 2001, a fait l'objet d'une évaluation positive. En conséquence, elle a été progressivement généralisée. A Paris, sa mise en œuvre est intervenue le 1er décembre dernier. Comme auparavant, chaque auto-école gère librement l'utilisation de ces places, non nominatives, en fonction du degré de préparation de ses élèves.

Comme l'a jugé le Conseil d'Etat en 2002 (arrêt n° 157402 du 3 juillet), les statistiques relatives au taux de réussite des auto-écoles à l'examen du permis de conduire sont communicables au sens de la loi de 1978 sur la communication des documents administratifs. Les taux de réussite des auto-écoles parisiennes peuvent être consultés au service des auto-écoles de la Préfecture de police.

Cependant, ces statistiques ne font l'objet de publication dans aucun département. En effet, une interprétation simpliste de données brutes, sans tenir compte du profil des candidats, pourrait entraîner des conséquences dommageables injustes en termes d'image et de concurrence commerciale.

S'agissant du renforcement des effectifs d'inspecteurs du permis de conduire, trois nouveaux inspecteurs ont été affectés à Paris, en janvier 2008, et huit autres le seront en février prochain, portant ainsi leur nombre total à trente-trois. Cette augmentation a vocation à accroître le nombre de places à l'examen, et, ainsi réduire le délai d'attente.

Néanmoins, la nouvelle méthode d'attribution des places d'examen et le renforcement des effectifs d'inspecteurs du permis de conduire correspondant aux besoins ne sauraient à eux seuls garantir la réduction des délais de passage à l'examen des candidats. Celle-ci requiert également une bonne gestion de la date de présentation des élèves par les auto-écoles."

QOC 2008-12 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le renouvellement du public du Théâtre de la Ville, afin qu'un plus grand nombre de Parisiens puissent bénéficier des spectacles proposés.

Libellé de la question :

"Lors de la séance d'octobre dernier, je vous interrogeais, Monsieur le Maire, sur le nécessaire renouvellement du public du Théâtre de la Ville afin qu'il puisse s'ouvrir à de nouveaux spectateurs ?

Les services de la Ville me font la réponse suivante "le Théâtre de la Ville a été invité à proposer une politique renouvelée d'abonnement apte à favoriser l'ouverture des spectacles à de nouveaux publics".

C'est gentil, mais c'est une information dont je dispose déjà puisque c'était l'énoncé de ma question !

Aussi, je vous demande de bien vouloir répondre à la question posée : comment la Ville entend renouveler le public de ce théâtre afin qu'un plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens puissent bénéficier des spectacles proposés ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-13 Question de M Hervé BENESSIANO et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police relative à la réorganisation des têtes de stations de taxis dans le quartier des "Batignolles" (17e).

Libellé de la question :

"Une réorganisation des têtes de stations de taxis a été effectuée récemment. Un engagement a été pris pour redynamiser des stations abandonnées depuis longtemps.

Or, que constate-t-on ? Pour prendre l'exemple du quartier des Batignolles, la population est particulièrement mécontente. Ainsi, les stations Dames-Batignolles et Legendre-Rome servent de stationnement aux véhicules en fin de service, la station Brochant est de moins en moins fréquentée par les taxis et la station nouvellement créée à Rome-Cardinet n'a jamais reçu le moindre véhicule tandis que 5 places de stationnement payant ont été supprimées.

Quelles actions, Monsieur le Préfet, envisagez-vous de mener pour remédier au fiasco actuellement constaté par les usagers potentiels de ce quartier ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié les dispositions de l'article L. 2512-14 du code général des collectivités territoriales, en attribuant au Maire de Paris une compétence générale en matière de circulation et de stationnement, la compétence du Préfet de police devenant exceptionnelle et territorialement limitée à certains axes pour des motifs de circulation ou aux abords de certains sites pour des motifs d'ordre public et de sécurité.

Début 2007, le Maire de Paris a initié une réorganisation des stations de taxi. Dans le cadre de cette réforme à laquelle les organisations professionnelles du taxi et les services de la Préfecture ont été associées, il lui appartient de se prononcer sur une éventuelle modification ou redistribution des places réservées aux stations de taxis dans la Capitale. Une étroite concertation intervient sur les voies relevant de la compétence préfectorale.

La redynamisation des stations de taxis peu utilisées par les professionnels, dans le 17e arrondissement comme ailleurs, est avant tout liée à la problématique de l'offre globale de taxis dans la Capitale.

D'ores et déjà, depuis 2003, 700 licences supplémentaires de taxi ont été créées et 300 seront délivrées au cours du premier semestre de 2008 suite à l'avis rendu par la commission des taxis qui s'est tenue le 10 décembre 2007.

Egalement, 47 autorisations de taxis en doublage ont été accordées. Il demeure encore possible, dans le cadre de la réglementation actuelle, de délivrer 512 autres autorisations en doublage, ce qui permettrait d'augmenter d'autant l'offre de taxis, notamment en soirée et la nuit.

Des réflexions sont actuellement menées sur ce dossier à l'initiative du Gouvernement. Si la Commission pour la libération de la croissance a rendu publiques ses orientations, une mission spécifique a été confiée au Préfet CHASSIGNEUX sur l'évolution réglementaire de ce secteur d'activité dans le cadre d'un groupe de travail associant l'ensemble des acteurs concernés.

Les mesures qui seront retenues par le Gouvernement feront l'objet d'une concertation étroite avec les représentants des taxis."

II - Question du groupe Mouvement Démocrate.

QOC 2008-5 Question de Mme Géraldine MARTIANO et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour assurer l'hygiène du square Villemin (10e) et des alentours.

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs mois, la présence de sans-papiers dans le square Villemin situé dans le 10e arrondissement, et à ses alentours, engendre de nombreuses difficultés.

Ce square récemment rénové, présenté sur le site de la mairie du 10e comme "un agréable cheminement ensoleillé, avec ses pelouses légèrement vallonnées, sa fontaine et son kiosque à musique" offre un visage pourtant bien différent. Occupé par des sans-papiers qui ont fuit la zone de Sangatte, après la fermeture du centre, il connaît des problèmes d'hygiène dramatiques.

Bien sûr, ce dossier douloureux échappe à l'autorité municipale. Il lui appartient toutefois de mettre tout en oeuvre pour réduire les nuisances occasionnées et offrir à ces sans-papiers des solutions certes précaires mais de nature à atténuer leurs difficultés de vie. La mise à disposition de sanisettes permettrait d'y répondre au moins partiellement.

En conséquence, les élus du Mouvement Démocrate demandent à Monsieur le Maire de Paris de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour assurer l'hygiène de ce square et des alentours."

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants.

QOC 2008-3 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant les travaux de préfiguration en vue de construire dans des sites appropriés quelques immeubles de grande hauteur.

Libellé de la question :

“Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe le Nouveau Centre et Indépendants demandent à M. le Maire de Paris que les travaux de préfiguration qui ont été menés pendant les deux années écoulées avec tous les partenaires concernés (architectes, habitants, entrepreneurs, institutions sociales) en vue de construire dans des sites appropriés, quelques immeubles de grande hauteur, soient menés à terme afin de doter Paris, comme toutes les métropoles du monde, non seulement de gestes architecturaux marquants, mais aussi de capacités de logements, de bureaux, d'établissements sociaux dont Paris et la Métropole parisienne toute entière ont un urgent besoin.

Mme Geneviève BERTRAND et les membres du groupe le Nouveau Centre et Indépendants demandent quelles sont les options retenues pour pérenniser les travaux engagés ?”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-4 Question de M. Yves POZZO-di-BORGO, Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur le délai de traitement des questions orales posées à l'Exécutif Parisien.

Libellé de la question :

“M. Yves POZZO-di-BORGO, Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe Nouveau Centre et Indépendants s'étonnent du délai très long de traitement des questions orales posées à l'Exécutif parisien.

Lors de la suppression - de fait - des séances de questions, avec leur maintien dans le règlement intérieur du Conseil (article 36 pour la formation en Conseil municipal et article 27 pour la formation en Conseil général), il fut convenu qu'elles seraient traitées, avec efficacité, dans les meilleurs délais.

Sur une vingtaine de questions posées par le groupe NCI, seules 2 ont reçu une réponse. Nous sommes bien loin de l'effet escompté.

A l'approche du terme de la mandature, quel moyen comptez-vous mettre en oeuvre pour assurer une réponse à l'ensemble des questions toujours en suspens ?”

Réponse non parvenue.

B - Questions d'un Conseil d'arrondissement.

QOC 2008-1 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris à propos des problèmes administratifs relatifs aux permis de construire.

Libellé de la question :

“Le Conseil du 15e arrondissement demande à M. le Maire de Paris, pour des raisons de transparence, de prendre toutes les dispositions afin que :

- les maires d'arrondissement disposent de dossiers de permis complets ;

- l'ensemble des pièces des permis de construire et de démolir soit transmis aux maires d'arrondissements ;

- une réponse soit obligatoirement apportée aux différentes demandes émanant des maires d'arrondissement ;

- tous les avis émanant du maire d'arrondissement soient mentionnés dans l'arrêté du Maire de Paris autorisant le permis.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-2 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à la fermeture des voies piétonnes dans le quartier “Citraën”.

Libellé de la question :

“La fermeture des voies piétonnes dans le quartier Citroën pose des problèmes. En effet, les potelets de protection sont régulièrement retirés, ce qui permet aux automobilistes de pénétrer dans les voies et de s'y garer.

Dernièrement, la rue Modigliani a connu ce type de problème et le service de la voirie s'est trouvé bien démuni car la gestion de ce type d'obstacles est en effet très difficile.

C'est pourquoi, le groupe “Paris Libre” demande à M. le Maire de Paris de faire étudier par ses services, un système d'obstacles sécables que seuls les pompiers pourraient casser en cas de nécessité ou tout autre moyen permettant d'empêcher l'intrusion de véhicules dans ces voies piétonnes.”

Réponse non parvenue.

Sommaire

Ouverture de la séance.	2
Condoléances.	2
Félicitations.	2
Adoption de comptes-rendus.	3
2008 SG 1 Subvention à l'association "Observatoire International des Prisons" pour son action de veille informative. - Montant : 18.000 euros.	3
2008 SG 7 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CINAPS, Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), afin d'aider à la création de la télévision locale associative CINAPS TV. - Montant : 65.000 euros.	3
2008 DAJ 1 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.	4
2008 DASCO 1 Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 1er arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 61.825 euros. <u>2008 DASCO 2</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 2e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 96.082 euros. <u>2008 DASCO 3</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 3e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 51.728 euros. <u>2008 DASCO 4</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 4e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 110.623 euros. <u>2008 DASCO 5</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 5e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 52.477 euros. <u>2008 DASCO 6</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 6e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 26.140 euros. <u>2008 DASCO 7</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 7e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 79.851 euros. <u>2008 DASCO 8</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 8e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 27.552 euros. <u>2008 DASCO 9</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 9e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 53.787 euros. <u>2008 DASCO 10</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 10e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 190.382 euros. <u>2008 DASCO 11</u>	

Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 11e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 427.691 euros. <u>2008 DASCO 12</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 12e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 164.166 euros. <u>2008 DASCO 13</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 13e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 224.287 euros. <u>2008 DASCO 14</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 14e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 180.398 euros. <u>2008 DASCO 15</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 15e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour la restauration scolaire. - Montant : 11.000 euros. <u>2008 DASCO 16</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 16e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 36.699 euros. <u>2008 DASCO 17</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 17e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 112.345 euros. <u>2008 DASCO 18</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 18e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 431.875 euros. <u>2008 DASCO 19</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 19e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 319.582 euros. <u>2008 DASCO 20</u> Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 20e arrondissement portant sur le versement d'une subvention contractuelle pour les séjours de vacances et la restauration scolaire. - Montant : 541.391 euros.	5
--	---

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la suppression de la carte scolaire dans les lycées parisiens. 8

2008, DU 18 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'Etat relative au 4-8, rue Francis de Croisset (18e). 9

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un centre commercial de Beaugrenelle respectant les engagements pris dans le Plan Climat. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au centre commercial Beaugrenelle. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un chantier de Beaugrenelle limitant au maximum les nuisances pour les riverains. 9

2008, DU 4 - Substitution de la dénomination "place Paul - Emile Victor" à celle de "place Henry Dunant" située à l'intersection de l'avenue George V et des rues Christophe Colomb, Quentin Bauchart et François 1er (8e). 10

2008, DU 5 - Attribution de la dénomination "place Mireille" à une place située dans le 1er arrondissement. ... 11

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'applica-

tion d'un moratoire concernant les expulsions locatives. . . .12

Voeu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres à l'OPAC. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SEM PARIS SEINE. Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SIEMP. Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la RIVP. Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SGIM. Vœu déposé par M. Jean-François BLET, concernant le conventionnement en logement social des logements intermédiaires et logements à loyers libres de la SEMIDEP.13

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au conventionnement en logement social d'un logement situé 81 boulevard de Port-Royal (14).16

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" tendant à loger les sans domicile fixe Parisiens.18

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'insalubrité et la suroccupation des foyers de travailleurs migrants. . . .20

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'achat par la Ville du fond de commerce du Café de la Gare, dans le 14e.21

2008, DAC 63 - Subvention à l'association "Ciné 13" (13e). - Montant : 1.500 euros.22

2008, DPA 14 - Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de travaux de relogement du collectif "La Générale Nord-Est" (11e).22

2008, DDEE 24 - Subvention à l'Association des commerçants "Le Village Saint Charles" (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". - Montant : 10.000 euros.23

2008, DDEE 32 - Autorisation à M. le Maire de Paris d'engager une étude préalable de faisabilité concourant à la mise en place d'une opération de redynamisation du tissu commercial et artisanal de la rue Dejean située à Château Rouge (18e) dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).23

2008, DDEE 35 Subvention à l'association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 46.000 euros.24

Voeu déposé par M. Roger MADEC et adopté à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement relatif à l'annonce de fermeture du BHV Flandre.24

Voeu déposé par Mmes Véronique DUBARRY, Pénélope KOMITES, M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe

"Les Verts" relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance.25

Dépôt des questions d'actualité.26

I - Question d'actualité du groupe communiste à M. le Maire de Paris relatif aux évolutions stratégiques des grands magasins et leurs répercussions sur l'identité urbaine des territoires parisiens concernés.26

II - Question d'actualité déposée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la situation des centres de santé de Paris.27

III - Question d'actualité déposée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au Conseil scientifique de la Ville de Paris.28

IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris relative à la loi de décentralisation du 18 décembre 2003.30

V - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P. relative à la communication du Maire de Paris.31

VI - Question d'actualité du groupe Nouveau Centre et Indépendants concernant la présidence de la France à l'Union Européenne au cours du 2e trimestre 2008.34

VII - Question d'actualité de M. Eric AZIERE relatif à la pénurie de taxis parisiens.35

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans un organisme.36

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.37

Clôture de la séance.37

Votes spécifiques.37

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.37

Liste des membres présents :48

Annexe n° 1 – Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.49

I - Questions du groupe U.M.P. QOC 2008-6 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris relative au remplacement des titres de transport R.A.T.P. pour les personnes âgées, en cas de perte ou de vol.49

QOC 2008-7 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'occupation illégale d'un immeuble, 24, rue de la Banque (2e).49

QOC 2008-8 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le devenir de l'immeuble 24, rue de la Banque (2e).49

QOC 2008-9 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur d'éventuelles irrégularités évoquées lors du dernier comité de gestion de la caisse des écoles du 2e arrondissement concernant la collecte de paiements à l'école Beauregard (2e). . . .49

QOC 2008-10 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'éclairage du square Louvois et des rues adjacentes.50

QOC 2008-11 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur les délais d'attente pour l'obtention du permis de conduire. . . .50

QOC 2008-12 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le renouvellement du public du Théâtre de la Ville, afin qu'un plus grand nombre de Parisiens puissent bénéficier des spectacles proposés.50

QOC 2008-13 Question de M Hervé BENESSIANO et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police relative à la réorganisation des têtes de stations de taxis dans le quartier des "Batignolles" (17e).51

II - Question du groupe Mouvement Démocrate. QOC 2008-5 Question de Mme Géraldine MARTIANO et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour assurer l'hygiène du square Villemin (10e) et des alentours.51

III - Questions du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants. QOC 2008-3 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant les travaux de préfiguration en vue de construire dans des sites appropriés quelques immeubles de grande hauteur.51

QOC 2008-4 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO, Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur le délai de traitement des questions orales posées à l'Exécutif Parisien.52

QOC 2008-1 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris à propos des problèmes administratifs relatifs aux permis de construire.52

QOC 2008-2 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à la fermeture des voies piétonnes dans le quartier "Citroën".52

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Gisèle BLANCHARD